
**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 21 mars 2022
13 h**

**Séance tenue le lundi 21 mars 2022
salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier**

Cette assemblée s'est tenue exceptionnellement à huis clos. Toutes les personnes élues ci-après nommées étaient présentes par téléconférence.

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mme Ericka Alneus, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Nancy Blanchet, Mme Josefina Blanco, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Lisa Christensen, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, M. Stéphane Côté, Mme Mary Deros, M. Laurent Desbois, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Sterling Downey, Mme Angela Gentile, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Nathalie Goulet, Mme Vicki Grondin, Mme Alia Hassan-Cournol, Mme Andrée Hénault, M. Julien Hénault-Ratelle, Mme Virginie Journeau, Mme Gracia Kasoki Katahwa, M. Benoit Langevin, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, Mme Marie-Andrée Mauger, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Luis Miranda, M. Sonny Moroz, Mme Martine Musau Muele, Mme Vana Nazarian, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, Mme Dominique Ollivier, M. Sylvain Ouellet, Mme Laura Palestini, M. Jocelyn Puzé, M. Dominic Perri, Mme Marie Plourde, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, Mme Julie Roy, M. Aref Salem, M. Serge Sasseville, M. Craig Sauvé, Mme Despina Sourias, Mme Émilie Thuillier, Mme Véronique Tremblay, M. Alain Vaillancourt, Mme Stephanie Valenzuela, Mme Maja Vodanovic et Mme Alba Zuniga Ramos.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL :

M. Benoit Dorais et M. Abdelhaq Sari.

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
M. Michel Turcotte, Analyste-rédacteur
Mme Marie Desormeaux, Conseillère - analyse et contrôle de gestion

En ouverture, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, souhaite la bienvenue à toutes et à tous et fait la déclaration suivante :

« Nous reconnaissons que nous sommes sur un territoire autochtone millénaire, lieu de rencontres et de diplomatie entre les peuples ainsi que du Traité de la grande paix. Nous remercions la *nation Kanien'keha:ka* (Mohawk) de son hospitalité en territoire non cédé ».

La présidente du conseil dédie ensuite la minute de silence à toutes les victimes de la guerre en Ukraine, alors qu'on dénombre 1761 victimes civiles, dont 636 morts et 1125 blessés. La présidente du conseil mentionne que nous sommes solidaires des proches de ces victimes, de toute la population ukrainienne, de sa diaspora qui est bien présente à Montréal, ainsi que de l'ensemble de toutes les victimes collatérales de ce conflit armé, et ce, toutes cultures et origines confondues.

La présidente du conseil demande une minute de silence afin de se recueillir sur ces événements.

Puis, la présidente du conseil remercie les membres du conseil pour ce moment de recueillement et dresse une liste des célébrations internationales et des anniversaires des personnes élues pour le mois de mars :

- 8 mars : Journée internationale des droits des femmes
- 11 mars : Journée de commémoration nationale en mémoire des victimes de la COVID-19
- 17 mars : Fête de la St-Patrick
- 20 mars : Journée internationale de la francophonie
- 20 au 26 mars : Semaine québécoise de la déficience intellectuelle
- 21 au 27 mars : Semaine d'action contre le racisme
- 21 mars : Journée internationale de l'élimination de la discrimination raciale
- 31 mars : Journée internationale de visibilité trans

La présidente du conseil souligne ensuite les anniversaires de naissance du mois de mars, à savoir : Mme Marie-Andrée Mauger, Mme Virginie Journeau, Mme Mary Deros, Mme Vicki Grondin et M. Michel Bissonnet.

La présidente du conseil remercie les membres pour leur attention et souhaite une excellente séance à toutes et à tous.

2 - Période de questions des membres du conseil

La présidente du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillères et conseillers ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Aref Salem	Mme Valérie Plante	Processus de nomination du nouveau chef de police du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) – Est-ce que l'Administration va suivre la recommandation 17 du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal sur le racisme et la discrimination systémique, plus précisément, celle suggérant une présentation à la Commission de la sécurité publique par les finalistes à ce poste? / Reformule la question à savoir si les finalistes à ce poste feront une présentation à la Commission de la sécurité publique
Mme Chantal Rossi	Alain Vaillancourt	Caméras portatives pour les policiers et policières du SPVM – Est-ce que l'Administration peut donner les raisons du nouveau projet pilote dans ce dossier? / Aimerait connaître le plan de l'Administration en matière de communication avec le SPVM et du soutien requis au travail des policiers et policières
Mme Nancy Blanchet	Mme Valérie Plante	Est-ce que la mairesse de Montréal prend l'engagement de défendre les besoins de transport collectif pour le Grand Sud-Ouest auprès de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) et des paliers gouvernementaux provincial et fédéral? / Est-ce que la mairesse de Montréal va appuyer un projet qui desservira LaSalle auprès de l'ARTM?

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Luis Miranda	Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry)	Terrain cédé par l'arrondissement d'Anjou – Comment aider des femmes et des enfants qui ont des besoins d'hébergement dans l'arrondissement d'Anjou lorsqu'un terrain est cédé à cet effet? / Reformule sa question
M. Richard Deschamps	M. Alain Vaillancourt	Aimerait connaître le plan concret de l'Administration pour éviter des situations de sécurité publique comme celles survenues le week-end dernier concernant deux violentes agressions / Souhaite que cet enjeu soit prioritaire
M. Alan DeSousa	Mme Marie-Andrée Mauger	Bannissement de pesticides sur le territoire de la Ville de Montréal dont le glyphosate – Aimerait avoir un état de la situation à la suite de l'adoption de la réglementation à ce sujet et plus précisément, aimerait savoir s'il y a des inspections dans ce dossier / Est-ce qu'il y aura les effectifs nécessaires en ce qui touche les ressources financières et humaines afin de faire respecter la réglementation en vigueur?

À 13 h 38,

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Aref Salem

de prolonger la Période de questions des membres de 15 minutes, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

La proposition de prolongation de 15 minutes est agréée.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Christine Black	Mme Sophie Mauzerolle	Aimerait que l'Administration élabore sur l'exemplarité de l'aménagement et de l'intégration du futur REM de l'Est / Quels sont les facteurs de succès requis que CDPQ Infra doit présenter afin que l'Administration donne son accord au projet du futur REM de l'Est?
Mme Stephanie Valenzuela	Mme Alia Hassan-Cournol	Comment l'Administration va faire face à l'accueil de futurs réfugiés ukrainiens dans un contexte où les espaces pour recevoir les demandeurs d'asile sont limités? / Reformule sa question en précisant les nombreux défis et les besoins d'espaces actuels pour les demandeurs d'asile
Mme Alba Zuniga Ramos	Mme Sophie Mauzerolle	Est-ce que l'Administration va demander à BIXI d'élargir son offre de services afin d'y inclure les trottinettes électriques? / Est-ce que l'Administration va privilégier BIXI pour enrichir l'offre de service dans le domaine du vélo (vélo électrique, trottinette électrique, gyropode)?

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Benoit Langevin	Mme Josefina Blanco	Quel est le plan de match pour l'ensemble des besoins d'hébergement d'urgence?

À l'expiration du délai imparti pour la Période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051), la présidente du conseil déclare la Période de questions des membres du conseil close à 13 h 54.

La présidente du conseil cède la parole au leader de la majorité, M. Alex Norris, pour la suite de l'ordre du jour.

CM22 0247

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du conseil municipal

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 21 mars 2022 tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance, en y ajoutant les points 7.16 et 7.17.

Adopté à l'unanimité.

03.01

CM22 0248

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 21 février 2022

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 21 février 2022, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 17 mars 2022 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

La présidente du conseil appelle le point « Annonces et dépôts de documents par le comité exécutif ».

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, pour la période du 1^{er} au 28 février 2022
- 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif pour la période du 1^{er} au 28 février 2022
- 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* pour la période du 1^{er} au 28 février 2022

CM22 0249

Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur la présidence du conseil intitulé « Révision du code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la ville et des conseils d'arrondissement »

Le leader de la majorité, M. Alex Norris, dépose la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur la présidence du conseil intitulé « Révision du code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la ville et des conseils d'arrondissement », et le conseil en prend acte.

04.04 1229514001

5 – Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements »

Le leader de la majorité dépose le document suivant :

- 5.01 Résolution CA22 29 0061 du conseil d'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro - Une heure pour la Terre 2022 - Appui

6 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil »

Par Mme Josefina Blanco

- Dépôt d'une réponse de Mme Josefina Blanco à Mme Chantal Rossi concernant la mise en place du plan d'action pour lutter contre la violence conjugale.

Par Mme Dominique Ollivier

- Dépôt d'une réponse de Mme Dominique Ollivier à M. Alan DeSousa concernant la diminution de 11,9 M\$ du montant d'allègement fiscal lié à la COVID-19 mis en place par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation afin de réduire l'impact fiscal en 2021 pour la Ville résultant des déficits encourus en 2020 par les régimes de retraites de la Ville.

Par M. Éric Alan Caldwell

- Dépôt d'une réponse de M. Éric Alan Caldwell à Mme Chantal Rossi concernant l'insatisfaction de la clientèle liée aux perturbations de service du métro – Reprise du service de la navette or dans Montréal-Nord.
-

7 – Dépôt

La présidente du conseil appelle la rubrique « Annonces et dépôts de documents par le comité exécutif ».

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

7.01 Dépôt du rapport de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 24 février 2022.

CM22 0250

Bilan annuel 2021 de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire

Le leader de la majorité, M. Alex Norris, dépose le Bilan annuel 2021 de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire, et le conseil en prend acte.

07.02 1227573001

CM22 0251

Bilan annuel 2021 de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire

Le leader de la majorité, M. Alex Norris, dépose le Bilan annuel 2021 de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire, et le conseil en prend acte.

07.03 1225320002

CM22 0252

Bilan annuel 2021 de l'arrondissement du Sud-Ouest faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire

Le leader de la majorité, M. Alex Norris, dépose le Bilan annuel 2021 de l'arrondissement du Sud-Ouest faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire, et le conseil en prend acte.

07.04 1227192001

CM22 0253

Bilan annuel 2021 de l'arrondissement de Lachine faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire

Le leader de la majorité, M. Alex Norris, dépose le Bilan annuel 2021 de l'arrondissement de Lachine faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire, et le conseil en prend acte.

07.05 1218735003

CM22 0254

Bilan annuel 2021 du Jardin botanique faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041)

Le leader de la majorité, M. Alex Norris, dépose le Bilan annuel 2021 du Jardin botanique faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041), et le conseil en prend acte.

07.06 1227947001

CM22 0255

Dépôt du bilan annuel des dépenses relatif à l'exercice des activités déléguées concernant la gestion des matières résiduelles par l'arrondissement de Saint-Laurent pour l'année 2021

Le leader de la majorité, M. Alex Norris, dépose le bilan annuel des dépenses relatif à l'exercice des activités déléguées concernant la gestion des matières résiduelles par l'arrondissement de Saint-Laurent pour l'année 2021, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.07 1229193003

CM22 0256

Dépôt du bilan annuel 2021 de la qualité de l'eau potable de 16 réseaux de distribution desservis par les usines de production d'eau potable Atwater, Charles-J.- Des Bailleurs, Pointe-Claire, Pierrefonds, Lachine et Dorval, en vertu du Règlement sur la qualité de l'eau potable

Le leader de la majorité, M. Alex Norris, dépose le bilan annuel 2021 de la qualité de l'eau potable de 16 réseaux de distribution desservis par les usines de production d'eau potable Atwater, Charles-J.- Des Bailleurs, Pointe-Claire, Pierrefonds, Lachine et Dorval, en vertu du Règlement sur la qualité de l'eau potable, et le conseil en prend acte.

07.08 1227100001

CM22 0257

Bilan annuel 2021 de l'arrondissement d'Outremont faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire

Le leader de la majorité, M. Alex Norris, dépose le Bilan annuel 2021 de l'arrondissement d'Outremont faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire, et le conseil en prend acte.

07.09 1219203006

CM22 0258

Dépôt du Bilan 2020 et 2021 du traitement des demandes d'accès aux documents

Le leader de la majorité, M. Alex Norris, dépose le Bilan 2020 et 2021 du traitement des demandes d'accès aux documents, et le conseil en prend acte.

07.10 1221615001

CM22 0259

Dépôt du Rapport des activités 2021 en matière de gestion animalière par Service de la concertation des arrondissements pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021

Le leader de la majorité, M. Alex Norris, dépose le Rapport des activités 2021 en matière de gestion animalière du Service de la concertation des arrondissements pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.11 1228726001

CM22 0260

Dépôt du rapport annuel des activités réalisées en 2021 et du bilan des activités réalisées de 2018 à 2022 dans le cadre de la planification économique conjointe et de la Stratégie de développement économique 2018-2022 ainsi que des mesures réalisées dans le cadre des plans d'urgence et de relance économique mis en œuvre dans le contexte de la pandémie de la COVID-19

Le leader de la majorité, M. Alex Norris, dépose le Rapport annuel des activités réalisées en 2021 et le Bilan des activités réalisées de 2018 à 2022 dans le cadre de la planification économique conjointe et de la Stratégie de développement économique 2018-2022 ainsi que des mesures réalisées dans le cadre des plans d'urgence et de relance économique mis en œuvre dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.12

CM22 0261

Dépôt du rapport d'activités du trésorier pour l'exercice financier 2021 en vertu de l'article 513 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités

Le leader de la majorité, M. Alex Norris, dépose le rapport d'activités du trésorier pour l'exercice financier 2021 en vertu de l'article 513 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, et le conseil en prend acte.

07.13

CM22 0262

Bilan annuel 2021 de l'arrondissement de Verdun faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire

Le leader de la majorité, M. Alex Norris, dépose le Bilan annuel 2021 l'arrondissement de Verdun faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire, et le conseil en prend acte.

07.14 1226960001

CM22 0263**Dépôt du rapport annuel d'activités du comité d'audit de la Ville de Montréal pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021**

Le leader de la majorité, M. Alex Norris, dépose le rapport annuel d'activités du comité d'audit de la Ville de Montréal pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, et le conseil en prend acte.

07.15

CM22 0264**Ajout - Dépôt du rapport du Bureau de l'inspecteur général intitulé « Rapport sur l'exécution des contrats découlant des appels d'offres 17-5849 « Conception, construction, exploitation et entretien d'un centre de tri des matières recyclables » et 19-17343 « Service de tri et de mise en marché de matières recyclables 2020-2024 » »**

Le leader de la majorité, M. Alex Norris, dépose le rapport du Bureau de l'inspecteur général intitulé « Rapport sur l'exécution des contrats découlant des appels d'offres 17-5849 « Conception, construction, exploitation et entretien d'un centre de tri des matières recyclables » et 19-17343 « Service de tri et de mise en marché de matières recyclables 2020-2024 » » conformément à l'article 57.1.23 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, et le conseil en prend acte.

Le présent rapport est référé à la Commission sur l'inspecteur général pour analyse et recommandation.

07.16 (Ajout)

CM22 0265**Ajout - Dépôt du rapport annuel 2021 du Bureau de l'inspecteur général de la Ville de Montréal**

Le leader de la majorité, M. Alex Norris, dépose le rapport annuel 2021 du Bureau de l'inspecteur général de la Ville de Montréal, et le conseil en prend acte.

Le présent rapport est référé à la Commission sur l'inspecteur général pour analyse et recommandation.

07.17 (Ajout)

8 – Dépôt de rapports des commissions des conseils

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt de rapports des commissions des conseils ».

CM22 0266**Dépôt du rapport de la Commission sur l'inspecteur général intitulé « Étude du rapport de recommandations à la Société de transport de Montréal portant sur la gestion contractuelle du projet de construction du centre de transport Bellechasse (Art. 57.1.23 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*) - Commentaires et recommandations »**

Le conseiller Jérôme Normand, à titre de président de cette commission, dépose le rapport de la Commission sur l'inspecteur général intitulé « Étude du rapport de recommandations à la Société de transport de Montréal portant sur la gestion contractuelle du projet de construction du centre de transport Bellechasse (Art. 57.1.23 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*) - Commentaires et recommandations », et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

08.01

11 - Dépôt de pétitions

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt de pétitions ».

Aucune pétition déposée.

CM22 0267

Déclaration de solidarité avec le peuple et la communauté ukrainienne

Attendu que l'invasion de la Russie en Ukraine constitue une atteinte grave à la paix et à la sécurité internationales, qui a entraîné une crise internationale majeure et des conséquences désastreuses pour la population ukrainienne;

Attendu que cette invasion comporte des atteintes inacceptables aux droits humains, à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine ainsi qu'à la Charte des Nations unies et aux conventions internationales;

Attendu que Montréal joue un rôle actif dans la promotion de la paix, de la démocratie et du vivre-ensemble au niveau international, notamment à travers son engagement dans Mayors for Peace et d'autres réseaux internationaux de villes;

Attendu que cette invasion a déjà causé plusieurs milliers de pertes de vies humaines militaires et civiles, ainsi que plus de trois millions de déplacé-es, et que de plus en plus de rapports crédibles en provenance de l'Ukraine font état d'attaques sur des cibles civiles (hôpitaux, logements, écoles, etc.);

Attendu que Montréal a toujours été une terre d'accueil pour la population ukrainienne et que la présence de la communauté ukrainienne au Québec et à Montréal remonte à la fin du XIX^e siècle;

Attendu que la diaspora ukrainienne au Canada est la deuxième plus importante au monde et que, selon le dernier *Portrait statistique Population d'origine ethnique ukrainienne au Québec en 2016*, plus de 23 000 Québécoises et Québécois d'origine ukrainienne résident dans la région métropolitaine de Montréal, ce qui correspond à 82,4 % de la communauté ukrainienne du Québec;

Attendu que les Québécoises et les Québécois d'origine ukrainienne ont grandement contribué à l'essor économique, social, culturel et artistique de Montréal et que la communauté ukrainienne a légué à la Ville de Montréal une partie de son capital culturel en laissant son empreinte à plusieurs niveaux (vie associative, toponymie municipale, etc.);

Attendu que la communauté ukrainienne montréalaise s'est rapidement mobilisée et que les Montréalaises et les Montréalais ont fait preuve de générosité en matière d'aide humanitaire;

Attendu que la Ville de Montréal participe également à la mobilisation et a fait un don de 60 000 \$ à la Croix-Rouge canadienne;

Attendu que la planification, la concertation et la mobilisation des acteurs clés sur le territoire, incluant les multiples paliers de gouvernement, pour l'accueil et l'intégration des migrant-es ukrainien-nes sont coordonnées à la Ville de Montréal via le Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal (BINAM);

Attendu que le BINAM est au niveau 2 - Alerte du plan d'intervention municipal en cas d'événements migratoires et est prêt à soutenir les efforts de l'écosystème pour accueillir les migrant-es en provenance de l'Ukraine;

Attendu que le BINAM a maintes fois démontré son leadership pour faciliter l'accueil de migrant-es lors d'autres crises humanitaires et que celui-ci est entièrement mobilisé afin de soutenir les deux paliers de gouvernement dans l'accueil des ressortissant-es ukrainien-nes;

Attendu que le BINAM est déjà à pied d'œuvre afin de déployer des solutions innovantes sur le terrain, notamment en matière d'identification, d'accès aux services, de traduction et de logement, et met également en relation les différents acteurs afin que les ressortissants soient rapidement pris en charge au cours de leur installation et de leur intégration.

Il est proposé par Mme Valérie Plante
M. Aref Salem

appuyé par Mme Alia Hassan-Cournol
Mme Mary Deros,
M. Dominic Perri,
M. Craig Sauvé

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1- exprime son indignation face à l'invasion de l'Ukraine par la Russie, condamne le gouvernement russe d'avoir mis en branle cette invasion militaire, et affirme le droit du peuple ukrainien à vivre en paix et en sécurité;
- 2- réitère sa solidarité avec le peuple ukrainien, la communauté ukrainienne à Montréal ainsi qu'avec ses pairs au sein des gouvernements locaux et régionaux de l'Ukraine;
- 3- par l'entremise du BINAM, poursuive ses efforts de planification, de concertation et de mobilisation des acteurs clés sur le territoire afin de faciliter l'accueil des migrant-es en provenance de l'Ukraine pour leur offrir les ressources dont ils ont besoin;
- 4- réitère son appui aux gouvernements du Québec et du Canada dans la coordination des efforts d'accueil ainsi que dans leurs efforts pour répondre aux enjeux soulevés par la guerre en Ukraine;
- 5- invite les Montréalaises et les Montréalais à continuer de faire preuve d'un esprit d'entraide et de solidarité envers le peuple et la communauté ukrainienne.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole à la mairesse de Montréal Mme Valérie Plante pour la présentation de la Déclaration.

D'entrée de jeu, la mairesse de Montréal revient sur les événements qui se déroulent en Ukraine depuis le mois de février 2022, mentionnant notamment que cette invasion russe en Ukraine constitue une atteinte grave à la paix et à la sécurité internationale, alors que plus de trois millions de citoyens-nes ukrainiens-nes sont déplacés-es et que les pertes de vies se comptent par milliers. Mme Plante poursuit et souligne que Montréal a toujours su faire preuve de solidarité dans les moments les plus douloureux de l'histoire, et qu'à cet effet, la communauté ukrainienne de Montréal s'est rapidement mobilisée, rappelant aussi que cette dernière a grandement contribué à l'essor de Montréal depuis la fin du XIX^e siècle.

En terminant, la mairesse de Montréal met de l'avant les actions du Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal (BINAM), afin d'accueillir des immigrants en provenance de l'Ukraine et faciliter leur intégration, le tout en collaboration avec les deux paliers de gouvernement. Elle espère également que les pourparlers de paix mèneront à la fin des hostilités le plus rapidement possible.

La présidente du conseil remercie la mairesse de Montréal et cède la parole au chef de l'opposition officielle, M. Aref Salem.

Le chef de l'opposition officielle prend la parole et joint sa voix à celle de la mairesse de Montréal à titre de proposeur de cette déclaration. M. Salem dénonce cette guerre contre l'Ukraine, une jeune démocratie attaquée pour ses choix démocratiques, et offre son soutien à tous ceux qui subissent les effets de cette guerre. M. Salem met l'emphase notamment sur l'accueil des réfugiés ukrainiens, nous rappelant que ces réfugiés auront tout perdu dans leur fuite de ce conflit. M. Salem poursuit et propose de créer un formulaire web afin que les citoyens-nes intéressés-es à venir en aide aux réfugiés ukrainiens à Montréal puissent se manifester et souligne la générosité de la population montréalaise.

En conclusion, le chef de l'opposition officielle tend la main à la population issue de la diaspora russe qui n'est pas responsable de ces événements. M. Salem mentionne vouloir perpétuer la tradition de main tendue qui caractérise Montréal.

La présidente du conseil remercie le chef de l'opposition officielle et cède ensuite la parole respectivement aux membres du conseil Craig Sauvé, Dominic Perri, Serge Sasseville et Mary Deros, qui tour à tour remercient l'Administration et l'opposition officielle pour cette déclaration, dénoncent cette invasion russe contre l'Ukraine et affirment leur solidarité envers le peuple ukrainien. M. Sauvé et Mme Deros ajoutent leurs voix à titre d'appuyeur-e de cette déclaration.

Adopté à l'unanimité.

15.01

CM22 0268

Déclaration pour la 107^e Journée commémorative du génocide arménien

Attendu que le 24 avril 2022 marquera les 107 ans du génocide arménien, le premier génocide du XX^e siècle, qui a décimé les deux tiers de la population arménienne entre 1915 et 1916;

Attendu que ce génocide a été reconnu dans une résolution de la Sous-Commission des droits de l'homme de l'ONU en août 1985;

Attendu que depuis 1997, le conseil municipal de Montréal reconnaît annuellement, par une déclaration, le 24 avril comme « Journée commémorative du génocide arménien » et condamne le massacre de 1,5 million d'hommes, de femmes et d'enfants, ainsi que la déportation et le déracinement des survivantes et survivants de leurs territoires historiques;

Attendu que l'Assemblée nationale du Québec a adopté le 28 novembre 2003 la Loi proclamant le Jour commémoratif du génocide arménien, qui proclame le 24 avril de chaque année « Jour commémoratif du génocide arménien »;

Attendu que le Parlement canadien a adopté, le 21 avril 2004, une motion reconnaissant le génocide arménien;

Attendu que la Ville de Montréal s'est engagée, par la *Déclaration de Montréal contre la discrimination raciale*, la *Déclaration de Montréal pour la diversité culturelle et l'inclusion*, la *Charte montréalaise des droits et responsabilités*, et la *Déclaration visant à reconnaître le caractère systémique du racisme et de la discrimination et à s'engager à les combattre*, à prendre toutes les mesures nécessaires pour combattre le racisme et les discriminations, ainsi qu'à promouvoir des relations interculturelles harmonieuses dans le respect et la compréhension;

Attendu que la Ville de Montréal accorde une grande importance au devoir de mémoire;

Attendu que le 24 avril 2022 commémorera les victimes des massacres et soulignera l'engagement constant des membres de la communauté arménienne dans le travail de reconnaissance du génocide sur la scène internationale;

Attendu que Montréal a été une terre d'accueil pour les réfugiés arméniens et que les derniers témoins de cette tragédie sont de moins en moins nombreux;

Attendu que plus de 50 000 Montréalaises et Montréalais sont d'origine arménienne;

Attendu que la communauté arménienne offre un apport inestimable à Montréal, étant très présente dans la métropole, forte d'entreprises, d'organisations communautaires, d'églises et d'écoles bien établies;

Attendu que Montréal est une ville qui tire sa force des différentes communautés qui la composent et que la communauté arménienne est un acteur clé du développement de la métropole;

Attendu que les membres de la communauté arménienne du Québec, descendants de celles et ceux qui ont survécu à ce génocide, contribuent à façonner notre ville par leur engagement sur les plans politique, économique, culturel et social.

Il est proposé par Mme Émilie Thuillier

appuyé par Mme Valérie Plante
Mme Mary Deros,
Mme Effie Giannou,
Mme Vana Nazarian

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1- souligne la 107^e Journée commémorative du génocide arménien, le 24 avril 2022;
- 2- rappelle l'importance du devoir de mémoire et invite les Montréalaises et les Montréalais à affirmer leur solidarité avec le peuple arménien;
- 3- salue les contributions importantes de la communauté arménienne à la vitalité de la métropole, notamment sur les plans politique, économique, culturel et social.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole à la conseillère Émilie Thuillier pour la présentation de la Déclaration.

Mme Thuillier souligne que le 24 avril marquera le 107^e anniversaire du génocide arménien, premier génocide du XX^e siècle, et fait un parallèle avec les événements qui se déroulent présentement en Ukraine. Mme Thuillier rappelle notamment que Montréal a toujours été une terre d'accueil pour tous les réfugiés, dont les réfugiés arméniens. Elle souligne l'apport inestimable de la communauté arménienne à Montréal, ainsi que sa force, son courage et sa résilience. Mme Thuillier termine en précisant l'importance de dénoncer l'intolérance, la haine et la violence; elle invite la population à souligner le 24 avril prochain les 107 ans du génocide arménien et à affirmer sa solidarité envers le peuple arménien.

La présidente du conseil remercie la conseillère Émilie Thuillier pour sa présentation et cède la parole aux membres du conseil Mary Deros, Vana Nazarian, Effie Giannou et Craig Sauvé.

La conseillère Mary Deros prend la parole et mentionne être très sensible à cette journée commémorative puisque sa propre famille a vécu le génocide arménien, génocide qui a décimé les deux tiers de la population arménienne. Mme Deros relate notamment le fait que ses grands-parents et son père ont dû fuir l'Arménie vers la Grèce pour se sauver.

En conclusion, la conseillère Mary Deros met de l'avant l'apport inestimable de la communauté arménienne à Montréal. Mme Deros souhaite inscrire son nom à titre d'appuyeur de cette déclaration.

La conseillère Vana Nazarian prend ensuite la parole et nous explique le chemin parcouru par sa famille, notamment par son père qui a dû fuir l'Arménie à l'âge de cinq ans vers un orphelinat du Liban pour échapper au génocide. Mme Vana Nazarian expose notamment quelques aspects de la vie du sénateur d'origine arménienne Raymond Setlakwe, décédé en octobre 2021, dont la famille a laissé une importante contribution à la communauté québécoise; elle précise que le sénateur Setlakwe a œuvré pour la reconnaissance du génocide arménien par le Sénat canadien. Mme Nazarian se dit honorer de pouvoir prendre la parole à la mémoire des siens et d'appuyer cette déclaration.

La conseillère Effie Giannou et le conseiller Craig Sauvé prennent ensuite la parole pour souligner, entre autres, le courage et la détermination du peuple arménien, ainsi que sa contribution à la société montréalaise, québécoise et canadienne, tout en réitérant l'importance du devoir de mémoire. Mme Giannou et M. Sauvé désirent également ajouter leurs noms à titre d'appuyeur-e de cette déclaration.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, remercie les conseillères Mary Deros, Vana Nazarian, Effie Giannou et le conseiller Craig Sauvé pour leurs interventions.

Adopté à l'unanimité.

15.02

À 15 h 12, la présidente du conseil suspend les travaux pour quelques minutes.

À 15 h 18, le conseil reprend ses travaux.

À 15 h 19, le conseil procède à l'étude des points en orientation au conseil d'agglomération de l'ordre du jour.

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.01) à 80.01 (20.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM22 0269

Conclure deux ententes-cadres avec Conseillers en gestion et informatique CGI inc., d'une durée de 36 mois, (lot 1 au montant de 1 384 299 \$, taxes incluses et lot 2 au montant de 416 209,50 \$, taxes incluses), pour la fourniture sur demande de prestations de services en Oracle Forms, Report et Oracle Application Express (APEX) - Appel d'offres public 21-19026 (3 soum. pour le lot 1 et 1 seul soum. pour le lot 2)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 mars 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois par laquelle Conseillers en gestion et informatique CGI inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des prestations de services en Oracle Forms, (Report) (lot 1) , pour une somme maximale de 1 384 299 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-19026;
- 2- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois par laquelle Conseillers en gestion et informatique CGI inc., seule firme soumissionnaire, cette dernière ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des prestations de services en Oracle Application Express (APEX) (lot 2), pour une somme maximale de 416 209,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-19026;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Conseillers en gestion et informatique CGI inc.;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1227684001
80.01 (20.01)

CM22 0270

Accorder un contrat à Dataglobe Canada inc. pour la fourniture d'un service de remplacement des pièces pour les systèmes d'alimentation sans coupure (ASC) dans cinq bâtiments de la Ville de Montréal - Dépense totale de 205 326,84 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 21-19049 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 mars 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Dataglobe Canada inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, pour le contrat de service de remplacement des pièces pour les systèmes d'alimentation sans coupure (ASC) dans cinq bâtiments de la Ville de Montréal, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 186 660,76 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-19049;
- 2- d'autoriser une dépense de 18 666,08 \$, taxes incluses, à titre de budget des contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1217157018
80.01 (20.02)

CM22 0271

Accorder un contrat à SCL instrumentation inc. pour l'achat d'une cabine compacte de mesure multipolluants de la qualité de l'air ambiant, pour le Réseau de surveillance de la qualité de l'air - Dépense totale de 166 115,88 \$, taxes incluses - Appel d'offres 21-18996 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 mars 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, SCL instrumentation inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat d'achat d'une cabine compacte de mesure multipolluants de la qualité de l'air ambiant, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 166 115,88 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18996 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1228247002
80.01 (20.03)

CM22 0272

Conclure une entente-cadre avec St-Laurent suspensions d'automobile du Canada inc. pour les services de réparation et d'entretien de suspensions, de directions et d'alignements de camions lourds pour le Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) - Secteur Ouest, jusqu'au 21 octobre 2024 - Montant estimé de l'entente : 824 934,53 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 21-19070 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 mars 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de trois ans par laquelle St-Laurent suspensions d'automobile du Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville de Montréal, sur demande, des réparations et des entretiens de suspensions, de directions et d'alignements de camions lourds pour le Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) - Secteur Ouest, pour une somme maximale de 749 940,49 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-19070
- 2- d'autoriser une dépense de 74 994,04 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de St-Laurent suspensions d'automobile du Canada inc.;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du SMRA, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1229446003
80.01 (20.04)

CM22 0273

Exercer l'option de la deuxième prolongation et autoriser une dépense additionnelle de 1 937 635,79 \$, taxes incluses, pour la fourniture de services d'entretien des parcs-nature, pour une période de 12 mois, soit du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023, dans le cadre des contrats accordés à SOGEP inc. (CG17 0534), majorant ainsi le montant total des contrats de 7 750 543,16 \$ à 9 688 178,95 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 mars 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'exercer l'option de la deuxième prolongation et autoriser une dépense additionnelle de 1 937 635,79 \$, taxes incluses, dans le cadre des contrats accordés à SOGEP inc., pour la fourniture de services d'entretien des parcs-nature (CG17 0534), pour une période de 12 mois (1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022), majorant ainsi le montant total des contrats de 5 812 907,37 \$ à 7 750 543,16 \$, taxes incluses;

Contrat	Secteur	Montant cumulatif 2017 - 2023	Majoration pour 1 an 2022 - 2023
17-6022	Ouest	3 327 848,65 \$	665 569,73 \$
17-6023	Centre	3 114 919,91 \$	622 982,18 \$
17-6024	Est	3 245 419,39 \$	649 083,88 \$
Total taxes incluses		9 688 178,95 \$	1 937 635,79 \$

- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1224352006
80.01 (20.05)

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.06) à 80.01 (20.10) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM22 0274

Approuver un projet d'avenant no 1 au contrat visant l'acquisition d'embarcations de sauvetage nautiques avec remorques et équipements pour les besoins opérationnels du Service des incendies de Montréal (SIM) dans le cadre du contrat accordé à Nautic & Art inc. (CG21 0545)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 mars 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le projet d'avenant numéro 1 à l'appel d'offres public 21-18567 dont le contrat a été accordé à la Nautic et Art inc. le 30 septembre 2021, et ce, afin de permettre le paiement progressif des 12 embarcations de sauvetage nautiques et équipements pour les besoins opérationnels du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM).

Adopté à l'unanimité.

1215382020
80.01 (20.06)

CM22 0275

Conclure une entente-cadre avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) afin d'adhérer au regroupement d'achats pour la fourniture de micro-ordinateurs de table, portables, portables robustes, moniteurs et tablettes électroniques, pour une durée de 16,5 mois, soit du 1^{er} avril 2022 au 16 août 2023, pour un montant maximal de 9 000 000 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 mars 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure une entente-cadre avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) afin d'adhérer au regroupement d'achats pour la fourniture de micro-ordinateurs de table, portables, portables robustes, moniteurs et tablettes électroniques, pour une durée de 16,5 mois, soit du 1^{er} avril 2022 au 16 août 2023, pour un montant maximal de 9 000 000 \$, taxes incluses;

- 2- d'accorder, conformément aux dispositions de la loi, au Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG), le contrat à cette fin, conformément à son offre de service en date du 17 février 2022;
- 3- d'autoriser le directeur de la Direction solutions d'affaires à signer le formulaire d'adhésion aux contrats à commandes du CAG, pour et au nom de la Ville;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs et des villes liées, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1227684005
80.01 (20.07)

CM22 0276

Conclure une entente-cadre avec Séguin Morris inc. pour le lot #1 et Poulin électrique inc. pour le lot #2, pour la fourniture sur demande de services d'électriciens couvrant divers bâtiments de la Ville de Montréal, pour une période de 24 mois, soit du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2024, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune - Dépense totale de 649 189,79 \$, taxes et contingences incluses, pour le lot #1 - Dépense totale de 1 108 967,56 \$, taxes et contingences incluses, pour le lot #2 - Appel d'offres public 21-19079 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 mars 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure des ententes-cadres avec les firmes Séguin Morris inc. et Poulin électrique inc, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des articles, pour une durée de deux ans, avec deux options de prolongations de 12 mois chacune, pour la fourniture sur demande de services d'électriciens, pour des travaux couvrant divers bâtiments de la Ville de Montréal, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-19079;

Firmes	Articles	Montant (taxes incluses)
Séguin Morris inc.	LOT #1	590 172,54 \$
Poulin électrique inc	LOT #2	1 008 152,33 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 159 832,48 \$, taxes incluses, à titre de budget des contingences;
- 3- de procéder à l'évaluation du rendement des firmes Séguin Morris inc. et Poulin électrique inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1217157015
80.01 (20.08)

CM22 0277

Exercer une option de prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 7 067 822 \$, taxes et contingences incluses, pour le tri, le traitement et la mise en marché des résidus de construction, rénovation, démolition et des encombrants de 33 territoires et sept écocentres de l'agglomération de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à GFL Environmental inc. (Services Matrec) (CG21 0241), majorant le montant total du contrat de 25 546 355 \$ à 32 614 177, \$ taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 mars 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'exercer une deuxième option de prolongation de 12 mois, et d'autoriser une dépense additionnelle de 6 795 982 \$, taxes incluses, pour le tri, le traitement et la mise en marché des résidus de construction, rénovation, démolition et des encombrants valorisables de 33 territoires et sept écocentres de l'agglomération de Montréal, pour la période du 24 août 2022 au 23 août 2023, dans le cadre du contrat accordé à GFL Environmental inc., Services Matrec (CG18 0454);
- 2- d'autoriser une dépense de 271 839 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1227075001
80.01 (20.09)

CM22 0278

Accorder deux contrats à D.M. Valve et Contrôles inc. pour la fourniture de vannes de type papillon et de type guillotine, pour une période de 12 mois, avec la possibilité de deux options de renouvellement de 12 mois chacune - Dépense totale de 2 362 056,58 \$, taxes, incidences et contingences incluses - Appel d'offres public 21-18969 (1 soum. pour les deux lots)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 mars 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, à D.M. Valve et Contrôles inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, deux contrats pour la fourniture de vannes de type papillon et de type guillotine (lots 1 et 2), pour une période de 12 mois avec la possibilité de deux options de renouvellement de 12 mois chacune, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 197 261,93 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18969 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2- d'autoriser une dépense totale de 109 863,10 \$, taxes incluses (lots 1 et 2), à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense totale de 54 931,55 \$, taxes incluses (lots 1 et 2), à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de D.M. Valve et Contrôles inc.;

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1214473001
80.01 (20.10)

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.11) à 80.01 (20.15) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM22 0279

Autoriser une dépense additionnelle de 200 000 \$, taxes incluses, pour le remplacement de disjoncteurs 25 kV ainsi que pour la fourniture et l'installation de circuits amortisseurs RC à l'usine de production d'eau potable Charles-J.-Des Baillels, dans le cadre du contrat accordé à Gémitech inc. (CG18 0682), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 667 234,59 \$ à 3 867 234,59 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 mars 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 200 000 \$, taxes incluses. dans le cadre du contrat accordé à Gémitech inc., (CG18 0682), pour le remplacement de disjoncteurs 25 kV ainsi que pour la fourniture et l'installation de circuits amortisseurs RC à l'usine de production d'eau potable Charles-J.-Des Baillels, majorant ainsi le montant total du contrat de 3 667 234,59 \$ à 3 867 234,59 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1217574002
80.01 (20.11)

CM22 0280

Accorder un contrat à Procova inc. pour la réalisation des travaux de remplacement de la dalle du garage et le réaménagement des espaces de la caserne 39 - Dépense totale de 4 937 233,46 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public IMM-15750 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 mars 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Procova inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réalisation des travaux de remplacement de la dalle du garage et le réaménagement des espaces de la Caserne 39, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 768 880,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15750;
- 2- d'autoriser une dépense de 753 776,10 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 414 576,86 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Procova inc.;
- 5- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1219395002
80.01 (20.12)

CM22 0281

Autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal au contrat à commandes du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) avec CA inc. (La Compagnie CA du Canada) pour le contrat d'entretien et de support ainsi que pour l'acquisition des droits d'utilisation des produits logiciels CA, pour la période du 31 mars 2022 au 30 mars 2024, pour une somme maximale de 1 055 633,60 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 mars 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal au contrat à commandes du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) avec CA inc. (La Compagnie CA du Canada) pour le contrat d'entretien et de support ainsi que pour l'acquisition des droits d'utilisation des produits logiciels CA, pour la période du 31 mars 2022 au 30 mars 2024, pour une somme maximale de 1 055 633,60 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction infrastructures et opérations à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1229396001
80.01 (20.13)

CM22 0282

Accorder un contrat à la compagnie de construction Édilbec inc. pour la réalisation des travaux de remplacement de la dalle du garage et réaménagement des espaces de la caserne 23 - Dépense totale de 5 275 529 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15751 (5 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 mars 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à La compagnie de construction Édilbec inc. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de remplacement de la dalle de garage et le réaménagement des espaces de la caserne 23, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 104 607,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15751;
- 2- d'autoriser une dépense de 820 921,50 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 350 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à l'évaluation du rendement de La compagnie de construction Édilbec inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1228956001
80.01 (20.14)

CM22 0283

Accorder un contrat à Le Groupe LML Itée, pour le projet « Chambres de vanne et de mesure, électricité et instrumentation, travaux 2021 » pour un montant de 1 029 531,66 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 10380 (2 soum., 1 seul conforme)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 mars 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire conforme, Le Groupe LML Itée, le contrat pour les travaux d'électricité et d'instrumentation de chambres de vannes et de mesure sur le territoire de l'agglomération de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 935 937,87 \$, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10380;
- 2- d'autoriser une dépense de 93 593,79 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 93 593,79 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Le Groupe LML Itée;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1216263005
80.01 (20.15)

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.16) à 80.01 (20.20) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM22 0284

Conclure une entente-cadre pour des services professionnels en ingénierie et en aménagement à Fnx-Innov inc. pour la surveillance de travaux pour le projet Sainte-Catherine et Peel, pour une durée de 60 mois - Dépense totale de 9 916 563,34 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 21-18966 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 mars 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 60 mois, par laquelle Fnx-Innov inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels en ingénierie et en aménagement pour la surveillance de travaux pour les projets Sainte-Catherine et Peel, pour une somme maximale de 8 623 098,56 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18966;
- 2- d'autoriser une dépense de 1 293 464,78 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à l'évaluation de rendement de Fnx-Innov inc.;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1217231081
80.01 (20.16)

CM22 0285

Conclure deux ententes-cadres avec AEdifica inc. (lot 1) et Archipel Architecture inc. (lot 3) pour les services professionnels en architecture et ingénierie, pour divers projets de la Direction de la gestion des projets immobiliers, pour cinq ans, avec une option de prolongation de 12 mois chacune, pour une dépense de 1 700 894,16 \$, taxes et contingences incluses (lot 1) et de 3 189 530,24 \$, taxes et contingences incluses (lot 3) - Appel d'offres public 21-19046 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 mars 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure des ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées pour chacun des articles, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, d'une durée de cinq ans, avec une option de renouvellement de 12 mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels en architecture, ingénierie pour divers projets de maintien d'actif, de rénovation, de mise aux normes et de restauration patrimoniale de divers bâtiments de la Ville de Montréal, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-19046;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
Ædifica inc.	Services professionnels en architecture et ingénierie - Lot 1	1 479 038,40 \$
Archipel Architecture inc.	Services professionnels en architecture et ingénierie - Lot 3	2 773 504,56 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 637 881 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences (lot 1 : 221 855,76 \$ et lot 3 : 416 025,68 \$);
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Ædifica inc. et d'Archipel Architecture inc.;
- 4- d'imputer ces dépenses à même les budgets des services et des arrondissements selon l'imputation des projets immobiliers, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1228750001
80.01 (20.17)

CM22 0286

Conclure des ententes-cadres avec Les Services EXP inc. (lot 1) et SNC-Lavalin inc. (lot 2) pour des services professionnels en ingénierie pour de la conception et de la surveillance de chantier, pour divers projets du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, pour une durée de trois ans - Dépense totale de 1 719 894,36 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 21-19041 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 mars 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure des ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées, pour chacun des articles, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour une durée de trois ans ou jusqu'à l'épuisement des enveloppes budgétaires, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels en ingénierie pour de la conception et de la surveillance de chantier, pour divers projets du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-19041;

Firmes	Articles	Montants (taxes incluses)
Les Services EXP inc.	Lot 1	771 091,34 \$
SNC Lavalin inc.	Lot 2	724 468,97 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 224 334,05 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, soit 115 663,70 \$ pour le lot 1 et 108 670,35 \$ pour le lot 2;

- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Les Services EXP inc. et de SNC Lavalin inc.;
- 4- d'imputer les dépenses à même les budgets des divers projets, programmes ou requérants et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1228673001
80.01 (20.18)

CM22 0287

Modifier la source de financement du contrat de services professionnels accordé à Affleck de la Riva (CG21 0548) pour qu'une dépense de 108 866,43 \$, taxes incluses, soit assumée par l'agglomération et non par l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville / La dépense totale de ce contrat de 407 133,95 \$, taxes incluses, sera ainsi assumée par l'agglomération

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 mars 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de modifier la source de financement du contrat de services professionnels accordé à Affleck de la Riva pour qu'une dépense de 108 866,43 \$, taxes incluses, soit assumée par l'agglomération et non par l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville. La dépense totale de ce contrat de 407 133,95 \$, taxes incluses, sera ainsi assumée par l'agglomération;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1214695001
80.01 (20.19)

CM22 0288

Conclure une entente intermunicipale entre les villes de Montréal, de Pointe-Claire et de la Cité de Dorval pour les travaux de reconstruction de trottoirs, de chaussée et de pavage de l'avenue Chanteclerc, entre le boulevard des Sources et l'avenue Deslauriers, ainsi que l'abandon de la conduite d'eau potable localisée entre le cul-de-sac de l'avenue Chanteclerc et la conduite de 450 mm de diamètre installée sur le terrain de l'ADM dans l'axe de l'avenue Malvern

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 mars 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver la signature de l'entente intermunicipale entre les Villes de Montréal, de Pointe-Claire et de Dorval afin de permettre à la Ville de Montréal de réaliser des travaux de reconstruction de trottoirs, de chaussée et de pavage dans l'avenue Chanteclerc, entre le boulevard Des Sources et l'avenue Deslauriers, ainsi que l'abandon de la conduite d'eau potable localisée entre le cul-de-sac de l'avenue Chanteclerc et la conduite de 450 mm de diamètre installée sur le terrain de l'avenue Malvern.

Adopté à l'unanimité.

1216945005
80.01 (20.20)

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.21) à 80.01 (20.25) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM22 0289

Autoriser une dépense additionnelle de 2 955 248,64 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences, pour couvrir les coûts de déplacement d'une portion du réseau d'Hydro-Québec dans le corridor du boulevard Jacques-Bizard entre le boulevard Gouin et la rue Cherrier, dans le cadre du projet de remplacement du pont Jacques-Bizard (CG22 0116), majorant la dépense totale de 79 458 991,52 \$ à 82 414 240,16 \$, taxes incluses / Approuver un projet d'entente de partage de coûts entre Hydro-Québec et la Ville de Montréal à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 mars 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 2 955 248,64 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences pour couvrir les coûts de déplacement d'une portion du réseau d'Hydro-Québec dans le corridor du boulevard Jacques-Bizard entre le boulevard Gouin et la rue Cherrier, dans le cadre du projet de remplacement du pont Jacques-Bizard (CG22 0116), majorant la dépense totale de 79 458 991,52 \$ à 82 414 240,16 \$, taxes incluses;
- 2- d'approuver un projet d'entente de partage de coûts entre la Ville de Montréal et Hydro-Québec à cet effet;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1214139003
80.01 (20.21)

CM22 0290

Approuver un projet de convention entre le Ministre de l'Économie et de l'Innovation et la Ville de Montréal relativement à l'octroi d'une subvention de 250 000 \$ pour la mise en œuvre du projet Affaires Montréal-Régions visant à favoriser le maillage d'entreprises de Montréal et des régions pour l'année 2022 / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 250 000 \$

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 mars 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver un projet de convention d'aide financière entre le Ministre de l'Économie et de l'Innovation et la Ville de Montréal relativement à l'octroi d'une subvention de 250 000 \$ pour la mise en œuvre du projet Affaires Montréal-Régions visant à favoriser le maillage d'entreprises de Montréal et des régions pour l'année 2022;
- 2- d'autoriser un budget additionnel en revenus et en dépenses de 250 000 \$, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1228733001
80.01 (20.22)

CM22 0291

Approuver un projet de premier renouvellement de bail par lequel la Ville de Montréal loue Développement Olymbec inc., des espaces de 40 143 pieds carrés, situés au 8491-8525, rue Ernest-Cormier, pour les besoins du centre de formation du Service de police de la Ville de Montréal, pour une période additionnelle de cinq ans, à compter du 1^{er} février 2022 au 31 janvier 2027, moyennant un loyer total de 2 676 956,03 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 mars 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver le projet de premier renouvellement de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Développement Olymbec inc., pour une période additionnelle de cinq ans, à compter du 1^{er} février 2022, un espace locatif d'une superficie de 40 143 pieds carrés situé au 8491-8525, rue Ernest-Cormier à Montréal à des fins de Centre de formation du Service de police de la Ville de Montréal, moyennant un loyer annuel de 535 391,21 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de premier renouvellement de bail;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1224565001
80.01 (20.23)

CM22 0292

Approuver un projet de convention de bail par lequel la Ville de Montréal loue du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) de l'Est-de-l'Île-de-Montréal, des espaces d'une superficie de 24 731 pieds carrés, situés au 10950, boulevard Perras, pavillon 9, pour les besoins du centre de formation du Service de police de la Ville de Montréal, pour un terme d'un an, soit du 8 novembre 2021 au 7 novembre 2022, moyennant un loyer total de 250 223,31 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 mars 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver le projet de convention de bail par lequel la Ville de Montréal loue du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) de l'Est-de-l'Île-de-Montréal, pour une période d'un an, à compter du 8 novembre 2021, des espaces situés au 10950 boulevard Perras, pavillon 9, d'une superficie de 24 731 pieds carrés, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, moyennant un loyer de 250 223,31 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus à la convention de bail;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1228042001
80.01 (20.24)

CM22 0293

Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de 9227-9702 Québec inc., un espace de 1 591 pieds carrés, situé au 1717, rue Berri, pour les besoins du Poste de commandement mobile du Service de police de la Ville de Montréal, pour un terme de 9 ans et 6 mois, soit du 1^{er} juin 2022 au 30 novembre 2031, moyennant un loyer total de 478 296 \$, taxes incluses et une dépense de 386 316 \$, taxes incluses, pour des travaux d'aménagement / Pour l'année 2023, prévoir, au moment de l'exercice budgétaire annuel, l'ajustement de la base budgétaire du Service de la gestion et de la planification immobilière pour un montant récurrent de 42 082,48 \$, net de taxes

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 mars 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de 9227-9702 Québec inc., un espace d'une superficie de 1 591 pieds carrés, situé au 1717, rue Berri, pour les besoins du Poste de commandement mobile du Service de police de la Ville de Montréal, pour une période de 9 ans et 6 mois, à compter du 1^{er} juin 2022, moyennant un loyer total de 478 296 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2- d'autoriser le coût des travaux d'aménagement payable en 2022 au locateur 9227-9702 Québec inc., représentant un montant de 275 940 \$, taxes incluses;
- 3- d'autoriser la dépense de contingences payable en 2022 au locateur 9227-9702 Québec inc., représentant un montant de 55 188 \$, taxes incluses;
- 4- d'autoriser la dépense d'incidences payable en 2022, représentant un montant de 55 188 \$, taxes incluses;
- 5- prévoir, pour l'année 2023, au moment de l'exercice budgétaire annuel, l'ajustement de la base budgétaire du Service de la gestion et de la planification immobilière pour un montant récurrent de 42 082,48 \$, net de taxes;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1224565002
80.01 (20.25)

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.26) à 80.01 (20.30) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM22 0294

Accorder un soutien financier non récurrent de 65 000 \$ au Regroupement des éco-quartiers afin d'organiser la 18^e édition de la Patrouille verte, pour la période du 30 mai au 19 août 2022, dans le cadre d'un financement provenant du Service de l'environnement, du Service de l'eau, du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports et du Bureau de la transition écologique et de la résilience / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 mars 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 65 000 \$ au Regroupement des Éco-quartiers afin d'organiser la 18^e édition de la Patrouille verte, pour la période du 30 mai au 19 août 2022, dans le cadre d'un financement provenant du Service de l'environnement, du Service de l'eau, du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports et du Bureau de la transition écologique et de la résilience;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole à la conseillère Marie-Andrée Mauger.

Mme Mauger soulève une question de règlement en regard de l'intervention de la conseillère Stephanie Valenzuela qu'elle considère hors d'ordre. La présidente du conseil demande à Mme Valenzuela de préciser ses propos. Puis, elle cède la parole à Mme Mauger afin qu'elle exerce son droit de réplique sur la portion de l'intervention de Mme Valenzuela relative au point à l'étude.

Adopté à l'unanimité.

1229089001
80.01 (20.26)

CM22 0295

Accorder un soutien financier de 300 000 \$ à Intégration Jeunesse du Québec inc., pour l'année 2022, pour réaliser son projet « Camps pédagogiques : volet - Sauveteurs de piscine et volet - Moniteurs de camp de jour », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 mars 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier de 300 000 \$ à Intégration Jeunesse du Québec inc., pour l'année 2022, dont 165 100 \$ pour réaliser le volet de son projet « Camps pédagogiques: volet Sauveteurs de piscine » et 134 900 \$ pour le volet « Camps pédagogiques: volet Moniteurs de camp de jour », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023);
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1228798001
80.01 (20.27)

CM22 0296

Conclure une entente-cadre avec Bell Canada (lot 1 au montant de 649 139,07 \$), pour l'acquisition d'équipements de télécommunication pour les besoins de modernisation des infrastructures du Service de l'eau, pour une durée de 48 mois - Appel d'offres public 21-18977 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 mars 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 48 mois par laquelle Bell Canada, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services pour desservir les besoins de modernisation des infrastructures du Service de l'eau (lot 1), pour une somme maximale de 649 139,07 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18977;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de Bell Canada;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1215006004
80.01 (20.28)

CM22 0297

Accorder un soutien financier de 980 000 \$ à l'organisme à but non lucratif OSBL Habitation Montréal à partir de l'enveloppe de la première phase de l'initiative fédérale pour la création rapide de logements (ICRL) pour son projet de rénovation du bâtiment situé au 2551-2557, rue Rachel Est, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, comprenant 28 unités pour personnes en situation ou à risque d'itinérance, réalisé dans le cadre du Programme AccèsLogis Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 mars 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier de 980 000 \$, à partir de l'enveloppe de la première phase de l'Initiative fédérale pour la création rapide de logements (ICRL) à OSBL Habitation Montréal, organisme à but non lucratif, pour son projet de rénovation du bâtiment situé au 2551-2557, rue Rachel Est, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, comprenant 28 unités pour personnes en situation ou à risque d'itinérance, réalisé dans le cadre du Programme AccèsLogis Montréal;
- 2- de déléguer à la directrice du Service de l'habitation la signature de tout document permettant de verser le montant à l'organisme;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1224861001
80.01 (20.29)

CM22 0298

Approuver un projet d'entente avec le Ministre de l'Économie et de l'Innovation relativement à l'octroi d'une subvention de 7 M\$ pour la mise en œuvre d'un ensemble de mesures et de projets visant le plan de relance II du centre-ville de Montréal durant la période 2022 à 2023 / Autoriser un budget additionnel en revenus et en dépenses de 7 M\$

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 mars 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver un projet de convention entre le Ministre de l'Économie et de l'Innovation et la Ville de Montréal relativement à l'octroi d'une subvention de 7 M\$ pour la mise en œuvre d'un ensemble de mesures et de projets visant à relancer le centre-ville de Montréal durant la période 2022 à 2023;
- 2- d'autoriser un budget additionnel en revenus et en dépenses de 7 M\$;
- 3- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1228973001
80.01 (20.30)

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.31) à 80.01 (20.35) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM22 0299

Autoriser une dépense additionnelle de 263 660,67 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0202 « Démolition sélective », pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Démospec déconstruction inc. (CG21 0447), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 010 699,24 \$ à 1 274 359,91 \$, taxes et contingences incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 mars 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 263 660,67 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0202 « Démolition sélective », dans le cadre du contrat accordé à Mongrain inc. pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0447), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 1 010 699,24 \$ à 1 274 359,91 \$, taxes et contingences incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1229057002
80.01 (20.31)

CM22 0300

Adopter les projets d'avenants 2020-13 et 2020-14 au contrat de prêt de 150 millions de dollars entre le ministre de l'Économie et de l'Innovation et la Ville de Montréal dans le cadre du programme d'Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME) modifiant le cadre d'intervention / Approuver les addendas aux ententes de délégation intervenues entre la Ville de Montréal et les six organismes PME MTL / Autoriser un prêt total de 15 000 000 \$ dans le cadre du PAUPME à PME MTL Centre-Ville, PME MTL Grand Sud-Ouest et PME MTL Ouest de l'île

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 mars 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'adopter l'avenant 2020-13 au contrat de prêt de 150 M\$ conclu dans le cadre du programme d'Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises intervenu entre le ministre de l'Économie et de l'Innovation et la Ville de Montréal venant ajouter une somme additionnelle de 15 M\$;
- 2- d'adopter l'avenant 2020-14 au contrat de prêt de 150 M\$ conclu dans le cadre du programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises intervenu entre le ministre de l'Économie et de l'innovation et la Ville de Montréal modifiant le cadre d'intervention;
- 3- d'approuver les addendas aux ententes de délégation intervenues entre la Ville de Montréal et les six organismes PME MTL;
- 4- d'autoriser le versement d'un prêt de 12,5 M\$ à PME MTL Centre-Ville, 2 M\$ à PME MTL Grand Sud-Ouest et de 500 000 \$ à PME MTL Ouest de l'île dans le cadre du Fonds d'urgence;
- 5- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1225175002
80.01 (20.32)

CM22 0301**Approuver l'entente administrative entre le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et la Ville de Montréal relative à la mise en œuvre du paysage humanisé de L'Île-Bizard**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 mars 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver l'entente administrative entre le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et la Ville de Montréal relative à la mise en œuvre du paysage humanisé de L'Île-Bizard.

Adopté à l'unanimité.

1218162001
80.01 (20.33)

CM22 0302**Approuver et autoriser la signature d'une convention entre la Ville de Montréal et la Société d'habitation du Québec (SHQ) dans le cadre du « volet 2 Grandes Villes » de l'Initiative fédérale pour la création rapide de logements (ICRL), phase 2, en vue de l'obtention d'une subvention totale de 46 313 597 \$, en remplacement de la convention approuvée et autorisée pour signature par le conseil d'agglomération du 27 janvier 2022 (ci-après, la « Convention initiale ») / Révoquer la résolution CG22 0056 approuvant la Convention initiale / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalent à la subvention attendue de 46 313 597 \$**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 mars 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver un projet d'entente entre la Ville de Montréal et la Société d'Habitation du Québec (SHQ) dans le cadre du « volet 2 Grandes Villes » de l'Initiative fédérale pour la création rapide de logements (ICRL-2), phase 2, en vue de l'obtention d'une subvention totale de 46 313 597 \$, conditionnellement à l'obtention du décret autorisant la SHQ à verser la subvention à la Ville et à signer la convention;
- 2- d'autoriser la signature de l'entente pourvu qu'elle soit substantiellement conforme, de l'avis de la Direction des affaires civiles, au projet d'entente joint au présent dossier décisionnel;
- 3- de révoquer la résolution CG22 0056 approuvant la « Convention initiale » et autorisant sa signature pour la Ville de Montréal;
- 4- d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalent à la subvention attendue de 46 313 597 \$, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. La dotation d'un budget revenus/dépenses additionnelles sera entièrement de compétence d'agglomération;
- 5- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1219286006
80.01 (20.34)

CM22 0303

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Procova inc. pour l'exécution des travaux de construction d'une nouvelle entrée électrique primaire et de la réfection du stationnement au Quartier général du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), situé au 1441, rue Saint-Urbain - Dépense totale de 4 757 343,57 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public IMM-15776 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 mars 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Procova inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de construction d'une nouvelle entrée électrique primaire et de la réfection du stationnement au Quartier général du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), situé au 1441, rue Saint-Urbain, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 867 759 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15776;
- 3- d'autoriser une dépense de 580 163,85 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 309 420,72 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de l'entreprise Procova inc.;
- 6- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1216318003
80.01 (20.35)

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.36) à 80.01 (20.40) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM22 0304**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Conclure une entente-cadre de services professionnels avec FNX-Innov inc., pour la gestion et la surveillance des travaux pour les programmes PCPR, PRCPR et PMIR de 2022 à 2024 sur le territoire de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 9 802 768,50 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 21-18971 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 mars 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure une entente-cadre par laquelle la firme ci-après désignée, seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels pour la gestion et la surveillance des travaux pour les programmes PCPR, PRCPR et PMIR sur le territoire de la Ville de Montréal, pour la somme maximale inscrite à son égard, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18971;

<u>Contrat</u>	<u>Firme</u>	<u>Montant du contrat (taxes incluses)</u>
#1	FNX Innov inc.	9 802 722,87 \$

- 3- de procéder à une évaluation de rendement de FNX-Innov inc.;

- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1217231088
80.01 (20.36)

CM22 0305**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Accorder un contrat à Couverture Montréal Nord ltée pour l'exécution des travaux de réfection de la toiture de l'usine d'eau potable de Lachine, située au 2975, rue Remembrance dans l'arrondissement de Lachine - Dépense totale de 4 397 563,80 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public IMM-15808 (8 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 mars 2022 et avoir exposé la position à prendre;

La leader de l'opposition officielle, Mme Chantal Rossi, déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Couverture Montréal Nord Itée., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réfection de la toiture de l'usine d'eau potable de Lachine, située au 2975, rue Remembrance dans l'arrondissement de Lachine, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 425 105,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15808;
- 3- d'autoriser une dépense de 685 021,05 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 287 437,50 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Couverture Montréal Nord Itée.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1218887001
80.01 (20.37)

CM22 0306

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à 9250-6518 Québec inc. (Ébénisterie Architecturale Labelle), pour la réalisation des travaux de construction du lot L0601 « Ébénisterie » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 3 543 773,24 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15758 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 mars 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à 9250-6518 Québec inc., (Ébénisterie Architecturale Labelle), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réalisation des travaux de construction du lot L0601 « Ébénisterie » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit 2 953 144,37 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres IMM-15758;
- 3- d'autoriser une dépense de 590 628,87 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de 9250-6518 Québec inc. (Ébénisterie Architecturale Labelle);

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1229057001
80.01 (20.38)

CM22 0307

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente-cadre avec Bell Canada, pour l'acquisition d'équipements de télécommunication (chiffrement et commutateurs) avec support, pour une durée de trois ans avec deux options de prolongation de 12 mois chacune, pour une somme maximale de 2 479 422,68 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 21-18742 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 mars 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats :
- 2- de conclure une entente-cadre, d'une durée de trois ans avec deux options de prolongation de 12 mois chacune, par laquelle Bell Canada, plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des équipements de télécommunication (chiffrement et commutateurs) avec support, pour une somme maximale de 2 479 422,68 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18742;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Bell Canada;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1228527001
80.01 (20.39)

CM22 0308**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Accorder un contrat à Eurovia Québec Grands Projets inc. pour des travaux de réaménagement de l'avenue des Pins, entre l'avenue du Parc et le boulevard Saint-Laurent - Dépense totale de 22 323 803,91 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 460721 (8 soum.) / Autoriser un budget de revenus de 528 395,93 \$, taxes et contingences incluses, pour les travaux de Bell Canada intégrés au contrat de l'entrepreneur pour une dépense équivalente et qui sont remboursables par Bell Canada en vertu de l'entente / Accorder un contrat de gré à gré à Énergir, fournisseur unique, pour une somme maximale de 427 773,62 \$, taxes incluses, pour le déplacement de leurs infrastructures en vertu de l'entente

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 mars 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Eurovia Québec Grands Projets inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réaménagement de l'avenue des Pins entre le boulevard Saint-Laurent et l'avenue du Parc, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 18 248 454,04 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 460721;
- 3- d'autoriser une dépense de 2 004 199,10 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 2 071 150,77 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- d'autoriser un budget additionnel de revenus de 528 395,93 \$, taxes et contingences incluses, pour les travaux de Bell Canada intégrés au contrat de l'entrepreneur pour une dépense équivalente et qui sont remboursables par Bell Canada, en vertu de l'entente;
- 6- d'accorder un contrat de gré à gré à Énergir, fournisseur unique, pour un montant maximal de 427 773,62 \$, taxes incluses, pour le déplacement de leurs infrastructures conformément à l'entente;
- 7- de procéder à une évaluation de rendement de Eurovia Québec Grands Projets inc.;
- 8- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1217231079
80.01 (20.40)

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.41) à 80.01 (20.44) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM22 0309**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc., pour des travaux de réfection des infrastructures et aménagement de surface ainsi que la reconstruction des réseaux de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM), dans la rue Ottawa, entre les rues du Séminaire et Peel - Secteur Griffintown - Dépense totale de 16 492 469,47 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 337602 (4 soum.) / Accorder un contrat de gré à gré à Énergir, fournisseur unique, pour une somme maximale de 189 723,35 \$, taxes et contingences incluses, pour le déplacement de leurs infrastructures en vertu de l'entente

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 mars 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Les Entreprises Michaudville inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux pour la réfection des infrastructures et aménagement de surface de la rue Ottawa entre les rues du Séminaire et Peel - secteur Griffintown, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 12 771 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 337602;
- 3- d'autoriser une dépense de 1 915 650 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 1 805 819,47 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- d'accorder un contrat gré à gré à Énergir, fournisseur unique, pour un montant maximal de 189 723,35 \$, taxes incluses, pour le déplacement de leurs infrastructures en vertu de l'entente;
- 6- de procéder à l'évaluation de rendement de Les Entreprises Michaudville inc.;
- 7- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1217231087
80.01 (20.41)

CM22 0310**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Accorder un contrat à Tyler Technologies inc. pour l'acquisition et l'implantation d'une solution technologique d'évaluation foncière et de taxation, pour une période de 13 ans avec une option de prolongation de trois ans, pour une somme maximale de 36 362 217,70 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 21-18970 (1 seul soum.) / Autoriser un ajustement à la base budgétaire du Service des technologies de l'information (TI) à compter de 2026

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 mars 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire Tyler Technologies inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, pour une période de 13 ans, le contrat pour l'acquisition et implantation d'une solution technologique d'évaluation foncière et de taxation, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 36 362 217,70 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18970;
- 3- d'autoriser des ajustements récurrents à la base budgétaire du Service des technologies de l'information à compter de 2026 tel qu'apparaissant aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Tyler Technologies inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1217684006
80.01 (20.42)

CM22 0311

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Pomerleau inc. pour les travaux de modifications des structures d'évacuation hydraulique du projet de désinfection de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Dépense totale de 93 192 324,92 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public DP21028-186359-C (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 mars 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Pomerleau inc. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de modification des structures d'évacuation hydraulique du projet de désinfection de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 83 811 204,47 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public DP21028-186359-C;
- 3- d'autoriser une dépense de 8 381 120,45 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 1 000 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Pomerleau inc.;

6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1229459005
80.01 (20.43)

CM22 0312

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat de gré à gré à Oracle Canada ULC, pour la fourniture du soutien technique et l'obtention des droits d'utilisation ainsi que la mise à jour des licences logicielles Oracle, pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2027, pour une somme maximale de 25 402 011,58 \$, taxes incluses (fournisseur unique) / Approuver un projet d'addenda no 17 modifiant la convention intervenue avec Oracle Canada ULC (CM03 0900)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 mars 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Oracle Canada ULC, fournisseur unique, pour la fourniture du soutien technique et l'obtention des droits d'utilisation ainsi que la mise à jour des licences logicielles Oracle, pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2027, pour une somme maximale de 25 402 011,58 \$, taxes incluses;
- 3- d'approuver un projet d'addenda #17 modifiant la convention intervenue entre la Ville de Montréal et Oracle Canada ULC (CM03 0900);
- 4- d'autoriser le directeur institutionnel du Service des technologies de l'information (TI) à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1227684003
80.01 (20.44)

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (30.01) à 80.01 (30.04) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM22 0313

Autoriser un virement budgétaire de 1 000 000 \$ du Programme décennal d'immobilisations (PDI) de compétence d'agglomération de la Société du parc Jean-Drapeau vers le PDI de compétence d'agglomération de la Biosphère afin d'effectuer des travaux de maintien d'actifs en 2022

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 mars 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'autoriser un virement budgétaire de 1 000 000 \$ en provenance du Programme décennal d'immobilisations (PDI) de compétence d'agglomération de la Société du parc Jean-Drapeau vers le PDI de compétence d'agglomération de la Biosphère afin d'effectuer des travaux de maintien d'actifs en 2022.

Adopté à l'unanimité.

1227227002
80.01 (30.01)

CM22 0314

Ratifier l'affectation au montant de 3 247 000 \$, dont 974 100 \$ au niveau des compétences d'agglomération et 2 272 900 \$ au niveau des compétences municipales, comptabilisée dans les résultats financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2021, à l'égard du montant à pourvoir lié aux avantages sociaux futurs

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 mars 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de ratifier l'affectation au montant de 3 247 000 \$, dont 974 100 \$ au niveau des compétences d'agglomération et 2 272 900 \$ au niveau des compétences municipales, comptabilisée dans les résultats financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2021, à l'égard du montant à pourvoir lié aux avantages sociaux futurs. Ces affectations n'ont aucun effet sur les résultats financiers de 2021, autant au niveau des compétences d'agglomération que municipales.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1220029002
80.01 (30.02)

CM22 0315

Adopter une résolution désignant les immeubles sur lesquels le droit de préemption est exercé et qui pourront être ainsi acquis aux fins de logement social

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 mars 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter la résolution suivante :

- 1- d'assujettir au droit de préemption, aux fins de logement social, les immeubles suivants, identifiés au moyen de leur numéro de lot au cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal :

1 066 080	1 852 811	2 648 676
1 154 385	1 852 812	2 648 677
1 154 386	1 852 813	2 651 610
1 154 387	1 867 990	3 323 961
1 179 743	1 867 999	3 360 765
1 179 826	1 885 088	3 360 766
1 243 828	2 091 659	3 361 550
1 243 830	2 091 662	3 361 551
1 243 831	2 091 663	3 361 552
1 243 832	2 091 664	3 361 579
1 243 837	2 091 665	3 795 031
1 243 838	2 135 187	3 795 035
1 243 839	2 135 191	3 795 391
1 243 841	2 160 709	3 795 392
1 243 842	2 173 856	3 795 431
1 243 882	2 174 026	3 795 435
1 243 890	2 216 514	3 795 480
1 243 891	2 216 517	3 795 818
1 243 892	2 216 558	5 648 330
1 243 894	2 216 562	6 037 059
1 243 895	2 216 563	
1 243 896	2 216 567	
1 243 897	2 249 341	
1 243 898	2 316 922	
1 243 899	2 316 931	
1 243 907	2 317 368	
1 340 528	2 332 591	
1 414 300	2 334 554	
1 425 255	2 357 100	
1 567 215	2 357 101	
1 567 695	2 357 102	
1 573 174	2 357 103	
1 573 596	2 648 661	
1 573 598	2 648 672	
1 573 599	2 648 673	
1 573 764	2 648 674	
1 852 807	2 648 675	

2- de mandater le Service des affaires juridiques de la Ville pour entreprendre toutes les procédures requises à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

80.01 1229174004 (30.03)

CM22 0316

Approuver le programme d'activités 2022 des commissions permanentes du conseil d'agglomération

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 mars 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le programme d'activités 2022 des commissions permanentes du conseil d'agglomération ci-après :

Commission sur la culture, le patrimoine et les sports

- Étude publique du bilan de la mise en œuvre de la Politique de développement culturel 2017-2022;
- Étude publique du bilan de la mise en œuvre du Plan d'action en patrimoine 2017-2022;
- Étude publique du bilan de la première année de mise en œuvre du Plan nature et sports.

Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation

- Certification de « Propriétaire responsable » et mise en place d'un registre de loyers (CM22 0241);
- Facteurs contribuant à l'attractivité résidentielle de la Ville de Montréal et portrait des principales raisons pour lesquelles certains ménages montréalais demeurent à Montréal et d'autres quittent pour la banlieue (CM22 0136);
- L'économie circulaire en contexte de relance économique verte et inclusive.

Commission sur le développement social et la diversité montréalaise

- Mandater la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise (CDSDM) et la Commission de la sécurité publique (CSP) pour tenir conjointement une discussion publique portant sur la reddition de comptes des 38 recommandations du rapport de la consultation de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) sur le racisme et les discriminations systémiques dans les compétences de la Ville de Montréal, ainsi que sur la planification des actions et engagements pour l'année 2022 (CM22 0185);
- Mettre les jeunes au cœur de nos actions: prévention de la violence chez les jeunes et sécurité urbaine.

Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs

- Qualité de l'eau du fleuve Saint-Laurent : identification des contaminants et de leurs origines, de leurs impacts sur les procédés de traitement de l'eau potable et des eaux usées, et des meilleures pratiques et solutions aux niveaux local, national et international qui pourraient s'appliquer au fleuve Saint-Laurent;
- Les solutions nature pour le climat : comment verdir les infrastructures de la Ville;
- État des lieux de la protection des milieux naturels à Montréal : perspectives d'avenir.

Commission sur l'examen des contrats

- *En continu* : Contrats soumis par le comité exécutif qui répondent aux critères d'examen définis par les résolutions (CM11 0202 et CG11 0082).

Commission sur les finances et l'administration

- Consultation prébudgétaire 2023;
- Rapport annuel du Bureau du vérificateur général de la Ville de Montréal pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2021;
- Étude publique des budgets de fonctionnement 2023 et du programme décennal d'immobilisations 2023-2032.

Commission sur l'inspecteur général

- *En continu* : Étude des rapports de l'inspectrice générale.

Commission sur le schéma d'aménagement et de développement de Montréal

- Modification des affectations du schéma d'aménagement et de développement, concernant deux secteurs, l'un situé dans l'arrondissement d'Anjou et l'autre dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve | Projet de règlement 14-029-4 (CG22 0133);
- Modification du schéma d'aménagement et de développement afin de protéger les terrains appartenant à la Ville de Montréal dans le campus Hubert Reeves et près du marais IPEX | Projet de règlement 14-029-5 (CG22 0134);
- *Autres modifications éventuelles au schéma d'aménagement et de développement.*

Commission de la sécurité publique (CSP)

- Mandater la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise (CDSDM) et la Commission de la sécurité publique (CSP) pour tenir conjointement une discussion publique portant sur la reddition de comptes des 38 recommandations du rapport de la consultation de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) sur le racisme et les discriminations systémiques dans les compétences de la Ville de Montréal, ainsi que sur la planification des actions et engagements pour l'année 2022 (CM22 0185);
- Rapports annuels 2021 du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) et du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM);
- Présentation du deuxième rapport des chercheurs indépendants sur les interpellations policières;
- Cheminement des plaintes au sein du Module des incidents et crimes haineux;
- Motion d'urgence de l'opposition officielle demandant un moratoire suivi d'une consultation publique sur les intégrations des postes de quartier (CM20 1385 - CM22 0135);
- Bilan annuel des actions déployées pour lutter contre le profilage racial et social;
- Bilan de l'Équipe mobile de médiation et d'intervention sociale (ÉMMIS).

Commission sur le transport et les travaux publics

- Étude sur l'augmentation de la garantie des travaux de construction afin d'assurer la qualité des travaux routiers à Montréal à la demande du conseil municipal (CM19 0475);
- Démotorisation des ménages montréalais : comment la Ville peut-elle accélérer le développement de la mobilité partagée?
- Accessibilité universelle et vision zéro : comment améliorer l'implantation et l'entretien des feux sonores à Montréal?

De plus, les commissions permanentes peuvent également, par leur initiative, faire l'étude de tout autre sujet à l'intérieur de leur mandat.

Adopté à l'unanimité.

1224320002
80.01 (30.04)

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (42.01) à 80.01 (42.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM22 0317

Adoption - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 6 000 000 \$ afin de financer les travaux de reconstruction et réhabilitation des chambres de compteurs d'eau (RCG 16-041) afin d'augmenter le montant à 13 148 000 \$

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 mars 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 6 000 000 \$ afin de financer les travaux de reconstruction et réhabilitation des chambres de compteurs d'eau (RCG 16-041) afin d'augmenter le montant à 13 148 000 \$ », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

1217404003
80.01 (42.01)

CM22 0318

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 173 081 000 \$ pour le financement de travaux de mises à niveau et de mises aux normes des équipements et des infrastructures relatifs à l'assainissement des eaux usées de l'agglomération de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 mars 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 173 081 000 \$ pour le financement de travaux de mises à niveau et de mises aux normes des équipements et des infrastructures relatifs à l'assainissement des eaux usées de l'agglomération de Montréal », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

1229459001
80.01 (42.02)

CM22 0319

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 16 280 000 \$ pour le financement de la mise à niveau de la Biosphère

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 mars 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 16 280 000 \$ pour le financement de la mise à niveau de la Biosphère », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

1217227002
80.01 (42.03)

CM22 0320

Adoption - Règlement autorisant la démolition du bâtiment situé au 4295, rue de Richelieu et son remplacement par la construction du poste de ventilation mécanique Richelieu

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 mars 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant la démolition du bâtiment situé au 4295, rue de Richelieu et son remplacement par la construction du poste de ventilation mécanique Richelieu ».

Adopté à l'unanimité.

1218677009
80.01 (42.04)

CM22 0321

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur le service de sécurité incendie de Montréal (RCG 12-003)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 mars 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le Service de sécurité incendie de Montréal (RCG 12-003) ».

Adopté à l'unanimité.

1215361001
80.01 (42.05)

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (42.06) à 80.01 (42.08) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM22 0322

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur le Code de conduite des employés de la Ville de Montréal (RCG 12-026)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 mars 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le Code de conduite des employés de la Ville de Montréal (RCG 12-026) ».

Adopté à l'unanimité.

1225019001
80.01 (42.06)

CM22 0323

Adoption - Règlement de contrôle intérimaire relatif à la préservation d'un secteur présentant une valeur environnementale

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 mars 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement de contrôle intérimaire relatif à la préservation d'un secteur présentant une valeur environnementale ».

Adopté à l'unanimité.

1227154001
80.01 (42.07)

CM22 0324

Adoption - « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la Loi sur la sécurité civile (RCG 21-033) », afin de prolonger la délégation de pouvoir jusqu'au 28 avril 2022

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 mars 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la Loi sur la sécurité civile (RCG 21-033) ».

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1222675016
80.01 (42.08)

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (51.01) à 80.01 (51.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM22 0325

Nommer M. Stéphane Beaudoin, directeur des travaux publics de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, à titre de membre du Comité technique pour une durée d'un an, tel que prévu au Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égouts aux municipalités liées (RCG 05-002)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 mars 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de nommer pour une période d'un an à titre de membre du comité technique, tel que prévu au règlement RCG 05-002 du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées, M. Stéphane Beaudoin, directeur des travaux publics de l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro, en remplacement de Mme Christianne Cyrenne, directrice de l'arrondissement de LaSalle.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1229086001
80.01 (51.01)

CM22 0326

Nommer Mme Vicky Grondin à titre de représentante élue désignée de l'arrondissement de Ville-Marie au conseil d'administration de PME MTL Centre-Ville

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 mars 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de nommer madame Vicky Grondin à titre de représentante élue désignée de l'arrondissement de Ville-Marie au conseil d'administration de PME MTL Centre-Ville.

Adopté à l'unanimité.

1220858005
80.01 (51.02)

CM22 0327

Nommer Mme Alia Hassan-Cournol à titre de représentante élue de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve au conseil d'administration de PME MTL Centre-Est

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 mars 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de nommer madame Alia Hassan-Cournol à titre de représentante élue de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve au sein du conseil d'administration de PME MTL Centre-Est.

Adopté à l'unanimité.

1228945004
80.01 (51.03)

CM22 0328

Renouveler la nomination de M. Oumar Diallo au conseil d'administration de l'Administration portuaire de Montréal, pour une période de deux ans, débutant le 27 mars 2022

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 mars 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de renouveler la nomination de M. Oumar Diallo au conseil d'administration de l'Administration portuaire de Montréal, pour une période de deux ans, débutant le 27 mars 2022.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1212988001
80.01 (51.04)

CM22 0329

Nominations de représentants de l'agglomération de Montréal au sein du conseil d'administration de Concertation régionale de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 mars 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- de nommer les personnes suivantes au conseil d'administration de Concertation régionale de Montréal :

- Madame Despina Sourias, conseillère de la Ville, arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce;
- Monsieur Sterling Downey, conseiller de la Ville, arrondissement de Verdun
- Madame Virginie Journeau, conseillère de la Ville, arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

2- de renouveler le mandat des personnes suivantes au sein du conseil d'administration de Concertation régionale de Montréal :

- Monsieur Richard Deschamps, conseiller de la Ville, arrondissement de LaSalle;
- Madame Valérie Patreau, conseillère de la Ville, arrondissement d'Outremont;
- Monsieur Younes Boukala, conseiller de la Ville, arrondissement de Lachine;
- Madame Christina Smith, mairesse de la Ville de Westmount, représentante des municipalités liées.

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

d'amender le point 80.01 (51.05) par le remplacement de la nomination de « Mme Virginie Journeau » par la nomination de « Mme Alba Zuniga Ramos, conseillère de la Ville, arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve » au sein du conseil d'administration de Concertation régionale de Montréal.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1225008002
80.01 (51.05)

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

Un débat s'engage.

À 17 h 32, la présidente du conseil suspend la séance jusqu'à 19 h.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 21 mars 2022
13 h**

**Séance tenue le lundi 21 mars 2022 - 19 h
salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier**

Cette assemblée s'est tenue exceptionnellement à huis clos. Toutes les personnes élues ci-après nommées étaient présentes par téléconférence.

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mme Ericka Alneus, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Nancy Blanchet, Mme Josefina Blanco, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Lisa Christensen, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, M. Stéphane Côté, Mme Mary Deros, M. Laurent Desbois, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Sterling Downey, Mme Angela Gentile, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Nathalie Goulet, Mme Vicki Grondin, Mme Alia Hassan-Cournol, Mme Andrée Hénault, M. Julien Hénault-Ratelle, Mme Virginie Journeau, Mme Gracia Kasoki Katahwa, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, Mme Marie-Andrée Mauger, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Luis Miranda, M. Sonny Moroz, Mme Martine Musau Muele, Mme Vana Nazarian, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, Mme Dominique Ollivier, M. Sylvain Ouellet, Mme Laura Palestini, M. Jocelyn Pauté, M. Dominic Perri, Mme Marie Plourde, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, Mme Julie Roy, M. Aref Salem, M. Serge Sasseville, M. Craig Sauvé, Mme Despina Sourias, Mme Émilie Thuillier, Mme Véronique Tremblay, M. Alain Vaillancourt, Mme Stephanie Valenzuela, Mme Maja Vodanovic et Mme Alba Zuniga Ramos.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL :

M. Benoit Dorais, M. Benoit Langevin et M. Abdelhaq Sari.

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
M. Michel Turcotte, Analyste-rédacteur
Mme Marie Desormeaux, Conseillère - analyse et contrôle de gestion

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, souhaite bon retour à toutes et à tous et déclare la séance ouverte.

Préalablement à la tenue de ce conseil virtuel à huis clos, la Période de questions du public a été ouverte aux citoyens-nes cinq jours avant l'assemblée, jusqu'à 13 h le jour du conseil, par le biais notamment d'un formulaire en ligne sur le site Internet de la Ville.

1 - Période de questions du public

La présidente du conseil appelle le point « Période de questions du public ».

La présidente du conseil fait la lecture de 46 questions. Toutes les questions reçues par écrit par le public sont déposées aux Archives, avec la liste des documents déposés de ce conseil.

Prendre note que toutes les questions du public reproduites ci-dessous à ce procès-verbal apparaissent comme elles ont été reçues, sans révision, ni modification

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Helen Chau Bradley	M. Alain Vaillancourt	A question was asked last meeting about whether student or community needs assessments are conducted regarding police presence in neighbourhoods and schools. The answer was that this is the SPVM's jurisdiction. But how can the public trust that the SPVM is not acting in its own best interests, rather than actually consulting community members on what they want and need in their neighbourhoods and schools? Since the SPVM benefits from massive funding increases based on the idea that it needs to be deploying more officers, isn't it a conflict of interest for it to conduct its own community surveys, without any oversight?
Chloé Larouche-Desmeules	Mme Valérie Plante (Mme Alia Hassan-Cournol)	Avez-vous discuté avec le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques afin qu'il utilise son pouvoir discrétionnaire à propos de l'extrême nécessité d'assujettir le projet de plateforme intermodale de transbordement qui s'installe près du quartier de Viauville à une évaluation d'impact environnemental rigoureuse et complète ?
Lynda Khelil	Mme Valérie Plante (M. Alain Vaillancourt)	Suite à l'annonce du départ à la retraite de M. Sylvain Caron, la mairesse Valérie Plante peut-elle s'engager aujourd'hui auprès de la population montréalaise à mettre en place un processus de sélection transparent et participatif en suivant la recommandation #17 du rapport de consultation publique (2020) de l'OCPM sur le racisme et la discrimination systémiques? La recommandation comporte 2 volets. Le 1er : tous, toutes les candidat-e s finalistes doivent faire une présentation lors d'une séance publique de la Commission de la sécurité publique et répondre aux questions du public. La population doit avoir son mot à dire dans le choix du prochain-e directeur trice du SPVM. Le 2e : la candidature retenue au poste de directeur, directrice du SPVM doit être une personne qui a démontré un engagement à mettre fin au profilage racial et social et avoir les compétences pour opérer un changement de culture organisationnelle. La mairesse peut-elle s'engager à réaliser ces 2 engagements? Merci!
Dave Adam	M. Éric Alan Caldwell	Lors d'une réunion avec les citoyens concernant les problèmes de cohabitations de Mercier-Ouest, vous avez refusé la demande de mettre en place des agents de sécurité aux périodes achalandées des stations métros Langelier et Radisson. Selon vous, les ressources présentement en places sont suffisantes. Néanmoins, depuis l'implantation chaotique du refuge pour itinérant à la place versaille, les familles habitants dans mercier-ouest remarquent :

SUITE - la vente et la consommations de drogues dures dans les édicules et sur le quai des stations.

- Augmentation drastique d'agressions physiques et verbales - Apparition de campements de fortune aux édicules du métro Langelier - Sentiment de sécurité quasi inexistant

Étant donné que vous êtes au fait des problématiques et que vous refusez toute collaboration, est-ce que cela indique que vous êtes prêt à assumer personnellement la responsabilité d'éventuelles agressions dans ces stations de métro, hautement fréquenté par une clientèle instable?

Claude Maryse Lebeuf

Mme Valérie Plante
Mme Marie-Andrée Mauger

Nous vivons comme si les matières déposées dans les sacs et les bacs devant nos portes disparaissaient par magie.

Pourtant nos sites d'enfouissement ne cessent de grossir. Pouvez-vous considérer les suggestions suivantes ?

1- Élimination de la collecte pêle-mêle : seul le tri à la source permet de valoriser les matières et d'impliquer les citoyens.

2- Collecte du plastique #6 (styromousse, etc.) à toute la ville de Montréal (en vigueur à St-Laurent et Lasalle).

3- Implantation de lieux de dépôt pour TOUS les contenants de verre. 4- Éducation systématique des citoyens et entreprises.

5- Rapatriement de nos sites d'enfouissement à Montréal.

6- Accélération de la cueillette des matières organiques pour tous les bâtiments.

7- Attribution de la gestion des centres de tri à des OBNL.

8- Accélération des projets d'économie circulaire – l'étape projets pilote/études est finie.

La gestion des matières collectées revient à la Ville, sans égard aux autres paliers de gouvernement.

Merci !

Sebastien Proulx

M. Pierre Lessard-Blais
(M. Luc Rabouin)

L'été dernier, madame Plante s'était engagée à rencontrer M. Guilbeault dans le but d'entamer les discussions pour la création du Parc-Nature sur le terrain Assomption-Sud. J'aimerais savoir si cette rencontre a eu lieu. Si vous ne le savez pas, M. Lessard-Blais, est-ce possible de vous en informer de nous revenir avec l'information?

Joel Chotte

M. Stéphane Côté

Vous avez décidé en Conseil Municipal d'augmenter d'une manière délirante et irresponsable de 28% la taxe d'arrondissement. Ajouté au taux de 3,4 % de la ville centre, cela représente un taux de 7,4% sur le total du compte de taxes municipales.

Comme vous le savez, Montréal est la ville la plus imposée du Québec, le Québec étant la province la plus imposée en Amérique du Nord.

Une action est en cours pour engager les payeurs de taxes de contester ces augmentations, et une pétition est en circulation pour montrer le rejet de la population de cette décision.

Aucun argument ne peut justifier une telle augmentation.

Nous aimerions savoir cependant comment vous pouvez argumenter sur cette augmentation.

SUITE - Pour votre information, la presse sera informée de votre réponse.

Anne-Marie Papillon	Mme Valérie Plante (M. Alain Vaillancourt)	Lors de la dernière réunion, Alain Vaillancourt a été interrogé sur le dé financement de la police, il a déclaré que les institutions non policières ont été affaiblies et que le service de police reprend un travail que d'autres institutions devraient faire. Alors, quel est le plan pour résoudre ce problème flagrant ? Quelles mesures la Ville prend-elle pour commencer à renforcer les institutions non policières ?
Aeron MacHattie	Mme Valérie Plante (M. Alain Vaillancourt)	Given that the annual march against police brutality took place this month, what steps is the City taking to end the brutalization, and murder of civilians by police?
Georges Hebert	Mme Sophie Mauzerolle (Mme Caroline Bourgeois)	Le Schéma d'aménagement prévoit des plans de conservation pour les mosaïques de milieux naturels. De tels plans ont-ils été adoptés ou sont en cours d'élaboration et, si oui, où?
Fern Fernandez	M. Alain Vaillancourt	Asking this question again because there has been no response to it in the last two meetings. An email response was promised but never sent: What use of force implements (firearms, chemical restraints, mechanical restraints) do agents sociocommunitaires (or any police-school liaison) carry, and under what conditions are they allowed to use these on students?
Benoit Létourneau	Élu-e de Projet Montréal (Mme Dominique Ollivier)	Quelles actions allez-vous faire cette année pour contribuer comme le fait le gouvernement du Québec à protéger durablement le français à Montréal?
Marianna Gagnon	M. Luc Rabouin (Mme Alia Hassan-Cournol)	Quels sont les travaux nécessaires et qui se qualifient pour autoriser la prolongation du permis émis à l'entreprise Ray-Mont Logistiques et qui sera échu le 3 avril 2022 ? Est-ce que le fait de déposer des conteneurs sur le site pour entreposage est suffisant ?
Bella Henri	Mme Josefina Blanco	During the week of March 14, the city's diversity and social inclusion department held a meeting with youth groups aimed at combating violent crime. What were the main results of that meeting? Are they publicly available? What are the next steps?
Maxine Harrington	M. Alain Vaillancourt	In April, 2021, the Vancouver School Board voted overwhelmingly in favour (8-1) of removing police officers from its schools and ending its school liaison officer program. Who has the power to make a decision to end police presence in Montreal schools?
Norman Sabin	Élu-e responsable de la circulation (Mme Sophie Mauzerolle)	Good day, As I understand it, the City Centre regulates all traffic lights in Montreal. I drive regularly on Sherbrooke St in NDG, and the segment between Marciil and Prud'homme is particularly problematic, even in light traffic. There are two problem intersections, (1) Girouard, and (2) the A15 on ramp: 1. Heading east from Wilson, Harvard, or Oxford, drivers always hit a red light at Girouard.

SUITE - Heading east from Marcil, only the lead cars can make it thru, whiteout having to speed.

2. Heading east from Addington, the street on the west side of the Decarie overpass, drivers always hit a red light on the east side (A15 on ramp), because it turns green 25 seconds after Addington. On all the other Decarie overpasses, e.g. Van Horne, Jean Talon, etc, east and west sides turn green together.

Obviously, these problems slow traffic flow, increase idling, and hurt the environment.

Can this be checked by your traffic engineers?

Question no 16

Thanks.

Norman Sabin

NDG

Paulette Lachance	Élu-e responsable de la pauvreté et l'itinérance (Mme Josefina Blanco)	pourquoi avez vous fermé avec clôture le coin sud est milton/du parc aux autochtones pauvres qui y avaient créer une communauté? vous auriez pu leur impliquer avec le voisinage et la police dans la création d'une hébergement temporaire en travaillant avec les associations qui essaient de les aider à sortir de la misère
Estelle Grandbois-Bernard	Mme Marie-Andrée Mauger (Mme Alia Hassan-Cournol)	Les médias rapportent que l'entreprise Raymond Logistiques doit procéder à des travaux de canalisation sur son terrain. Est-ce que le terrain que l'entreprise possède dans le secteur ASLP est conforme à la réglementation qui s'applique à la Ville pour la gestion des eaux pluviales ? Et quelles sont les raisons pour lesquelles la Ville a refusé sa demande de prolongation du permis de construction qui vient à échéance le 3 avril 2022?
Stanley Bastien	Élus-es du conseil municipal (Mme Sophie Mauzerolle)	Bonjour, Par la présente, j'aimerais demander à la ville quel est la mission du BTM concernant la loi du taxi. Beaucoup de chauffeurs reçoivent des contraventions et sont interpellés pour des articles qui ne sont pas clairs pour tous. Auparavant, nous avions une base claire de nos obligations mais aujourd'hui nous avons des inspecteurs qui sans vouloir leur porter préjudices, font le constat d'infraction qui ne sont connus de l'ensemble de l'industrie. Il y a une descente en enfer de cette industrie et cette dernière veut se mettre au pas mais est laissé à elle même.
Zackary Derrick	M. Alain Vaillancourt	Last month this question was asked, but not answered adequately: Based on Quebec law, schools are supposed to sign agreements with the police, if the police are to be present on school grounds. These reports are supposed to be public. Where can we see these? And if these reports are not public, why is that?
Charles Mallory	Mme Sophie Mauzerolle (M. Robert Beaudry)	Le Schéma d'aménagement permet (favorise) une réglementation différenciée des zones définies comme "contraintes" vis-à-vis du ruissellement des eaux pluviales (p.51), car là où il y a un réseau unitaire ET une restriction de l'écoulement naturel (par exemple, là où le rivière St Pierre s'écoule du plateau sur le flanc ouest des montagnes), les eaux d'égout peuvent déborder dans le réseau d'égout pluvial, avec des conséquences évidentes, notamment l'inondation des sous-sols résidentiels. Montréal a-t-elle désigné des "zones de contraintes" ?

SUITE - Si oui, est-ce que la ville a-t-elle mis en place des règlements complémentaires pour ces zones

Martin Lévesque	Mme Dominique Ollivier	<p>Bonjour, Tout d'abord, permettez-moi de vous féliciter pour la mise en place d'un comité de suivi pour le plan d'action sur la langue. Or, nous nous demandions s'il était toujours dans votre plan d'action de mettre en place un Conseil de la langue française, comme le voulait une ancienne résolution unanime. Merci et bonne journée.</p>
Alexandra Abbatt	Mme Valérie Plante (Mme Marie-Andrée Mauger)	<p>Bonjour madame Plante. Je suis étudiante en environnement, et je désespère de voir nos dirigeants prendre au sérieux les avertissements du GIEC, comme celui qui exigeait ce mois-ci des actions immédiates. Pour ne citer qu'un exemple, des milliers de Montréalais réclament depuis trois ans qu'on ne distribue plus chaque semaine des tonnes de sacs publicitaires aux gens qui n'en ont même pas demandé. La Ville dit toujours que c'est pour bientôt, mais elle a maintenant des mois de retard sur ces promesses. Comme c'est toute ma génération (ainsi que les générations futures) qui subiront les conséquences de ce genre de pollution, puis-je avoir une date précise pour le respect de cet engagement?</p>
Jill Lance	Mme Marianne Giguère	<p>En 2020 la ville, en réponse de la pandémie, a mis en place d'une VAS sur le boulevard Mont-Royal (entre Fernhill et McCouloch). C'était un aménagement bien apprécié par tout monde. Mes voisins, ma famille et moi, nous vous demandons sur les plans à réinstaller et bonifier cet aménagement de rue cette année. Actuellement, la largeur du boulevard (classifié comme une artère) invite les conducteurs à rouler à toute vitesse sans regard des autres utilisateurs de la voie (coureurs, flâneurs et cyclistes) ce qui est évidemment bien dangereux pour tous, surtout pour nos voisins plus jeunes et aînés. Avec le retour de beaux temps, le boulevard a déjà commencé à reprendre sa vocation comme un corridor d'entraînement ainsi comme une destination en soi, plus comme un point d'accès au parc Mont-Royal. Pouvez-vous nous dire quand nous pourrions attendre un retour de la réinstallation de VAS sur le boulevard Mont-Royal?</p>
Nadir Ariouat	Huissier (Mme Dominique Ollivier)	<p>Il m'en saboter et remorquer mon véhicule et moi j'étais malade plus de 20 jours j'ai reçu aucun appel de la part le huissier de justice qui as saboté mon véhicule sans donner aucune nouvelle et il m'en charger plus de 700\$ pour le sabot et le remorquage</p>
Franck David	Maire d'arrondissement (M. Stéphane Côté) (Mme Émilie Thuillier)	<p>Bonjour, il y a deux ans, il y avait un projet de remplacement de luminaires. Aujourd'hui les luminaires de certaines rues ont été partiellement remplacées. Pouvez-vous nous faire part du statut de ce projet? Sachant que les nouveaux luminaires consomment beaucoup moins d'énergies et sont plus efficaces. Il me semble important que le projet se poursuive pour réduire notre impact écologique.</p>

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Sonja Susnjar	Mme Nancy Blanchet	Given the history of the LaSalle West sector, an enlarged version of the area formerly called Quartier de la gare LaSalle, and part of which, the Wanklyn block, was the object of two OCPM consultations, both of which rejected the project proposed by the borough and the developer as inadequate, why is the current consultation not being conducted by the very thorough OCPM as opposed to a feeble two-hour workshop for the public which includes the presentation of the project and citizens' feedback, hardly the 'vast consultation' that you are calling it?
Michèle Spieler	M. Alain Vaillancourt	Last meeting, in response to a question about charges, offenses, court outcomes, and demographic statistics for students who are referred by law enforcement to courts, Alain Vaillancourt said that he would present the data, if it exists. Does it exist? If not, why not?
Guylaine Boivin	Élu-e de l'arrondissement de LaSalle (Mme Nancy Blanchet)	J'ai toujours vécu à Montréal mais nouvelle résidente depuis octobre à Lasalle. Je demeure dans un quartier très résidentiel. Déneigement des trottoirs-après 4 jours seulement quelques trottoirs étaient déneigés. Je comprends pas pourquoi on ne gratte pas les trottoirs lorsqu'il neige. Sifflet du train- se faire réveiller par le sifflet du train à 4h à tous les matins 2x de suite dans un quartier résidentiel je comprends pas. C'est à vous d'en faire la demande. Et dernièrement le boul de la Verendrye-pourquoi on laisse la mauvaise herbe pousser à travers le béton cassé. Je ne comprends pourquoi ce n'est pas mieux entretenue. C'est gênant de voir ça. C'est tellement de la mauvaise herbe de qualité qu'on la voit à travers les banc de neige! Si vous ne pouvez pas réparer au moins couper là. Merci de votre aide pour résoudre ces 3 situations.
Sergio Joao	Mme Nathalie Goulet M. Aref Salem (Mme Josefina Blanco)	La pandémie et la crise à l'accessibilité au logement ont tristement augmenté le nombre de personnes en situation d'itinérance, malgré les ressources et efforts colossaux et essentiels déployés par l'équipe du Commissaire aux personnes en situation d'itinérance, la Ville et ses partenaires communautaires. Dans la perspective de venir en aide aux personnes en situation d'itinérance et de mobiliser la solidarité citoyenne, serait-il pertinent d'avoir un Forum sur l'itinérance, (rencontre plus vaste et mobilisatrice qu'une table de quartier), en incluant les principaux acteurs du milieu et des citoyens notamment des personnes en situation d'itinérance, afin de discuter de solutions durables et établir un plan Montréalais 2022-2026?
Sandra Sanchez Moali	M. Pierre Lessard-Blais (Mme Alia Hassan-Cournol)	Je repose ma question posée lors de la rencontre organisée en lien avec le refuge Royal Versailles! Car je ne sens pas que j'ai obtenu une réponse? Combien d'argent a-t-il été investit de plus, depuis la création du refuge, en ce qui concerne la présence policière dans le quartier ? (rues résidentielles, station metros, parcs,)? Je souhaiterais avoir une information exacte. C'est à dire, combien d'argent exactement et ca représente quoi en nombre de policiers de plus? On peut bien me répondre

SUITE - que l'accident de la petite fille qui s'est fait tabasser à PAT est un cas isolé! Mais je crois qu'il est évident, qu'avec la présence de personnes avec de la toxicomanie et problèmes santé mentale, on vient de multiplier le risque que cela arrive devant chez nous! Je veux savoir aussi quel est le plan de nettoyage de seringues usées, bouteilles et drogue qui seront fort probablement exposés avec l'arrivée du printemps! Comment vous pouvez nous garantir qu'e nos enfants seront en sécurité?

À 20 h 01,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Chantal Rossi

de prolonger la Période de questions du public de 30 minutes, conformément à l'article 53 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

La proposition est agréée.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Jean Bouchard	Mme Dominique Ollivier	Bonjour, J'ai vu que Mme Louise Harel, que je respecte beaucoup, a pris la tête d'un comité de la langue français qui sert à surveiller la progression du plan d'action de valorisation. Or, je me demandais ce qui en était du Conseil de la langue française que les élus de Montréal ont voter en juin 2021. La création de ce conseil n'est pas dans votre plan d'action sur la langue. Mme Ollivier nous a dit en décembre que le conseil verrait le jour, mais ce que nous avons, c'est un comité sans pouvoir pour surveiller un plan qui m'avait personnellement déçu. Est-ce qu'il est toujours dans les plan de créer un Conseil montréalais de la langue français comme vous l'aviez promis et si oui, est-ce que vous avez un échéancier? Merci
Omer Michaud	M. Luc Rabouin (Mme Alia Hassan-Cournol)	Le permis détenu par l'entreprise de Charles Raymond expire le 3 avril 2022. Est-ce que le permis sera renouvelé et pour quels motifs le serait-il ?
Gillian Smith	Mme Valérie Plante (M. Alain Vaillancourt)	Last meeting, when asked about defunding the police, Alain Vaillancourt stated that non-police institutions have been weakened, and that the police department is taking up work that other institutions should be doing. So what is the plan to address this glaring problem? What steps is the City taking to start strengthening non-police institutions?
Julia Pohl-Miranda	M. Alain Vaillancourt	Je fais un suivi sur une question qui a été posée mais à laquelle M. Vaillancourt n'a pas vraiment répondu. Combien d'étudiant.e.s a été renvoyé aux autorités policières? S'il manque des données, pourquoi? Comment peut-on mesurer les résultats effectués par les agents sociocommunautaires autrement? Ça doit être que ces sont des données importantes, si le but du programme est de prévenir la violence.

Question de	À	Objet
Filomena Iammatteo	M. Dominic Perri	<p>WE HAD SPOKEN ABOUT THIS MATTER LAST SUMMER. OUR STREET IS CONSIDERED VERY DANGEROUS AND PROBLEMATIC. THERE IS A CONSTANT FLOW OF TRAFFIC ALL DAY LONG AND SPEED IS A MAJOR FACTOR. WE ASK THE BOROUGH OF ST.LEONARD TO ADDRESS THIS SERIOUS MATTER IMMEDIATELY AND ADD SPEEDBUMPS AND REINSTALL THE STOP SIGN THAT WAS REMOVED A FEW YEARS BACK. WE ALSO WISH TO INFORM YOU THAT WE WILL HOLD THE CITY ACCOUNTABLE FOR ANY ACCIDENTS OR SERIOUS INJURIES OCCURRED. IF THE CITY DOES NOT COMPLY WITH OUR REQUESTS (THE RESIDENTS OF BOISCHATEL STREET) OUR NEXT STEP WLD BE TO FILE A PETITION AND IF THAT TOO SHLDNT WORK ,YOU WILL LEAVE US NO OTHER CHOICE BUT TO GO TO THE MEDIA. THANK YOU</p>
Audrey-Anne Lamarche	Mme Sophie Mauzerolle	<p>Je suis résidente du quartier Hochelaga et je me déplace la plupart du temps en vélo d'hiver. Suite à l'ajout de la nouvelle piste cyclable protégée sur la rue de Rouen, il est très facile de transiter dans l'arrondissement Ville-Marie. Cependant, la rue Dufresne n'est aucunement déneigée alors qu'elle figure sur la carte du réseau cyclable 4 saisons. Elle permet de se rendre à la rue Fullum et ensuite de Maisonneuve, ce qui est très pratique et sécuritaire pour les cyclistes d'hiver. Est-ce qu'elle devrait être bel et bien déneigée ou c'est mon erreur de penser qu'elle devrait l'être? Merci beaucoup</p>
Jacinthe R	Mme Valérie Plante (Mme Dominique Ollivier)	<p>Bonjour, J'aimerais savoir si vous avez toujours l'intention de créer un Conseil de la langue française ou si vous l'avez remplacé par un comité ad hoc? Si oui, quand? Merci</p>
Antoine Fleitz	Mme Valérie Plante (Mme Marie-Andrée Mauger)	<p>Bonjour, Sachant que le Québec dispose d'une électricité abondante d'origine quasi exclusivement hydraulique dont le bilan carbone est très faible (34 grammes d'équivalent CO2 par kWh). Sachant que l'utilisation de l'électricité comme source de chauffage principale est largement répandue à Montréal. Sachant enfin que le gaz naturel brûlé au Québec a un bilan carbone très important, proche de celui du mazout quand est pris en compte tout son cycle de vie (230 à 295 grammes d'équivalent CO2 par kWh). Dans le cadre de la lutte contre les changements climatiques, la ville de Montréal prévoit-elle prochainement d'interdire ou de fortement décourager les nouvelles connexions au réseau de gaz naturel ? Aux États-Unis, la ville de New-York a choisi d'interdire les connexions au gaz des nouvelles constructions à partir de 2027 (ne seront exemptés que les hôpitaux, les restaurants et les buanderies). De nombreuses villes de la région de San-Francisco sont en train de faire de même.</p>

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Oscar Hernández	Mme Valérie Plante (Mme Sophie Mauzerolle)	Camillien-Houde continue d'être une voie dangereuse où les mesures de sécuritaires existants sont largement insuffisantes. La voie ressemble à une autoroute où les véhicules envahissent l'accotement utilisé par les cyclistes et piétons. On se fait dépasser régulièrement à moins de 1.5 mètre de distance. On a besoin de délinéateurs verticaux toute la longueur de Camillien Houde pour séparer la route de l'accotement. Cela empêcherait les véhicules de nous envahir. Dans la partie la plus étroite de Camillien-Houde la limite de vitesse est censée d'être 20 km/h. La plupart de gens roulent à 60 km/h. J'ai déjà été frôlé par une fourgonnette qui me dépassait ici en accélérant. J'ai failli tomber. Pourquoi ne pas forcer le trafic à arrêter complètement avant de traverser cette partie? La vraie solution serait de fermer Camillien-Houde au trafic de véhicules motorisés. Entre-temps pourriez-vous prendre des mesures comme celles suggérées plus haut tout de suite?
Kelly Mackay	Élu-e responsable des parcs et loisirs (Mme Gracia Kasoki Katahwa)	Morpho Bleu, formerly Modo NDG, is a beloved park of the Montreal community for over 15 years. We offer, yoga in Girouard Park and it is a big hit. This year want to collaborate with the borough to promote it more. If there was ever a time our citizens needed yogas it is now. Is this something the borough would promote through its channels? if so, how do we make that happen?
Augustin Proulx	Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry)	Est-ce que la Ville travaille en collaboration avec Hydro-Québec afin qu'il s'installe sur un autre terrain que celui du Boisé Steinberg? Est-ce qu'il y a des développements à ce niveau?
Simon Desharnais	Élu-e du conseil municipal (M. Robert Beaudry)	Nous avons soumis un courriel avec une lettre jointe à l'urbanisme de Montréal le (2022-02-28) en lien avec cette demande. Pourquoi est-ce qu'il a été dit qu'aucun commentaire n'avait été fait durant la demande de consultation publique ? Notre lettre devrait être sérieusement considéré. Je peux la renvoyer si c'est requis.
Steven Middleton	Mme Valérie Plante (Mme Alia Hassan-Cournol)	Le 18 mars 2022 Alexandre Leduc (député d'Hochelaga-Maisonneuve), Soraya Martinez-Ferrada (députée d'Hochelaga), Mobilisation 6600 Parc nature MHM appuyés par l'Association québécoise des médecins pour l'environnement, La table de quartier Hochelaga-Maisonneuve, des CPE, services de loisirs et de pastorales, organismes communautaires, 70 commerçants et la Société de développement commercial locale, ont procédé à la lecture de la Déclaration conjointe du quartier Hochelaga Maisonneuve pour un développement à échelle humaine et ont dit NON au projet qui s'implante présentement sur le territoire Assomption Sud. Avez pris connaissance de cette déclaration et quelle est la réponse de la Ville de Montréal ?

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Naakita Feldman-Kiss	Mme Josefina Blanco	Last meeting, in response to a question about the police murder of Pierre Coriolan, Josefina Blanco said that there was a plan to extend EMMIS to all 19 boroughs, so that they and not the SPVM would respond to mental health crises. What is the roll-out plan for this? What is the schedule? And how much funding is being directed to this project?
Anaïs Houde	Mme Sophie Mauzerolle	Alors que les gouvernements doivent réduire les émissions de GES et que les municipalités doivent réaménager les infrastructures routière afin de favoriser le partage de la route, encourager le transport actif et limiter la place des véhicules, augmenter le verdissement et la mobilité des gens, l'administration de Projet Montréal investi des 108 milliards dans des infrastructures autoroutières qui augmente le camionnage, créent des frontières et qui détruisent les derniers espaces verts non aménagés de la ville. Sans oublier que ces prolongement inutiles et coûteux ne desserviront que quelques citoyens corporatifs, qui ne justifie absolument pas cet investissement public. Quand saurons nous enfin le tracé de votre projet de prolongement Assomption sud? À quel moment la population pourra être consultée à ce sujet?

À l'expiration du délai imparti pour la Période de questions du public par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil* (06-051), la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, déclare la dite Période de questions close à 20 h 33. Elle remercie toutes les personnes qui ont soumis leurs questions par écrit à l'avance pour faire état de leurs préoccupations aux membres du conseil.

À 20 h 41, le conseil reprend ses travaux et poursuit l'étude des points 20.01 à 20.05.

CM22 0330

Accorder un contrat de gré à gré à AddÉnergie Technologies inc. pour la fourniture de 236 bornes de recharge pour véhicules électriques - Dépense totale de 1 750 083,25 \$, taxes incluses (fournisseur unique)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 mars 2022 par sa résolution CE22 0321;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder, conformément au Décret 839-2013 du gouvernement du Québec, un contrat de gré à gré à AddÉnergie Technologies inc., fournisseur unique, pour la fourniture de 236 bornes de recharge pour véhicules électriques, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 750 083,25 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1228848008

CM22 0331

Accorder un contrat à 9032-2454 Québec inc. (Techniparc) pour l'entretien des terrains sportifs du complexe sportif Claude-Robillard, d'une durée de trois saisons estivales (avril à octobre), pour une somme maximale de 429 689,18 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 21-18935 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 mars 2022 par sa résolution CE22 0308;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder à 9032-2454 Québec inc., faisant aussi affaire sous Techniparc, un contrat de fourniture de services pour l'entretien des terrains sportifs du complexe sportif Claude-Robillard d'une durée de trois saisons estivales (avril à octobre), pour une somme maximale de 429 689,18 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1211543006

CM22 0332

Accorder un contrat à Services Infraspéc inc. pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal - Dépense totale de 2 431 909,71 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 469531 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 mars 2022 par sa résolution CE22 0327;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Services Infraspéc inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 139 703,15 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 469531;
- 2- d'autoriser une dépense de 213 970,31 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 78 236,25 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Service Infraspéc inc.;

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1217231086

CM22 0333

Accorder un contrat à Laurin Laurin (1991) inc. pour la réalisation de travaux civils et électriques de signalisation lumineuse à cinq intersections de la Ville de Montréal - Dépense totale de 1 571 314,12 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 475912 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 mars 2022 par sa résolution CE22 0323;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Laurin Laurin (1991) inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution de travaux civils et électriques de signalisation lumineuse, à cinq intersections de la Ville de Montréal aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 309 428,43 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 475912;
- 2- d'autoriser une dépense de 261 885,69 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Laurin Laurin (1991) inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1228848004

CM22 0334

Accorder un contrat à Eurovia Québec Construction inc., pour des travaux de voirie dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, du Sud-Ouest et de Pierrefonds-Roxboro (PCR-PRCPR 2022) - Dépense totale de 4 826 933,66 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 468710 (8 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 mars 2022 par sa résolution CE22 0322;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Eurovia Québec Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de voirie dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, du Sud-Ouest et de Pierrefonds–Roxboro (PCPR-PRCPR 2022) aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 165 160,60 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 468710;
- 2- d'autoriser une dépense de 416 516,06 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

- 3- d'autoriser une dépense de 245 257 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Eurovia Québec Construction inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1217231083

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM22 0335

Accorder un contrat à Les Entrepreneurs Bucaro inc. pour des travaux de voirie dans les arrondissements de Lachine, de LaSalle, de Verdun et de Saint-Laurent (PCPR-PRCPR 2022) - Dépense totale de 4 637 698,26 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 468711 (9 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 mars 2022 par sa résolution CE22 0333;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Les Entrepreneurs Bucaro inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de voirie dans les arrondissements de Lachine, de LaSalle, de Verdun et de Saint-Laurent (PCPR-PRCPR 2022), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 949 362,74 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 468711;
- 2- d'autoriser une dépense de 394 936,27 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 293 399,25 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation de rendement de Les Entrepreneurs Bucaro inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1217231082

CM22 0336

Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc., pour la rénovation des gradins extérieurs du Complexe sportif Claude-Robillard - Dépense totale de 1 719 228,11 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public IMM-15752 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 mars 2022 par sa résolution CE22 0325;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder à St-Denis Thompson inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de rénovation des gradins extérieurs du Complexe sportif Claude-Robillard, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 444 436,67 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15752;
- 2- d'autoriser une dépense de 216 665,50 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 58 125,94 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à l'évaluation du rendement de St-Denis Thompson inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1229460001

CM22 0337

Accorder un contrat à Services Infraspéc inc. pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal - Dépense totale de 4 323 422,61 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 469532 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 mars 2022 par sa résolution CE22 0334;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Services Infraspéc inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 845 307,83 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 469532;
- 2- d'autoriser une dépense de 384 530,78 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 93 584 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Services Infraspéc inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1227231003

CM22 0338

Accorder un contrat à De Sousa - 4042077 Canada inc. pour des travaux de voirie dans les arrondissements de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et de Saint-Léonard (PCPR et PRCPR 2022) - Dépense totale de 5 062 241,39 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 468712 (8 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 mars 2022 par sa résolution CE22 0331;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Les entrepreneurs De Sousa 4042077 Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de voirie dans les arrondissements Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et de Saint-Léonard (PCPR-PRCPR 2022) aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 295 956,94 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 468712;
- 2- d'autoriser une dépense de 429 595,29 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 336 688,75 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de De Sousa 4042077 Canada inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1217231090

CM22 0339

Accorder un contrat à Travaux Routiers Métropole (9129-2201 Québec inc.), pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie et d'éclairage dans la rue Cuvillier, de la rue Hochelaga à la rue Sherbrooke - Dépense totale de 4 365 143,46 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 409311 (7 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 mars 2022 par sa résolution CE22 0332;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Travaux Routiers Métropole (9129-2201 Québec inc.), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution de travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie et d'éclairage dans la rue Cuvillier, de la rue Hochelaga à la rue Sherbrooke, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale 3 477 975,35 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 409311;
- 2- d'autoriser une dépense de 364 812,11 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 522 356 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Travaux Routiers Métropole (9129-2201 Québec inc.);
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1227231002

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM22 0340

Accorder un contrat à Construction Viatek inc. pour des travaux de voirie (réhabilitation et reconstruction) et d'éclairage dans les rues Marivaux et Le Royer, dans l'arrondissement de Saint-Léonard - Dépense totale de 2 263 883,06 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 408010 (7 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 mars 2022 par sa résolution CE22 0330;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Construction Viatek inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de voirie (réhabilitation et reconstruction) et d'éclairage dans les rues Marivaux et Le Royer – arrondissement de Saint-Léonard, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 664 948,38 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 408010;
- 2- d'autoriser une dépense de 332 989,68 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 265 945 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation de rendement de Construction Viatek inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1227231001

CM22 0341

Accorder un contrat à Laurin Laurin, (1991) inc. pour la réalisation de travaux civils et électriques de signalisation lumineuse à cinq intersections de la Ville de Montréal - Dépense totale de 1 621 993,26 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 475913 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 mars 2022 par sa résolution CE22 0324;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Laurin Laurin, (1991) inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution de travaux civils et électriques de signalisation lumineuse, à cinq intersections de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 351 661,05 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 475913;
- 2- d'autoriser une dépense de 270 332,21 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Laurin Laurin, (1991) inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1228848005

CM22 0342

Autoriser la cession de contrat de Stelem (Canada) inc. à Emco Corporation pour la fourniture de pièces de rechange pour bornes d'incendie (CM21 0081) / Approuver un projet de contrat de cession à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 mars 2022 par sa résolution CE22 0309;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'autoriser la cession des droits et obligations dans le contrat découlant de l'appel d'offres 20-18263 (CM21 0081) de la firme Stelem Canada inc. à la firme Emco Corporation pour la fourniture des pièces de rechange pour bornes d'incendie;
- 2- d'approuver le projet de convention de cession à cette fin.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1229462002

CM22 0343

Conclure deux ententes-cadres de services professionnels avec CIMA+ S.E.N.C. (2 807 689,50 \$, taxes incluses) et Stantec experts-conseils ltée (1 700 825,18 \$, taxes incluses) pour la conception, la surveillance, le déploiement, la gestion et l'analyse des projets de feux de circulation, d'infrastructures de télécommunication et de mobilité, pour une période de 24 mois avec la possibilité d'une prolongation de 12 mois supplémentaires - Appel d'offres public 21-19044 (4 soum.)

Le conseiller Alan DeSousa déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 mars 2022 par sa résolution CE22 0340;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de conclure des ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, les services professionnels requis pour la conception, la surveillance, le déploiement, la gestion et l'analyse des projets de feux de circulation, d'infrastructures de télécommunication et de mobilité, pour une durée de 24 mois, avec la possibilité d'une prolongation de 12 mois supplémentaires, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-19044;

<u>Firmes</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
CIMA+ s.e.n.c.	2 807 689,50 \$
Stantec experts-conseils ltée	1 700 825,18 \$

- 2- de procéder à une évaluation du rendement de CIMA+ s.e.n.c. et Stantec experts-conseils ltée;
- 3- d'imputer ces dépenses à même les budgets des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1228848003

CM22 0344

Conclure deux ententes-cadres pour les lots B et C, d'une durée de 36 mois, sans option de prolongation avec Tech-Mix, division de Bau-Val inc. pour la fourniture et la livraison sur demande d'enrobés bitumineux à froid et tièdes, pour les années 2022 à 2025 - Montant estimé des ententes : 1 936 385,55 \$, taxes et variation des quantités incluses - Appel d'offres public 21-19088 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 mars 2022 par sa résolution CE22 0312;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de conclure deux ententes-cadres avec Tech-Mix, division de Bau-Val inc., plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des lots, d'une durée de 36 mois, laquelle s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des enrobés bitumineux à froid et tièdes pour les années 2022 à 2025, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public (21-19088);

<u>Firmes</u>	<u>Lots</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Tech-Mix, division de Bau-Val inc.	Lot B	1 288 378,12 \$
Tech-Mix, division de Bau-Val inc.	Lot C	471 972,38 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 176 035,05 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Tech-Mix, division de Bau-Val inc.;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1227360002

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM22 0345

Conclure une nouvelle entente de services, d'une durée de 48 mois, soit du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2026, pour la fourniture de la vapeur, de l'eau chaude domestique, de l'eau de chauffage périmétrique et d'électricité pour certains locaux du 209-251A, avenue des Pins Ouest, dans le cadre de l'entente conclue entre la Ville de Montréal et le Centre Hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM) (CM17 0777), moyennant un coût approximatif total de 725 274 \$, plus les taxes applicables

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 mars 2022 par sa résolution CE22 0344;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de conclure une nouvelle entente de services, d'une durée de 48 mois, soit du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2026, pour la fourniture de la vapeur, de l'eau chaude domestique, de l'eau de chauffage périmétrique et d'électricité, pour certains locaux du 209-251A, avenue des Pins Ouest, dans le cadre de l'entente conclue entre la Ville de Montréal et le Centre Hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM) (CM17 0777), moyennant un coût approximatif total de 725 274 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'entente;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1226724001

CM22 0346

Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de la Société de transport de Montréal (STM), un espace d'une superficie de 70 pieds carrés pour exposer une sculpture à l'édicule du métro de la Place-Saint-Henri, constitué d'une partie du lot 4 145 097 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour une période de 20 ans, rétroactivement du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2028, plus deux périodes de renouvellement de cinq années chacune, pour un montant forfaitaire total de 5 010 \$, non taxable incluant les renouvellements / La dépense pour l'entretien, les réparations et la restauration est estimée à 137 970 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 mars 2022 par sa résolution CE22 0347;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de la Société de transport de Montréal, pour une période de 20 ans rétroactivement du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2028 avec possibilité de deux périodes de renouvellement de cinq ans chacune, un espace constitué du lot 4 145 097 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 70 pieds carrés, pour exposer une sculpture à l'édicule du métro de la Place-Saint-Henri, pour un montant forfaitaire total de 5 010 \$, non taxable, incluant les renouvellements, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2- d'autoriser une dépense additionnelle estimée à 137 970 \$, taxes incluses, pour l'entretien, les réparations et la restauration au Service de la culture;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1220515001

CM22 0347

Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à la Société de transport de Montréal (STM), à des fins de stationnement non tarifé à l'usage exclusif pour les véhicules des agents STM détenant une vignette, un terrain d'une superficie de 1 394 mètres carrés, situé au sud de la rue Louvain et à l'ouest du boulevard Saint-Laurent, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, constitué d'une partie du lot 1 999 283 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour une durée de 18 mois, à compter du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2025, incluant trois renouvellements de six mois chacun, pour un loyer total de 81 265 \$, non taxable

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 mars 2022 par sa résolution CE22 0346;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à la Société de transport de Montréal, pour une durée de 18 mois, soit du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2025 avec possibilité de trois renouvellements de six mois chacun, un terrain situé au sud de la rue Louvain et à l'ouest du boulevard Saint-Laurent, constitué d'une partie du lot 1 999 283 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, d'une superficie de 1 394 mètres carrés, (15 000 pieds carrés), à des fins de stationnement non tarifé à l'usage exclusif pour les véhicules des Agents STM détenant une vignette, pour un loyer total de 81 265 \$, non taxable, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1220515002

CM22 0348

Approuver un bail par lequel la Ville de Montréal loue à 9006-9311 Québec inc., à des fins d'aire de chantier, en lien avec le projet de logements sociaux de la Coopérative d'habitation de la Montagne verte, un terrain d'une superficie de 311 mètres carrés, situé à l'angle des rues Saint-Jacques et de la Montagne, dans l'arrondissement de Ville-Marie, constitué du lot 5 174 933 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour une période additionnelle de six mois à compter du 3 janvier 2022, pour un loyer total de 49 818 \$, excluant les taxes

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 mars 2022 par sa résolution CE22 0349;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à 9006-9311 Québec inc., pour une période additionnelle de six mois à compter du 3 janvier 2022, un terrain constitué du lot 5 174 933 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 311 mètres carrés (3 349 pieds carrés), situé à l'angle des rues Saint-Jacques et de la Montagne, dans l'arrondissement de Ville-Marie, à des fins d'aire de chantier en lien avec le projet de logements sociaux de la Coopérative d'habitation de la Montagne verte, pour un loyer total de 49 818 \$, excluant les taxes;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1225941002

CM22 0349

Approuver un projet d'addenda 1 à la convention de soutien financier intervenue entre la Ville de Montréal et l'Association des gens d'affaires de Charlevoix et de Pie-IX (CM19 0427) dans le cadre du programme Artère en transformation

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 mars 2022 par sa résolution CE22 0353;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet d'addenda 1 à la convention intervenue entre la Ville de Montréal et l'Association des gens d'affaires de Charlevoix et de Pie-IX (CM19 0427) dans le cadre du Programme Artère en transformation;
- 2- d'autoriser la directrice du Service du développement économique à signer cet addenda pour et au nom de la Ville de Montréal.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1228383001

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM22 0350

Accorder un soutien financier non récurrent de 3 464 090 \$ à la Société de verdissement du Montréal métropolitain (SOVERDI) afin de soutenir le verdissement et le renforcement de la canopée montréalaise sur les sites privés et institutionnels, pour la période du 22 mars au 31 décembre 2022, dans le cadre du Plan de la forêt urbaine / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 mars 2022 par sa résolution CE22 0354;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 3 464 090 \$ à la Société de verdissement du Montréal métropolitain (SOVERDI) afin de soutenir le verdissement et le renforcement de la canopée montréalaise sur les sites privés et institutionnels, pour la période du 22 mars au 31 décembre 2022, dans le cadre du Plan de la forêt urbaine;

- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1228176001

CM22 0351

Accorder un soutien financier de 546 300 \$ à AlterGo, pour l'année 2022, pour le redistribuer aux organismes financés par le Programme d'accompagnement en loisir de l'Île de Montréal (PALÎM) / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 mars 2022 par sa résolution CE22 0356;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 546 300 \$ à AlterGo, pour l'année 2022, pour le redistribuer en divers montants aux organisations locales, demandeurs de services d'accompagnateurs pour les activités de loisir des personnes ayant des limitations fonctionnelles dans le cadre du Programme d'accompagnement en loisir de l'Île de Montréal (PALÎM);
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1216367007

CM22 0352

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente-cadre de services professionnels avec FNX-INNOV inc, pour une période de deux ans, pour la conception et la surveillance de travaux de feux de circulation (Lot 1) - Montant estimé de l'entente : 4 322 686, 33 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 21-18908 (2 soum., 1 seul conforme)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 mars 2022 par sa résolution CE22 0419;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure une entente-cadre, d'une durée de deux ans, par laquelle FNX-INNOV inc., seule firme soumissionnaire, cette dernière ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les services professionnels de conception et de surveillance de travaux de feux de circulation, pour une somme maximale de 4 322 686,33 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18908 (lot 1);
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de FNX-INNOV inc.;

- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de la Direction de la mobilité et ce, au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1217880001

CM22 0353

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Demix Construction, une division de Groupe CRH Canada inc., pour des travaux de voirie, d'éclairage, de feux de circulation et d'utilité publique (CSEM) dans le boulevard Crémazie Est (côté Nord), de la rue D'Iberville au boulevard Saint-Michel dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension - Dépense totale de 9 116 960,32 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 327806 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 mars 2022 par sa résolution CE22 0415;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Demix Construction, une division de Groupe CRH Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de voirie, d'éclairage, de feux de circulation et d'utilité publique (CSEM) dans le boulevard Crémazie Est (côté Nord), de la rue D'Iberville au boulevard Saint-Michel dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 879 757,47 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 327806;
- 3- d'autoriser une dépense de 1 135 437,56 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 1 101 765,29 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation de rendement de Demix Construction, une division de Groupe CRH Canada inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.24 1217231089

CM22 0354

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Précisions Provençal inc., pour la fourniture et l'installation de boîtes de fourgon 17 pieds avec aménagement d'aqueduc sur des châssis de camion fournis par la Ville - Dépense totale de 2 214 118,64 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 21-18938 - (un seul soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 mars 2022 par sa résolution CE22 0402;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire Précisions Provençal inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture et l'installation de boîtes de fourgon 17 pieds avec aménagement d'aqueduc sur des châssis fournis par la Ville, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 012 835,13 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18938;
- 3- d'autoriser une dépense de 201 283,51 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Précisions Provençal inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.25 1225382002

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.26 à 20.29 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM22 0355

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Demix Construction, une division de groupe CRH Canada inc., pour la réalisation de travaux de réparation et d'entretien d'ouvrages d'art et de diverses structures (projet 21-02) - Dépense totale de 2 229 462,98 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 469310 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 mars 2022 par sa résolution CE22 0412;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats
- 2- d'accorder à Demix Construction, une division de groupe CRH Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution de travaux de réparation et d'entretien d'ouvrages d'art et de diverses structures, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 229 462,98 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 469310;
- 3- de procéder à une évaluation de rendement de Demix Construction, une division de groupe CRH Canada inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.26 1217000004

CM22 0356

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure trois ententes-cadres avec IPL North America inc. pour la fourniture d'outils de collecte des matières résiduelles pour une durée de 36 mois avec une option de prolongation d'une année - Dépense totale de 10 171 202,61 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 22-19060 (2 soum., un seul conforme)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 mars 2022 par sa résolution CE22 0403;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure trois ententes-cadres d'une durée de 36 mois par lesquelles IPL North America inc., seul soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les outils de collectes des matières résiduelles, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, pour une somme maximale totale de 9 686 859,63 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19060;

Firmes	Lots	Montant (taxes incluses)
IPL North America inc.	Lot 1	4 985 786,85 \$
IPL North America inc.	Lot 2	4 554 714,72 \$
IPL North America inc.	Lot 4	146 358,06 \$

- 3- d'autoriser une dépense de 484 342,98 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

Firmes	Lots	Contingences (taxes incluses)
IPL North America inc.	Lot 1	249 289,34 \$
IPL North America inc.	Lot 2	227 735,74 \$
IPL North America inc.	Lot 4	7 317,90 \$

- 4- de procéder à une évaluation du rendement de IPL North America inc. pour les lots 1 et 2;
- 5- d'imputer ces dépenses au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.27 1229403001

CM22 0357

Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue de 9160-7580 Québec inc., pour un terme de 10 ans, à compter du 1^{er} avril 2022, des locaux situés au rez-de-chaussée et au 4^e étage, de l'immeuble situé au 3565, rue Jarry Est, d'une superficie totale de 48 907 pieds carrés, à des fins de bureaux et d'entrepôt, pour un loyer total de 8 821 923,43 \$, taxes incluses, et un coût des travaux de 587 355,35 \$, taxes incluses / Autoriser pour 2022 un virement budgétaire du Service de la culture vers le SGPI d'un montant de 63 305 \$, net de taxes / Autoriser un ajustement budgétaire du Service de la culture vers le SGPI à partir de 2023 et les suivantes, d'un montant récurrent de 126 611 \$, net de taxes

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 mars 2022 par sa résolution CE22 0431;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de 9160-7580 Québec inc., à des fins de bureaux et d'entrepôt, des locaux d'une superficie totale de 48 907 pieds carrés, au rez-de-chaussée et au 4^e étage, de l'immeuble situé au 3565, rue Jarry Est, pour un terme de 10 ans, à compter du 1^{er} avril 2022, pour un loyer total de 8 821 923,43 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2- d'autoriser pour l'année 2022, un virement budgétaire au budget de fonctionnement pour un montant de 63 305 \$, net de taxes, en provenance du budget de fonctionnement du Service de la culture vers le Service de la gestion et de la planification immobilière;
- 3- d'autoriser pour l'année 2023, l'ajustement de la base budgétaire du budget de fonctionnement, du Service de la gestion et de la planification immobilière en provenance du budget de fonctionnement du Service de la culture pour un montant de 126 611 \$, net de taxes;
- 4- d'autoriser une dépense de 480 750,30 \$, taxes incluses, pour les travaux d'aménagement payable à 9160-7580 Québec inc.;
- 5- d'autoriser une dépense de 72 112,55 \$, taxes incluses, pour les contingences payable à 9160-7580 Québec inc.;
- 6- d'autoriser une dépense de 34 492,50 \$, taxes incluses, pour les incidences;
- 7- d'autoriser un virement budgétaire de 537 000 \$, en provenance du Programme décennal d'immobilisations (PDI) 2022-2031 du Service de la culture vers le Service de la gestion et de la planification immobilière pour les travaux d'aménagement de l'immeuble situé au 3565, rue Jarry Est;
- 8- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.28 1215323010

CM22 0358

Approuver le projet d'Addenda 2 au contrat de services professionnels accordé de gré à gré à Société de développement social (CM21 1378) pour continuer le déploiement d'une phase pilote de l'Équipe mobile de médiation et d'intervention sociale (ÉMMIS) / Autoriser une dépense additionnelle de 749 746 \$, taxes incluses, pour la période du 1^{er} avril au 31 décembre 2022, majorant ainsi le montant total du contrat initial de 367 389 \$ à 1 117 135 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 mars 2022 par sa résolution CE22 0430;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet d'Addenda 2 au contrat de services professionnels accordé de gré à gré à Société de développement social (CM21 1378) pour continuer le déploiement d'une phase pilote de l'Équipe mobile de médiation et d'intervention sociale (ÉMMIS);
- 2- d'autoriser une dépense additionnelle de 749 746 \$, taxes incluses, pour la période du 1^{er} avril au 31 décembre 2022, majorant ainsi le montant total du contrat de 367 389 \$ à 1 117 135 \$, taxes incluses;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.29 1229380001

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM22 0359

Accepter les offres de services des conseils d'arrondissement de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation de travaux de réfection mineure de trottoirs sur certaines rues du réseau artériel administratif de la Ville (RAAV) en 2022, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 mars 2022 par sa résolution CE22 0366;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'accepter les offres de services des conseils d'arrondissement de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation de travaux de réfection mineure de trottoirs sur certaines rues du réseau artériel administratif de la Ville (RAAV) en 2022, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1225276001

CM22 0360

Accepter les offres de services des conseils d'arrondissement de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux d'aménagement de rues et de voies cyclables pour l'année 2022, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 mars 2022 par sa résolution CE22 0365;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'accepter les offres de services des conseils d'arrondissement de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux d'aménagement de rues et de voies cyclables pour l'année 2022, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1228935001

CM22 0361

Annuler l'offre de services professionnels du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports et du Service de la gestion et de la planification immobilière faite à l'arrondissement de Verdun pour faire la gestion globale et réaliser le projet de rénovation du Natatorium dans le cadre du Programme aquatique de Montréal - volet Mise aux normes, et ce, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 mars 2022 par sa résolution CE22 0363;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'annuler l'offre de services professionnels du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports et du Service de la gestion et de la planification immobilière pour faire la gestion globale et réaliser le projet de rénovation du Natatorium dans le cadre du Programme aquatique de Montréal - volet Mise aux normes, et ce, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

Adopté à l'unanimité.

30.03 1229126001

CM22 0362

Offrir à l'arrondissement de Verdun, les services professionnels du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) pour la gestion globale et la réalisation du projet de rénovation du Natatorium, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 mars 2022 par sa résolution CE22 0364;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'offrir à l'arrondissement de Verdun, les services professionnels du Service de la gestion et de la planification immobilière pour la gestion et la réalisation du projet de rénovation du Natatorium, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

Adopté à l'unanimité.

30.04 1229484001

CM22 0363

Majorer la dotation de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, par l'entremise de la réserve du passif environnemental, pour un montant de 69 989,28 \$, taxes non incluses, afin de retenir les services professionnels requis pour la réalisation des études environnementales complémentaires et la préparation des plans et devis relatifs à la construction d'un système de contrôle de la migration des biogaz dans le parc Père-Marquette, au sud du boulevard Rosemont, entre les rues Garnier et Marquette

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 mars 2022 par sa résolution CE22 0373;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de majorer la dotation de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, par l'entremise de la réserve du passif environnemental, pour un montant de 69 989,28 \$, taxes non incluses, afin de retenir les services requis pour la préparation des plans, devis et documents d'appel d'offres nécessaires à la réalisation de tranchées d'aération des biogaz pouvant provenir de l'ancienne carrière du parc Père-Marquette;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1213271001

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 30.06 à 30.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM22 0364

Autoriser le changement de la source de financement provenant des surplus affectés au lieu du budget de fonctionnement du Service de l'habitation pour les derniers versements aux organismes à but non lucratif suivants, soit Les Habitations Duff Court, UTILE Angus et La Fondation du refuge pour femmes Chez Doris, dans le cadre de l'Axe 3 de la Stratégie 12 000 Logements / Autoriser l'augmentation des budgets de revenus et dépenses du Service de l'habitation pour 2022 d'un montant de 4 344 247,99 \$

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 mars 2022 par sa résolution CE22 0372;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'autoriser le changement de la source de financement provenant des surplus affectés au lieu du budget de fonctionnement du Service de l'habitation pour les derniers versements aux organismes à but non lucratif suivants, soit Les Habitations Duff Court, UTILE Angus et La Fondation du refuge pour femmes Chez Doris, dans le cadre de l'Axe 3 de la Stratégie 12 000 Logements;
- 2- d'autoriser l'augmentation des budgets de revenus et de dépenses du Service de l'habitation pour 2022 d'un montant de 4 344 247,99 \$;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1229499001

CM22 0365

Autoriser la modification du calendrier de réalisation de la sécurisation de l'intersection des rues Clark et de Maisonneuve, dans l'arrondissement de Ville-Marie (CM21 0319)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 mars 2022 par sa résolution CE22 0362;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'autoriser la modification du calendrier de réalisation de la sécurisation de l'intersection de la rue Clark et du boulevard de Maisonneuve, dans l'arrondissement de Ville-Marie (CM21 0319).

Adopté à l'unanimité.

30.07 1211097001

CM22 0366

Adopter une résolution désignant les immeubles sur lesquels le droit de préemption est exercé et qui pourront être ainsi acquis aux fins d'habitation

Attendu le Règlement déterminant le territoire sur lequel le droit de préemption peut être exercé et sur lequel des immeubles peuvent être ainsi acquis aux fins d'habitation (22-014);

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 mars 2022 par sa résolution CE22 0434;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter la résolution suivante :

- 1- d'assujettir au droit de préemption, aux fins d'habitation, les immeubles suivants, identifiés au moyen de leur numéro de lot au cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal :

1 064 407	1 338 925	1 867 885
1 065 651	1 340 084	1 867 902
1 066 080	1 340 222	1 867 916
1 066 188	1 340 332	1 867 958
1 154 078	1 340 528	1 867 962
1 154 079	1 341 137	1 867 965
1 154 080	1 350 800	1 867 968
1 154 140	1 350 841	1 867 969
1 154 385	1 350 848	1 867 972
1 154 386	1 350 851	1 867 973
1 154 387	1 350 852	1 867 974
1 154 393	1 351 132	1 867 976
1 154 394	1 351 133	1 867 983
1 154 395	1 351 136	1 867 987
1 154 396	1 380 977	1 867 990
1 154 397	1 380 984	1 867 999
1 154 398	1 414 300	1 868 016
1 154 401	1 423 912	1 868 017
1 179 318	1 423 913	1 868 724
1 179 689	1 423 916	1 868 728
1 179 713	1 424 605	1 868 733
1 179 743	1 424 612	1 868 744
1 179 759	1 424 665	1 868 747
1 179 826	1 424 693	1 868 758
1 180 610	1 424 727	1 868 773
1 180 612	1 424 728	1 868 774
1 180 697	1 424 819	1 868 775
1 180 851	1 425 215	1 868 811
1 180 879	1 425 219	1 868 830
1 180 889	1 425 255	1 868 885
1 181 224	1 444 888	1 870 109
1 181 812	1 567 215	1 870 110
1 203 541	1 567 695	1 870 111
1 203 542	1 573 174	1 885 088
1 243 265	1 573 179	2 003 861
1 243 827	1 573 180	2 003 862
1 243 828	1 573 181	2 003 865
1 243 830	1 573 291	2 091 659
1 243 831	1 573 541	2 091 662
1 243 832	1 573 596	2 091 663
1 243 837	1 573 598	2 091 664
1 243 838	1 573 599	2 091 665
1 243 839	1 573 606	2 091 785
1 243 841	1 573 764	2 091 791
1 243 842	1 585 834	2 135 187
1 243 882	1 851 454	2 135 191
1 243 890	1 851 514	2 160 625
1 243 891	1 851 517	2 160 709
1 243 892	1 851 527	2 160 999
1 243 894	1 852 807	2 161 220
1 243 895	1 852 811	2 161 330
1 243 896	1 852 812	2 161 333
1 243 897	1 852 813	2 161 334
1 243 898	1 852 943	2 162 009
1 243 899	1 866 568	2 162 026
1 243 907	1 867 464	2 162 034
1 284 447	1 867 505	2 162 036
1 284 449	1 867 506	2 162 073
1 338 869	1 867 555	2 162 074
1 338 897	1 867 558	2 162 077
1 338 921	1 867 755	2 162 102
1 338 923	1 867 845	2 173 856

2 174 026	2 334 575	3 361 259
2 216 514	2 334 576	3 361 260
2 216 517	2 334 577	3 361 265
2 216 558	2 334 578	3 361 267
2 216 562	2 334 585	3 361 268
2 216 563	2 334 586	3 361 270
2 216 567	2 334 587	3 361 272
2 245 662	2 334 588	3 361 537
2 245 874	2 334 589	3 361 540
2 245 899	2 334 590	3 361 541
2 245 907	2 334 619	3 361 542
2 245 916	2 334 638	3 361 550
2 246 657	2 334 745	3 361 551
2 247 284	2 335 567	3 361 552
2 247 870	2 335 569	3 361 579
2 247 872	2 335 572	3 362 041
2 247 874	2 336 275	3 362 045
2 248 444	2 339 880	3 362 830
2 248 516	2 357 100	3 604 064
2 248 517	2 357 101	3 604 065
2 248 718	2 357 102	3 604 066
2 248 775	2 357 103	3 610 860
2 249 341	2 589 394	3 795 031
2 249 346	2 589 537	3 795 035
2 249 691	2 589 538	3 795 391
2 249 734	2 589 539	3 795 392
2 249 748	2 589 540	3 795 431
2 249 773	2 589 541	3 795 435
2 249 774	2 590 264	3 795 480
2 249 775	2 590 440	3 795 818
2 249 812	2 648 574	4 140 514
2 249 813	2 648 575	4 140 515
2 249 816	2 648 661	5 097 267
2 249 825	2 648 664	5 097 268
2 249 853	2 648 665	5 648 330
2 249 855	2 648 672	6 031 150, PC-38710
2 316 922	2 648 673	6 034 617
2 316 931	2 648 674	6 037 059
2 317 368	2 648 675	6 231 659
2 332 591	2 648 676	6 231 660
2 334 493	2 648 677	
2 334 495	2 648 682	
2 334 500	2 648 702	
2 334 501	2 648 707	
2 334 548	2 648 708	
2 334 549	2 648 710	
2 334 552	2 648 711	
2 334 553	2 648 724	
2 334 554	2 648 727	
2 334 560	2 648 732	
2 334 561	2 648 733	
2 334 562	2 648 736	
2 334 563	2 648 744	
2 334 564	2 648 749	
2 334 566	2 651 610	
2 334 567	2 975 631	
2 334 568	3 105 679	
2 334 569	3 323 961	
2 334 570	3 360 765	
2 334 571	3 360 766	
2 334 572	3 361 052	
2 334 573	3 361 059	

- 2- de mandater le Service des affaires juridiques de la Ville pour entreprendre toutes les procédures requises à cet effet.

La présente résolution prend effet à compter de l'entrée en vigueur du Règlement déterminant le territoire sur lequel le droit de préemption peut être exercé et sur lequel des immeubles peuvent être ainsi acquis aux fins d'habitation (22-014).

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.08 1229174002

CM22 0367

Adopter une résolution instituant les prix de reconnaissance de la contribution montréalaise à la valorisation de la langue française

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 mars 2022 par sa résolution CE22 0437;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter la résolution suivante :

d'instituer les prix de reconnaissance de la contribution montréalaise à la valorisation de la langue française selon les règles prévues ci-après :

1. En lien avec la mise en œuvre du Plan d'action en matière de valorisation de la langue française 2021-2024 et plus particulièrement à l'égard de l'action n° 4, la présente résolution a pour objet la création des prix de reconnaissance de la contribution montréalaise à la valorisation de la langue française.
2. Les prix visent à récompenser les citoyens et les organisations qui fournissent un effort exemplaire de valorisation et de diffusion du français dans leur milieu. Ces prix comportent deux catégories :
 - « Personnalité » : un prix de reconnaissance à l'intention d'une Montréalaise ou d'un Montréalais dont la contribution à la valorisation de la langue française est remarquable. Avec ce prix on souligne l'engagement exceptionnel de Montréalaises et de Montréalais envers la valorisation de la langue française comme une source de fierté pour l'ensemble de la communauté montréalaise.
 - « Coup de cœur » : un prix de reconnaissance à l'intention d'une organisation dont le projet a contribué de manière importante à l'usage ou au rayonnement de la langue française à Montréal. Ce prix permet de célébrer l'effet mobilisateur des initiatives de valorisation de la langue française menées par les organisations dans notre métropole.

3. Critères d'admissibilité

3.1 Catégorie « Personnalité »

Seront admissibles, les personnes qui répondent à au moins un des critères suivants :

- a) être nées sur le territoire de l'agglomération de Montréal;
- b) résider ou avoir résidé sur ce même territoire durant au moins deux ans;
- c) exercer ou avoir exercé des activités professionnelles sur ce même territoire durant au moins deux ans.

3.2 Ne seront pas admissibles :

- a) les élus, le personnel politique et les employés et cadres des administrations publiques municipale, provinciale ou fédérale;
- b) les membres du Comité sur la langue française de la Ville de Montréal.

3.3 Catégorie « Coup de cœur »

Seront admissibles les organisations qui répondent à au moins un des critères suivants :

- a) avoir son siège social à Montréal;
- b) œuvrer ou faire des affaires sur le territoire montréalais.

3.4 Ne seront pas admissibles les entreprises qui figurent sur la Liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française pendant la période comprise entre le moment du dépôt de la candidature et la date de remise du prix.

4. Nature du prix

Remise d'une plaque, certificat ou autre item honorifique.

5. Appel de candidatures

Pour l'édition 2022, l'appel de candidatures se déroulera exceptionnellement au printemps. Pour les éditions subséquentes, l'appel de candidatures se déroulera à l'automne.

6. Jury

6.1 Les candidatures seront évaluées par un jury composé de la présidente du Comité sur la langue française de la Ville de Montréal et de quatre autres membres.

6.2 Les membres du jury siégeront pour un mandat d'un an, renouvelable.

7. Remise des prix

7.1 La cérémonie de remise des prix de reconnaissance de la contribution montréalaise à la valorisation de la langue française s'effectue durant le mois de la Francophonie, en mars.

7.2 Sauf exception le justifiant, la cérémonie de remise des prix se tient à l'hôtel de ville de Montréal.

8. Secrétariat

L'administration des prix est confiée au Bureau des relations gouvernementales et municipales de la Ville, lequel agit à titre de Secrétariat, en liaison avec les services administratifs appelés à apporter leur concours.

9. Dispositions finales

9.1 Une personne ou une organisation ayant fait l'objet d'une condamnation au criminel ne peut se voir décerner le prix.

9.2 Un comportement de nature à entacher les prix peut entraîner leur retrait.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

CM22 0368

Autoriser la modification du calendrier et du budget de réalisation du réaménagement de la piste cyclable dans les parcs riverains, entre les 39^e et 52^e av. (CM21 0782), dans l'arrondissement de Lachine

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 mars 2022 par sa résolution CE22 0432;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'autoriser la modification du calendrier et du budget de réalisation du réaménagement de la piste cyclable dans les parcs riverains, entre les 39^e et 52^e avenues dans l'arrondissement de Lachine (CM21 0782).

Adopté à l'unanimité.

30.10 1218935001

CM22 0369

Approuver le programme d'activités 2022 des commissions permanentes du conseil municipal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 mars 2022 par sa résolution CE22 0449;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'approuver le programme d'activités 2022 des commissions permanentes du conseil municipal ci-après :

Commission de la présidence du conseil

- Consultation publique sur le bilan des élections municipales 2021 déposé par Élections Montréal ainsi que, plus généralement, sur le taux de participation électorale à la Ville de Montréal (CM21 1397);
- L'évolution de la représentativité des personnes élues au conseil municipal : les facteurs de succès et les stratégies à mettre en place pour améliorer encore la représentativité de la mixité sociale montréalaise.

Commission sur la culture, le patrimoine et les sports

- Étude publique du bilan de la mise en œuvre de la Politique de développement culturel 2017-2022;
- Étude publique du bilan de la mise en œuvre du Plan d'action en patrimoine 2017-2022;
- Étude publique du bilan de la première année de mise en œuvre du Plan nature et sports.

Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation

- Certification de « Propriétaire responsable » et mise en place d'un registre de loyers (CM22 0241);
- Facteurs contribuant à l'attractivité résidentielle de la Ville de Montréal et portrait des principales raisons pour lesquelles certains ménages montréalais demeurent à Montréal et d'autres quittent pour la banlieue (CM22 0136);
- L'économie circulaire en contexte de relance économique verte et inclusive.

Commission sur le développement social et la diversité montréalaise

- Mandater la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise (CDSDM) et la Commission de la sécurité publique (CSP) pour tenir conjointement une discussion publique portant sur la reddition de comptes des 38 recommandations du rapport de la consultation de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) sur le racisme et les discriminations systémiques dans les compétences de la Ville de Montréal, ainsi que sur la planification des actions et engagements pour l'année 2022 (CM22 0185);
- Mettre les jeunes au cœur de nos actions : prévention de la violence chez les jeunes et sécurité urbaine.

Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs

- Qualité de l'eau du fleuve Saint-Laurent : identification des contaminants et de leurs origines, de leurs impacts sur les procédés de traitement de l'eau potable et des eaux usées, et des meilleures pratiques et solutions aux niveaux local, national et international qui pourraient s'appliquer au fleuve Saint-Laurent;
- Les solutions nature pour le climat : comment verdir les infrastructures de la Ville;
- État des lieux de la protection des milieux naturels à Montréal : perspectives d'avenir.

Commission sur l'examen des contrats

En continu : Contrats soumis par le comité exécutif qui répondent aux critères d'examen définis par les résolutions (CM11 0202 et CG11 0082).

Commission sur les finances et l'administration

- Consultation prébudgétaire 2023;
- Rapport annuel du Bureau du vérificateur général de la ville de Montréal pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2021;
- Étude publique des budgets de fonctionnement 2023 et du programme décennal d'immobilisations 2023-2032.

Commission sur l'inspecteur général

En continu : Étude des rapports de l'inspectrice générale.

Commission sur le transport et les travaux publics

- Étude sur l'augmentation de la garantie des travaux de construction afin d'assurer la qualité des travaux routiers à Montréal à la demande du conseil municipal (CM19 0475);
- Démotorisation des ménages montréalais : comment la Ville peut-elle accélérer le développement de la mobilité partagée?
- Accessibilité universelle et vision zéro : comment améliorer l'implantation et l'entretien des feux sonores à Montréal?

De plus, les commissions permanentes peuvent également, par leur initiative, faire l'étude de tout autre sujet à l'intérieur de leur mandat.

Adopté à l'unanimité.

CM22 0370

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 27 600 000 \$ afin de financer les travaux prévus dans le cadre du projet de réaménagement de la rue Peel (21-030) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 33 400 000 \$

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 27 600 000 \$ afin de financer les travaux prévus dans le cadre du projet de réaménagement de la rue Peel (21-030) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 33 400 000 \$ », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1225340001

CM22 0371

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 89 100 000 \$ afin de financer les travaux prévus dans le cadre du projet de réaménagement de la rue Sainte-Catherine Ouest

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 89 100 000 \$ afin de financer les travaux prévus dans le cadre du projet de réaménagement de la rue Sainte-Catherine Ouest », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.02 1219429001

CM22 0372

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 6 689 000 \$ pour le financement de la réalisation d'interventions municipales entre le square Cabot et le boulevard René-Lévesque (20-037) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 8 853 000 \$

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 6 689 000 \$ pour le financement de la réalisation d'interventions municipales entre le square Cabot et le boulevard René-Lévesque (20-037) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 8 853 000 \$ », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.03 1228978001

CM22 0373

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2022) (22-004)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2022) (RCG 22-004) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.04 1226744003

CM22 0374

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur les parcs relevant de la compétence du conseil municipal de la Ville de Montréal (10-020)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les parcs relevant de la compétence du conseil municipal de la Ville de Montréal (10-020) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.05 1224352003

CM22 0375

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs à des parcs et d'équipements ainsi qu'à l'aménagement et au réaménagement du domaine public dans le secteur du centre-ville (08-056)

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement du Conseil de la Ville sur la délégation au Conseil de l'arrondissement de Ville-Marie de l'entretien du parc de la Cité-du-Havre (08-031)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation du conseil de la ville aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs à des parcs et équipements ainsi qu'à l'aménagement et au réaménagement du domaine public dans le secteur du centre-ville (08-056) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil de la ville sur la délégation au conseil de l'arrondissement de Ville-Marie de l'entretien du parc de la Cité-du-Havre (08-031) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.06 1224352002

CM22 0376

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement du conseil de la Ville sur la subdélégation de certains pouvoirs relatifs à des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif identifiés à l'annexe du décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (07-053)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil de la ville sur la subdélégation de certains pouvoirs relatifs à des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif identifiés à l'annexe du décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (07-053) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.07 1214352004

CM22 0377

Avis de motion et dépôt - Règlement établissant le programme d'embellissement du domaine privé dans le cadre de projets d'aménagement du domaine public

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement établissant le programme d'embellissement du domaine privé dans le cadre de projets d'aménagement du domaine public », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.08 1219429002

CM22 0378

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil de la ville portant délégation aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs aux sociétés de développement commercial (03-108)

Avis de motion et dépôt - Règlement établissant le programme de soutien financier visant la consolidation des sociétés de développement commercial et l'amélioration des affaires pour les années 2022 à 2024 / Réserver une somme de 13,2 M\$ pour sa mise en oeuvre

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil de la ville portant délégation aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs aux sociétés de développement commercial (03-108) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement établissant le programme de soutien financier visant la consolidation des sociétés de développement commercial et l'amélioration des affaires pour les années 2022 à 2024 », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.09 1227797001

CM22 0379

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 59 377 000 \$ pour financer les travaux prévus au programme de maintien des actifs du Service de l'Espace pour la vie

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 59 377 000 \$ pour financer les travaux prévus au programme de maintien des actifs du Service de l'Espace pour la vie », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.10 1227227001

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 42.01 à 42.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM22 0380

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 10 158 000 \$ pour des travaux reliés à l'enlèvement des fils et des poteaux et à la conversion du réseau aérien au réseau municipal de conduits souterrains sous la surveillance de la Commission des services électriques de Montréal

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 10 158 000 \$ pour des travaux reliés à l'enlèvement des fils et des poteaux et à la conversion du réseau aérien au réseau municipal de conduits souterrains sous la surveillance de la Commission des services électriques de Montréal » à l'assemblée du conseil municipal du 21 février 2022 par sa résolution CM22 0221;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 10 158 000 \$ pour des travaux reliés à l'enlèvement des fils et des poteaux et à la conversion du réseau aérien au réseau municipal de conduits souterrains sous la surveillance de la Commission des services électriques de Montréal » à l'assemblée du conseil municipal du 21 février 2022 par sa résolution CM22 0221;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 février 2022, par sa résolution CE22 0202;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 10 158 000 \$ pour des travaux reliés à l'enlèvement des fils et des poteaux et à la conversion du réseau aérien au réseau municipal de conduits souterrains sous la surveillance de la Commission des services électriques de Montréal », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.01 1210025003

Règlement 22-012

CM22 0381**Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 10 000 000 \$ afin de financer le programme de soutien aux arrondissements pour l'aménagement et la réfection des jardins communautaires et collectifs publics**

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 10 000 000 \$ afin de financer le programme de soutien aux arrondissements pour l'aménagement et la réfection des jardins communautaires et collectifs publics » à l'assemblée du conseil municipal du 21 février 2022 par sa résolution CM22 0222;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 10 000 000 \$ afin de financer le programme de soutien aux arrondissements pour l'aménagement et la réfection des jardins communautaires et collectifs publics » à l'assemblée du conseil municipal du 21 février 2022 par sa résolution CM22 0222;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 février 2022, par sa résolution CE22 0205;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 10 000 000 \$ afin de financer le programme de soutien aux arrondissements pour l'aménagement et la réfection des jardins communautaires et collectifs publics », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.02 1229260001

Règlement 22-013

CM22 0382**Adoption - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 47 700 000 \$ afin de financer les travaux d'infrastructures et d'aménagement de la place des Montréalaises ainsi que les travaux de réaménagement du domaine public aux abords du métro Champ-de-Mars (20-051) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 55 200 000 \$**

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 47 700 000 \$ afin de financer les travaux d'infrastructures et d'aménagement de la place des Montréalaises ainsi que les travaux de réaménagement du domaine public aux abords du métro Champ-de-Mars (20-051) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 55 200 000 \$ » à l'assemblée du conseil municipal du 21 février 2022 par sa résolution CM22 0223;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 47 700 000 \$ afin de financer les travaux d'infrastructures et d'aménagement de la place des Montréalaises ainsi que les travaux de réaménagement du domaine public aux abords du métro Champ-de-Mars (20-051) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 55 200 000 \$ » à l'assemblée du conseil municipal du 21 février 2022 par sa résolution CM22 0223;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 février 2022, par sa résolution CE22 0249;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 47 700 000 \$ afin de financer les travaux d'infrastructures et d'aménagement de la place des Montréalaises ainsi que les travaux de réaménagement du domaine public aux abords du métro Champ-de-Mars (20-051) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 55 200 000 \$ », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.03 1216626002

Règlement 20-051-1

CM22 0383

Adoption - Règlement déterminant le territoire sur lequel le droit de préemption peut être exercé et sur lequel des immeubles peuvent être ainsi acquis aux fins d'habitation

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement déterminant le territoire sur lequel le droit de préemption peut être exercé et sur lequel des immeubles peuvent être ainsi acquis aux fins d'habitation » à l'assemblée du conseil municipal du 21 février 2022 par sa résolution CM22 0224;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement déterminant le territoire sur lequel le droit de préemption peut être exercé et sur lequel des immeubles peuvent être ainsi acquis aux fins d'habitation » à l'assemblée du conseil municipal du 21 février 2022 par sa résolution CM22 0224;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 février 2022 par sa résolution CE22 0250;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement déterminant le territoire sur lequel le droit de préemption peut être exercé et sur lequel des immeubles peuvent être ainsi acquis aux fins d'habitation ».

Adopté à l'unanimité.

42.04 1229174001

Règlement 22-014

CM22 0384

Adoption - Code d'éthique et de déontologie du personnel de cabinet de la Ville de Montréal

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Code d'éthique et de déontologie du personnel de cabinet de la Ville de Montréal » à l'assemblée du conseil municipal du 21 février 2022 par sa résolution CM22 0225;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Code d'éthique et de déontologie du personnel de cabinet de la Ville de Montréal » à l'assemblée du conseil municipal du 21 février 2022 par sa résolution CM22 0225;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 février 2022 par sa résolution CE22 0254;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Code d'éthique et de déontologie du personnel de cabinet de la Ville de Montréal ».

Adopté à l'unanimité.

42.05 1225019002

Règlement 22-015

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 42.06 et 42.07 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM22 0385

Adoption - Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement » à l'assemblée du conseil municipal du 21 février 2022 par sa résolution CM22 0226;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement » à l'assemblée du conseil municipal du 21 février 2022 par sa résolution CM22 0226;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 février 2022 par sa résolution CE22 0263;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement ».

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

42.06 1227968001

Règlement 22-016

CM22 0386

Adoption - Règlement sur les services

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement sur les services » à l'assemblée du conseil municipal du 21 février 2022 par sa résolution CM22 0227;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement sur les services » à l'assemblée du conseil municipal du 21 février 2022 par sa résolution CM22 0227;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 février 2022 par sa résolution CE22 0266;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur les services ».

Adopté à l'unanimité.

42.07 1224124002

Règlement 22-017

CM22 0387

Avis de motion, dépôt et adoption d'un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant la transformation et l'occupation à des fins d'habitation du bâtiment situé au 1420, boulevard du Mont-Royal (09-003) » afin de permettre quatre usages supplémentaires / Tenue d'une consultation publique

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant la transformation et l'occupation à des fins d'habitation du bâtiment situé au 1420 boulevard du Mont-Royal (09-003) », afin de permettre quatre usages supplémentaires, lequel est déposé avec le dossier décisionnel;

ADOPTION DE PROJET DE RÈGLEMENT

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant la transformation et l'occupation à des fins d'habitation du bâtiment situé au 1420 boulevard du Mont-Royal (09-003) », afin de permettre quatre usages supplémentaires;
- 2- de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour qu'il tienne l'assemblée publique de consultation prévue conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité.

43.01 1217776011

Règlement P-22-018

CM22 0388

Nominations au Conseil jeunesse de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 mars 2022 par sa résolution CE22 0439;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de désigner Mme Joia Duskcic, à titre de vice-présidente du Conseil jeunesse de Montréal, pour un premier mandat d'un an, de mars 2022 à mars 2023;
- 2- de nommer Mme Catherine Maertens, à titre de membre du Conseil jeunesse de Montréal, pour un premier mandat de trois ans se terminant en mars 2025, en remplacement de Mme Shophika Vaithyanathasarma;
- 3- de renouveler la nomination de M. Rizwan Ahmad Khan, à titre de membre du Conseil jeunesse de Montréal, pour un second mandat de trois ans se terminant en mars 2025;
- 4- de remercier Mme Vaithyanathasarma pour sa contribution au Conseil jeunesse de Montréal.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1227181001

CM22 0389**Nomination au Conseil interculturel de Montréal**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 mars 2022 par sa résolution CE22 0438;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de nommer Mme Taïna Mueth à titre de membre du Conseil interculturel de Montréal, pour un premier mandat de trois ans, de mars 2022 à mars 2025.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

51.02 1229404002

À 21 h 46, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole à la leader de l'opposition officielle, Mme Chantal Rossi pour la présentation des motions.

Tel qu'entendu précédemment avec l'Administration, la leader de l'opposition officielle propose le report de l'étude du point 65.01 à une phase ultérieure du conseil afin de le faire coïncider avec la tenue du comité plénier prévu à la séance du mardi 22 mars 2022. Le leader de la majorité, M. Alex Norris, et la présidente du conseil acquiescent.

La leader de l'opposition officielle cède la parole au chef de l'opposition officielle, M. Aref Salem.

Point 65.02**Motion de l'opposition officielle demandant la mise sur pied d'un Comité de coordination pour l'accueil des réfugiés touchés par la guerre en Ukraine**

En vertu de l'article 88 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051), l'auteur de la motion, M. Aref Salem, informe la présidente du conseil qu'il souhaite retirer la motion inscrite au point 65.02 puisqu'il y a eu l'adoption d'une déclaration commune avec l'Administration au point 15.01 qui traitait du même sujet.

Retiré

CM22 0390**Motion de l'opposition officielle pour bonifier le soutien aux victimes de violence conjugale**

Les conseillères Stephanie Valenzuela et Josefina Blanco déposent une nouvelle version consensuelle du point 65.03. La nouvelle version se lit comme suit :

Attendu que la violence conjugale est un fléau mondial, que Montréal n'y fait pas exception et que plusieurs organismes au Québec ont rapporté une augmentation des violences conjugales et intrafamiliales durant le confinement et une aggravation des difficultés déjà présentes chez les femmes victimes de violence conjugale ainsi que chez les enfants qui y ont été exposés, en les isolant davantage;

Attendu qu'au Québec, on compte en moyenne dix homicides conjugaux par année et qu'une vague de féminicides a déferlé sur la province en 2021 avec 26 femmes tuées, dont 17 dans un contexte de violence conjugale; que les enfants sont des victimes collatérales de la violence conjugale, qui s'inscrit dès lors dans un contexte plus large de violence familiale; et que deux infanticides ont été commis dans ce contexte en 2021;

Attendu que Montréal compte un réseau d'une vingtaine de maisons d'aide et d'hébergement d'urgence et que les victimes de violence conjugale ne connaissent pas forcément ces ressources;

Attendu qu'en janvier 2022, SOS violence conjugale ne trouvait pas de place pour 50 % des personnes ayant fait une demande d'hébergement, contre 30 % à 35 % en temps normal; que selon l'Alliance des maisons d'hébergement de deuxième étape pour femmes et enfants victimes de violence conjugale, qui regroupe 34 maisons membres à travers le Québec, le taux de refus des demandes admissibles d'hébergement des femmes est de 75 % à Montréal et que certaines victimes ont dû être relogées dans des refuges pour sans-abris par manque de places;

Attendu qu'en avril 2021, et à la suite de demandes de plusieurs acteurs politiques, associatifs et communautaires, dont la Ville de Montréal, le gouvernement du Québec annonçait un investissement de 223 M\$ sur cinq ans pour des mesures prioritaires visant à prévenir la violence conjugale et les féminicides, dont 92 M\$ consacrés aux maisons d'hébergement pour femmes;

Attendu que lors de la séance du conseil municipal d'août 2021, les élus d'Ensemble Montréal présentaient une « Motion pour prioriser la création de maisons d'hébergement de deuxième étape (MH2) à Montréal dans un contexte de féminicides majeurs » dont la version amendée a été adoptée à l'unanimité et que, dans le cadre de l'Initiative pour la création rapide de logements, huit MH2 devraient ouvrir à travers le Québec d'ici la fin de 2022;

Attendu que le Comité d'experts pour l'accompagnement des victimes d'agression sexuelles et de violence conjugale recommandait de mettre en place un programme d'aide financière d'urgence afin de faciliter la sortie des victimes de violence conjugale d'un milieu dangereux; que le gouvernement du Québec annonçait en octobre 2021 le déploiement d'une aide financière d'urgence pour les victimes de violence sexuelle et de violence conjugale, incluant la couverture des coûts de transport, d'hébergement et de subsistance à court terme; et que Montréal n'a toujours pas reçu l'aide en question en date de février 2022;

Attendu que dans son rapport annuel publié en décembre 2020, le Comité d'examen des décès liés à la violence conjugale identifiait « de grands besoins de sensibilisation et de formation » et soulignait que « le succès dans la prévention de la violence conjugale dépend largement de la concertation et la convergence de toutes les forces impliquées »;

Attendu qu'en 2016, la Ville de Montréal se proclamait « Municipalité alliée contre la violence conjugale » en appui au Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale;

Attendu que plusieurs villes québécoises devenues « Municipalités alliées contre la violence conjugale » offrent le remboursement du transport aux victimes ou mettent gratuitement des locaux à la disposition des organismes luttant contre la violence conjugale;

Attendu qu'il y a un an, les élus d'Ensemble Montréal présentaient une « Motion visant à bonifier le soutien aux victimes de violence conjugale », contenant notamment la proposition d'un plan d'actions, et que l'ensemble des élus l'ont adoptée à l'unanimité;

Attendu qu'en mars 2021, le conseil municipal a également adopté à l'unanimité la « Déclaration visant à lutter contre les violences conjugales et intrafamiliales » déposée par l'Administration;

Attendu que la Ville de Montréal, Centraide du Grand Montréal et la Fondation du Grand Montréal ont soutenu le lancement de la Cellule d'action concertée en violence conjugale de Montréal avec un appui financier total de 150 000 \$;

Attendu que depuis octobre 2021, le SPVM a bonifié son offre de service avec la création d'une section spécialisée en violence conjugale, qui déploie à la fois des actions de prévention, des enquêtes et de la concertation, et qui a pour mandat de traiter les plaintes de violence conjugale qui nécessitent une attention particulière;

Attendu qu'en février 2022, l'arrondissement de Montréal-Nord lançait son Plan d'action collectif en violence conjugale et violence dans les relations intimes chez les jeunes à Montréal-Nord 2022-2027, qui est le fruit de la collaboration entre l'arrondissement, La Table femmes Osez au féminin, la Table de quartier de Montréal-Nord et la Table Paix et sécurité urbaines de Montréal-Nord;

Attendu que la Ville de Montréal a octroyé, en 2021, un soutien financier de 20 000 \$ à l'arrondissement de Montréal-Nord pour que l'organisme Haltes-femmes puisse déployer une campagne de sensibilisation locale et culturellement adaptée sur la violence conjugale à Montréal-Nord;

Attendu qu'en 2021, le Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale lançait le programme de sensibilisation et de certification « Milieux de travail alliés contre la violence conjugale » et que Laval est la première ville à avoir reçu la certification;

Attendu que la Ville de Montréal compte environ 23 000 employés, ce qui en fait l'un des plus grands employeurs de Montréal, et qu'elle doit montrer l'exemple dans la prévention et la lutte contre la violence conjugale;

Attendu qu'en février 2022, la Ville de Montréal a entamé des démarches auprès du Regroupement des maisons des femmes victimes de violence conjugale afin d'obtenir la certification Milieu de travail allié contre la violence conjugale;

Attendu que la Ville de Montréal a partagé le numéro de téléphone de SOS violence conjugale dans ses outils de communication afin de sensibiliser la population et qu'elle a déjà rendu accessibles des outils de communication et des liens vers des ressources spécialisées en violence conjugale à l'ensemble de son personnel et offert une conférence de sensibilisation;

Il est proposé par Mme Stephanie Valenzuela
M. Aref Salem

appuyé par Mme Alba Zuniga Ramos
Mme Chantal Rossi
Mme Josefina Blanco
Mme Despina Sourias

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1- poursuive ses actions en continu visant à soutenir les organismes luttant contre la violence conjugale et le réseau de la santé et des services sociaux, notamment :
 - Le lancement de deux campagnes de communications périodiques concomitantes élaborées dans une perspective intersectionnelle en vue d'atteindre l'ensemble des personnes concernées par la violence conjugale :
 - l'une contenant les coordonnées des ressources disponibles dans la métropole afin de guider les victimes de violence conjugale et leurs proches vers l'aide disponible;
 - et l'une contenant les coordonnées des ressources de soutien disponibles dans la métropole pour les personnes vivant des situations difficiles et ayant des comportements violents;
 - L'amplification des représentations auprès du gouvernement du Québec afin d'obtenir du Ministère de la santé et des services sociaux (MSSS) et du Secrétariat à la condition féminine des engagements concrets et financiers visant :
 - la gratuité d'un transport pour les victimes de violence conjugale qui arrivent en urgence dans une maison d'hébergement;
 - la gratuité de services de déménagement, en collaboration avec des organismes dédiés;
 - la mise à disposition d'un service d'entreposage temporaire et gratuit pour les victimes de violence conjugale logées en maison d'hébergement;
 - la mise à disposition gratuite de locaux disponibles à Montréal aux organismes soutenant les victimes de violence conjugale afin qu'ils puissent déployer plus aisément leurs ressources;
- 2- poursuive les démarches déjà amorcées afin de participer au programme de sensibilisation et de certification « Milieux de travail alliés contre la violence conjugale » mis en place par le Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et qu'elle reçoive la certification attestant son engagement en ce sens;
- 3- continue à agir pour lutter, en amont, contre toutes formes de violence faites aux femmes et aux filles et, qu'elle poursuive ses collaborations avec ses partenaires sur ces enjeux prioritaires, notamment les organismes communautaires, le SPVM, la STM, le réseau de la santé et des services sociaux, le secrétariat de la condition féminine et le Conseil des Montréalaises.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole à la conseillère Stephanie Valenzuela pour la présentation de la motion.

Mme Valenzuela prend la parole et présente la motion. Elle rappelle notamment que la violence conjugale constitue un enjeu sociétal qui touche le monde entier et que Montréal n'y fait pas exception. La conseillère Valenzuela poursuit et indique que les femmes demeurent les principales victimes de violence conjugale et que les enfants en sont parfois les victimes collatérales. Mme Valenzuela cite quelques statistiques : seulement pour l'année 2021, le bilan s'élève à 17 féminicides et deux infanticides, ce qui est très inquiétant. À cet égard, elle souligne le travail remarquable et l'engagement des organismes dédiés auprès des victimes de violence conjugale. Puis, la conseillère Valenzuela fait

référence aux « Attendus » de la motion comme ceux liés aux investissements du gouvernement du Québec pour des mesures prioritaires, d'une motion adoptée en 2021 afin de prioriser la création de maisons d'hébergement de deuxième étape et de multiplier les gestes préventifs afin d'éviter que le bilan s'alourdisse d'année en année.

En conclusion, Mme Valenzuela souhaite que les actions visant à soutenir les organismes soient mises en place rapidement pour la sécurité de toutes et tous. Elle invite toutes les personnes élues à voter en faveur de cette motion.

La présidente du conseil remercie la conseillère Stephanie Valenzuela pour son intervention et cède la parole à la conseillère Josefina Blanco.

Mme Blanco prend la parole et remercie les conseillères Despina Sourias et Stephanie Valenzuela pour leur collaboration. Elle rappelle que la violence conjugale constitue une source de préoccupation pour la Ville de Montréal et que cet enjeu est pris très au sérieux. Mme Blanco expose certains points de la motion quant au nombre de victimes, chiffres qui sont bouleversants et inacceptables. Elle est d'avis que la pandémie a eu pour effet d'amplifier cette situation mais que rien ne peut justifier la violence faite aux femmes. Elle poursuit et fait l'énumération de diverses mesures mises de l'avant par la Ville de Montréal, dont le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) avec la création d'une section spécialisée en violence conjugale, sans oublier la prévention et les outils de communications afin de sensibiliser la population. Mme Blanco soutient que le financement représente un enjeu important ainsi que la création de logements dédiés aux femmes victimes de violence conjugale. Enfin, la conseillère Blanco rappelle que la lutte contre la violence conjugale est l'affaire de toutes et tous et invite tous les membres du conseil à appuyer cette motion.

La présidente du conseil remercie la conseillère Josefina Blanco pour son intervention et cède la parole au maire de l'arrondissement d'Anjou, M. Luis Miranda.

M. Miranda prend la parole et relate le fait qu'il y a deux mois, l'arrondissement d'Anjou a offert un terrain sans frais à la Ville pour un projet de résidence de deuxième étape. M. Miranda considère que la motion se veut de l'opportunisme politique et exprime le souhait pour l'avenir d'une meilleure coordination entre l'Administration et les arrondissements dans le cadre de ce type de projet.

La présidente du conseil remercie le maire de l'arrondissement d'Anjou pour son intervention.

À 22 h 04, la présidente du conseil consulte les leaders concernant une prolongation afin de permettre l'adoption du point 65.03 présentement à l'étude.

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Chantal Rossi

de prolonger les travaux au-delà de 22 h afin de terminer l'étude du point 65.03.

La proposition est agréée.

Le débat se poursuit.

La présidente du conseil cède la parole au conseiller Robert Beaudry.

Le conseiller Beaudry prend parole et souhaite d'entrée de jeu apporter des clarifications sur certains propos tenus par le maire de l'arrondissement d'Anjou, entre autres, lorsqu'il a fait mention d'opportunisme politique, propos déplorables, considérant l'enjeu de cette motion. M. Beaudry poursuit et mentionne que la Ville de Montréal est très impliquée dans le dossier des femmes victimes de violence conjugale et il fait mention de certains projets initiés par la Ville. Au sujet du terrain de l'arrondissement d'Anjou, M. Beaudry suggère à M. Miranda de contacter les personnes responsables en amont, lesquelles pourront le guider à travers les processus établis.

La présidente du conseil remercie le conseiller Robert Beaudry pour son intervention et cède la parole au maire de l'arrondissement d'Anjou, M. Luis Miranda. M. Miranda croit que les arrondissements devraient avoir les pouvoirs de mener à terme ces dossiers sans intervention des services centraux. Mme Musau Muele invite M. Miranda à s'adresser à la présidente lors de ses prises de parole. Ce dernier en prend bonne note et conclut son intervention.

La présidente du conseil le remercie et cède la parole à la leader de l'opposition officielle.

La leader de l'opposition officielle, Mme Chantal Rossi, demande à la présidente de recevoir une version corrigée du point 65.03, notamment en ce qui a trait à la numérotation de la motion, avant de procéder à son adoption.

À 22 h 11, la présidente du conseil suspend les travaux.

À 22 h 12, le conseil reprend ses travaux.

La présidente du conseil vérifie auprès des membres du conseil la réception de la nouvelle version, met aux voix le point 65.03 et le déclare adopté à l'unanimité.

65.03

À 22 h 14, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, ajourne les travaux jusqu'au mardi 22 mars 2022, à 9 h 30.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 21 mars 2022
13 h**

**Séance tenue le mardi 22 mars 2022 - 9 h 30
salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier**

Cette assemblée s'est tenue exceptionnellement à huis clos. Toutes les personnes élues ci-après nommées étaient présentes par téléconférence.

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mme Ericka Alneus, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Nancy Blanchet, Mme Josefina Blanco, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Lisa Christensen, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, M. Stéphane Côté, Mme Mary Deros, M. Laurent Desbois, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Sterling Downey, Mme Angela Gentile, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Nathalie Goulet, Mme Vicki Grondin, Mme Alia Hassan-Cournol, Mme Andrée Hénault, M. Julien Hénault-Ratelle, Mme Virginie Journeau, Mme Gracia Kasoki Katahwa, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, Mme Marie-Andrée Mauger, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Luis Miranda, M. Sonny Moroz, Mme Martine Musau Muele, Mme Vana Nazarian, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, Mme Dominique Ollivier, M. Sylvain Ouellet, Mme Laura Palestini, M. Jocelyn Pauté, M. Dominic Perri, Mme Marie Plourde, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, Mme Julie Roy, M. Aref Salem, M. Serge Sasseville, M. Craig Sauvé, Mme Despina Sourias, Mme Émilie Thuillier, Mme Véronique Tremblay, M. Alain Vaillancourt, Mme Stephanie Valenzuela, Mme Maja Vodanovic et Mme Alba Zuniga Ramos.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL :

M. Benoit Dorais, M. Benoit Langevin et M. Abdelhaq Sari.

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
M. Michel Turcotte, Analyste-rédacteur
Mme Marie Desormeaux, Conseillère - analyse et contrôle de gestion

En ouverture, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, fait la déclaration suivante :

« Nous reconnaissons que nous sommes sur un territoire autochtone millénaire, lieu de rencontres et de diplomatie entre les peuples ainsi que du Traité de la grande paix. Nous remercions la *nation Kanien'keha:ka* (Mohawk) de son hospitalité sur ce territoire non-cédé ».

La présidente du conseil déclare la séance ouverte et demande d'observer une minute de silence. Elle souhaite une bonne séance à toutes et tous.

1 - Période de questions du public

La présidente du conseil appelle le point « Période de questions du public ».

La présidente du conseil fait la lecture de 22 questions. Toutes les questions reçues par écrit par le public sont déposées aux Archives, avec la liste des documents déposés de ce conseil.

Prendre note que toutes les questions du public reproduites ci-dessous à ce procès-verbal apparaissent comme elles ont été reçues, sans révision, ni modification

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Daniel Vézina	Mme Valérie Plante (M. Alain Vaillancourt)	Vous êtes sûrement au courant de l'augmentation de l'utilisation de feux d'artifices/pétards à toute heure de la nuit à Montréal. L'été passé, la nuisance était constante. Les gangs de rue s'en servent pour maintenir un climat de terreur. Dernièrement, mon voisin a fait exploser des feux à 5m de la fenêtre de ma fille sur un balcon en bois. Le danger d'incendie était réel et le bruit assourdissant. Il s'en est tiré sans amende car les policiers doivent voir la personne qui allume les feux d'artifices pour remettre un constat. Les feux d'artifices causent une grande insécurité dans le contexte des fusillades récentes. Les feux d'artifices sont en vente libre sur internet et la livraison est facilitée. La loi fédérale sur les explosifs réglemente ces produits. D'autres grandes villes canadiennes vivent le même problème. Vu l'impuissance des policiers et de la réglementation municipale, la vente doit être mieux encadrée. Quels sont les démarches avec le fédéral pour mettre fin au problème
Maryse Dery	M. Stéphane Côté	Bonjour je suis parent et ma fille va a Jacques bizard, on a demande a la ville des lignes jaunes de traverse et un panneau de traverse de pietons car cest tres dangereux dans le stationnement de la ville pour faire traverser les enfants. Mira la dame qui Question Peut on être courtois et avant tout sécuriser nos enfants aux traverses
Marilyne Clément	Mme Josefina Blanco	Le refuge temporaire pour itinérant a ouvert ses portes en juillet 2021 et était supposé fermer en septembre 2021. La semaine dernière, vous vous êtes présentée dans une rencontre d'information afin de communiquer aux citoyens que le refuge se prolongeait maintenant jusqu'en d'avril 2022. Sachant que vous êtes actuellement 7 mois en retard sur l'échéancier initial, pouvez-vous nous expliquer clairement votre plan de : - trouver un nouvel emplacement - modifier le zonage - aménager l'endroit - relocaliser la clientèle pour le 30 avril 2022?

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Sheena Hoszko	Mme Josefina Blanco	<p>Le budget de fonctionnement pour l'année 2022 s'engage à étendre l'Equipe mobile de médiation et d'intervention sociale (EMMIS) à l'ensemble de Montréal et à la faire fonctionner 24 heures sur 24. Cette promesse figurait également dans la plateforme électorale de Projet Montréal pour 2021.</p> <p>La semaine dernière, cependant, la ville a annoncé que l'EMMIS serait étendu à un seul nouvel arrondissement et qu'il ne fonctionnerait que 15 heures par jour (et non 24). De plus, contrairement à la plateforme électorale de votre parti, la ville a annoncé que le financement pour l'EMMIS serait demandé au Québec, plutôt que fourni par la ville.</p> <p>Pouvez-vous expliquer pourquoi vous avez rompu votre promesse électorale ?</p>
Elisabeth Greene	Mme Valérie Plante (M. Luc Rabouin)	<p>Est-ce que la Ville compte réglementer les terrains en périphérie du port de Montréal, afin d'empêcher que de tierces compagnies s'y installent dans le but d'effectuer des activités portuaires, notamment de transbordement de marchandise, du côté Nord de la rue Notre-Dame?</p>
Chris Latchem	Mme Nancy Blanchet	<p>I am concerned that tomorrow you intend to hold a two-hour exclusively in-person workshop re the development of the large LaSalle West sector, formerly Quartier de la gare LaSalle. While it is certainly preferable to have an in-person airing of opinions as part of a public consultation for such an important area, I worry that the COVID-19 virus is still raging in our society. Two million Quebecers have been infected since Christmas, and the vaccination rates in LaSalle West are particularly low. While you mandate masks, this is an airborne virus for which procedure masks are not adequate and ventilation must be excellent. I am concerned that this may be a super-spreader event resulting in severe consequences in older individuals, or that they may be too afraid to attend the session, whereas they are an important and considerable part of the population in LaSalle West. Will you put off the workshop until it is safer or find other and additional ways to communicate with the public?</p>
Jacques Nacouzi	Mme Valérie Plante (Mme Marianne Giguère)	<p>Bonjour,</p> <p>à part le REV Viger/Saint-Antoine/St-Jacques annoncé, quels autres aménagements sécuritaires 4-saisons seront implémentés en 2022? Aucun autre aménagement ne semble prévu en 2022. Pourtant le rapport du GIEC est clair sur l'urgence d'agir. Le rapport du Project Drawdown - section transport est sans équivoque que le transfert vers le transport à vélo est le meilleur moyen de réduire nos GES.</p> <p>Je vous pose ces questions car je cherche à expliquer à ma fille de 11 ans pourquoi elle n'a pas le droit d'emprunter l'avenue Christophe-Colomb à vélo en 2022 alors qu'elle s'y baladait en toute sécurité en</p>

SUITE - 2020 à l'âge de 9 ans?

Pourquoi ne pas implanter un axe Nord-Sud sur Viau dans l'Est? et qu'est-il d'un axe sur Du Parc et un axe sécuritaire sur Saint-Urbain?

D'avance merci.

Dorice Bouchard	Mme Christine Black (Mme Sophie Mauzerolle)	Au nom des résidents de l'avenue St-Julien côté est d'un Pont, nous portons à votre attention que les travailleurs Roxboro et sous traitants sont nombreux sur notre rue dès 5h30 le matin, trop bruyants devant nos maisons, véhicules souvent en marche, portières et valises, trop de dérangements. Ils ont un stationnement à Laval, pourquoi cette consigne n'est pas respectée et contrôlée? Travaux maintenant du côté est, afflux important de gros véhicules poseront sûrement des risques d'accidents. Nous endurons depuis 20 mois, quelques avis avec photos ont permis quelques jours de répit mais il faut votre support car l'assistante chargée de projets Roxboro n'a sûrement passé l'autorité nécessaire. Le stationnement sur St Julien est autorisé sur un seul côté de rue et les travailleurs s'enlignent nous laissant peu de place, nous sommes doublement confinés!!
Ted Rutland	M. Alain Vaillancourt	In the last six months, the SPVM has introduced 18 new surveillance cameras. These cameras focus exclusively on areas where poor and/or racialized people congregate, and they've been widely criticized by community organizations for expanding racial and social profiling through technology. Did the SPVM consult with you or any other Projet Montreal members before installing these cameras? If they did, can you describe what you discussed?
Howard Wittenberg	Mme Gracia Kasoki Katahwa	I have heard several reports concerning the old Shell site on the corner of Bonavista by Verterra and partners, But nothing is happening. What is the status of the proposed construction.
Véronique Fortier	Mme Valérie Plante (Mme Émilie Thuillier)	Bonjour, la rue Notre-Dame est vraiment en mauvais état. Il y a de nombreux nids de poule qui rendent la conduite dangereuse. Surtout entre les rues Saint-Jean-Baptiste et Marien. Mon conjoint a dû changer de trajet pour son travail pour éviter des dommages à son véhicule. Est-il possible svp de l'entretenir plus régulièrement ? Il n'est pas normal qu'une grande artère soit dans cet état. J'ai signalé la situation en ligne en complétant le formulaire pour signaler les nids de poules, en espérant que l'on prenne ma demande en considération. Mais, ce n'est pas en "remplissant" ces trous, que le problème se règlera. Est-ce que vous prévoyez refaire la rue Notre Dame dans votre budget cette année ? Merci pour votre temps.
Josiane Archambault	Responsable de la circulation (M. François Limoges)	La 16e Avenue connaît un gros problème de vitesse, particulièrement entre Laurier et St-Joseph. J'ai maintes fois communiqué le problème au poste de police 44 où, après surveillance, ils ont constaté un sérieux problème (leurs termes). Il semble que la

SUITE - 16e Avenue est une alternative au passage des camions de pompier. Lors d'un suivi, le commandant aurait dit ne jamais faire prendre la 16e aux camions car bien d'autres rues sont plus près et plus convenables. Je reviens à l'attaque car il FAUT trouver une solution. J'ai aussi fait circuler une pétition à ce sujet il y a quelques années, document que j'aimerais vous faire parvenir dans les plus brefs délais. La 16e Avenue relève de la ville centre. L'enjeu de sécurité est d'autant plus grand que c'est un passage emprunté par tous pour se rendre au parc Lafond, enfants accompagnés ou non et familles. Un suivi devait être fait, mais avec la pandémie et ses conséquences, la situation s'est éternisée. Qu'allez-vous faire pour la vitesse?

Brandon Pelletier-Gannon

Mme Valérie Plante
(M. Pierre Lessard-Blais)

Mme la mairesse,
Après discussion avec mon conseiller de ville, M. Hénault-Ratelle, sur un enjeu entourant mon question, je lui ai demandé comment se passait son arrivée à notre bureau d'arrondissement depuis novembre. J'ai été très surpris lorsqu'il m'a indiqué que malheureusement, lui et sa collègue pour le district de Louis-Riel, Mme Zuniga Ramos, n'avaient toujours pas un bureau permanent au sein à la mairie d'arrondissement. La conseillère de Louis-Riel a également mentionné lors d'une précédente séance du conseil que le maire souhaitait bâtir un mur entre son équipe et les élus de l'opposition, ce qui ne s'est jamais fait auparavant. En tant que citoyen, je paie mes taxes et m'attends à ce que la personne que nous avons dûment élue ait un bureau permanent à la mairie d'arrondissement pour bien nous représenter. Vous engagez-vous à confirmer cette permanence et à indiquer au maire que les citoyens ne veulent pas qu'on utilise nos taxes pour construire des murs aux 4 ans?

Olivier Maranda

Mme Marie-Andrée Mauger

Madame Mauger, lors de la dernière séance du conseil, vous avez dit que le comité aviseur sur l'avenir des journaux locaux avait déposé son rapport. Or, l'attente de ce rapport était jusqu'ici la seule raison invoquée par la Ville pour retarder la mise en place de la réforme de la distribution des circulaires, qui nous a été promise en août 2020. Comme le Journal de Montréal a révélé que le texte du nouveau règlement est prêt à être adopté depuis mai 2021, j'aimerais savoir quand vous allez enfin soumettre cette réforme au vote de l'assemblée. Merci.

Gaetan Paquin

Mme Caroline Bourgeois

J'aimerais que la police trouve le moyen de ralentir les véhicules sur ma rue Perras entre Prima Paré et Voltaire surveiller les heures de pointes et même le soir il y a des gens qui prennent la rue pour une piste de course. J'ose même pas ouvrir mes fenêtres

Joris Maillochon

Mme Valérie Plante
(Mme Sophie Mauzerolle)

Pourquoi la ville investie 2 subventions pour le port (7 millionsv\$ et 45,9millions) pour favoriser la fluidité et la logistique du port?

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Uchenna Edeh	Mme Nancy Blanchet	Je suis à la recherche d'espace d'entreposage de mes marchandises pour la vente en ligne mais les options que je trouve sont trop dispendieuses et pas adéquates. Pourtant Lasalle regorge d'espace d'entreposage et de locaux commerciaux. Y aurait-il un répertoire où je peux trouver les informations concernant les propriétaires d'espaces commerciaux? J'en vois plusieurs dans mon quartier, mais ne sais pas à qui ils appartiennent. Auriez-vous des ressources à proposer pour des petites entreprises en démarrage comme la mienne?

À 10 h 07,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

de prolonger la Période de questions du public de 15 minutes, conformément à l'article 53 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

La proposition est agréée.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Claudia Sighomnou	Mme Nancy Blanchet	Quels sont les ressources disponibles dans notre arrondissement pour les personnes qui démarrent une entreprise?
Rani Cruz	Mme Marie-Andrée Mauger (M. Robert Beaudry)	Le nouveau parc situé à côté de la CCI d'Outremont dispose d'un très grand parking. Dans l'esprit de la transition écologique, il est important de ne pas céder aux voitures des espaces destinés aux personnes. Déjà, ce parc est à proximité de 2 stations de métro, d'au moins 6 lignes de bus, et d'une excellente piste cyclable juste à côté. Outremont dispose déjà de 2h de stationnement gratuit dans la rue. Ne serait-ce pas une meilleure utilisation de l'espace que d'éliminer les 50 places de stationnement pour les mettre à la disposition de TOUS les résidents ?
Orlando Nicoletti	M. Alain Vaillancourt	La semaine dernière, un rapport de l'Observatoire du profilage a montré que c'est à Montréal que le couvre-feu a été le plus sévèrement appliqué par le corps policier. En effet, le rapport constate que le SPVM a émis le plus haut taux d'amendes sanitaires par habitants de tout le Québec. De plus, le rapport constate que le taux d'amendes dans la Ville de Montréal a été largement supérieur que dans les autres municipalités du Grand Montréal, qui avaient pourtant une situation épidémiologique similaire. Le rapport remarque aussi que la sévérité des policiers au fil du temps ne semble pas liée à l'évolution de la gravité de la pandémie. Le rapport conclut donc que cette sévérité policière fut un choix politique. Est-ce que la sévérité du SPVM pendant la crise sanitaire résultait d'une directive de l'administration Plante? Ou est-ce que ce choix de sévérité a été pris indépendamment par le SPVM?

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Jean-Louis Lalonde	Mme Valérie Plante (Mme Marie-Andrée Mauger)	Quels seront les programmes de la Ville mis en place pour aider les propriétaires des grands bâtiments résidentiels à payer les travaux requis pour faire la transition écologique?
Michelle Ouellette	Mme Marie-Andrée Mauger	Bonjour, j'habite rue Osborne. Il m'arrive d'entendre en pleine nuit parfois une chenillette qui passe pour dégager les trottoirs et c'est tant mieux. Dans la nuit du 22 au 23 février 2022, il s'est accumulé une glace sur les trottoirs et aucune chenillette n'est passée. Il a plu tard dans la nuit, il faisait 3 degrés au petites heures du matin, il était encore temps de retirer cette glace molle car je l'ai fait chez moi le 23 au matin. Il est 9hr le 24 février. Tout est glacé, bien gelé, il fait moins 15, les gens marchent dans la rue. Comment se fait-il que Verdun n'arrive pas à être plus efficace pour l'entretien des trottoirs? Et nos taxes augmentent!! C'est inadmissible qu'on vivent ce genre de problème en 2022. Ce n'est pas une situation exceptionnelle quand même. Merci Michel Ouellette

N'ayant plus d'autres questions, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, déclare la Période de questions du public close à 10 h 16. Elle remercie toutes les personnes qui ont soumis leurs questions par écrit à l'avance pour faire état de leurs préoccupations aux membres du conseil.

2 - Période de questions des membres du conseil

La présidente du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillères et conseillers ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Aref Salem	Mme Valérie Plante	Est-ce que la Ville aurait pu prévenir les pratiques dolosives exposées dans le rapport du Bureau de l'inspecteur général (BIG) présenté hier dans la gestion des centres de tri des matières recyclables? / Quelles sont les actions qui seront prises par l'Administration pour récupérer les sommes perdues dans ce dossier?
Mme Chantal Rossi	Mme Valérie Plante (Mme Marie-Andrée Mauger)	Rapport du BIG sur la gestion des centres de tri des matières recyclables – Comment l'Administration peut s'assurer qu'il n'y ait pas de bris de services avec les collectes de matières recyclables? / Quel sera le plan d'action à ce sujet?
M. Sonny Moroz	Mme Valérie Plante (Mme Sophie Mauzerolle)	Souhaite que l'Administration fasse une démarche individuelle auprès de chacun des commerçants de la rue Peel pour leur présenter, entre autres, le Programme d'aide dans le cadre des artères en chantier / Il reste une somme

SUITE - de 22 M\$ dans ce Programme, aimerait connaître le plan à ce sujet, de même que plusieurs aspects du projet à communiquer aux commerçants de la rue Peel comme les délais et les échéanciers, etc.

À 10 h 36,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

de prolonger la Période de questions des membres du conseil de quelques minutes, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051), jusqu'à ce que les membres du conseil déjà inscrits dans la file d'attente puissent poser leurs questions.

La proposition est agréée.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Julien Hénault-Ratelle	Mme Valérie Plante (Mme Alia Hassan-Cournol)	Projet de Ray-Mont Logistique dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve – Est-ce que l'Administration a agi en amont auprès de l'entreprise et questionne les communications aux citoyens dans ce dossier? / Quelles sont les solutions concrètes pour protéger les intérêts des citoyens à ce sujet et quel est le positionnement de l'Administration par rapport à ce projet?
M. Serge Sasseville	Mme Valérie Plante	Expose l'expérience d'un commerçant satisfait de la communication de l'Administration dans le dossier de la rénovation de la rue Peel

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole à la leader de l'opposition officielle, Mme Chantal Rossi.

À 10 h 42, tel qu'entendu précédemment avec l'Administration, la leader de l'opposition officielle, Mme Chantal Rossi, rappelle le point 65.01.

CM22 0391

Motion de l'opposition officielle pour demander la tenue d'une plénière sur l'enjeu de la faible performance des centres de tri de Montréal

Attendu qu'en 2018, la Chine a fermé ses frontières aux matières recyclables importées de mauvaise qualité, ce qui a plongé Montréal dans une crise du recyclage et forcé le gestionnaire du centre de tri de Saint-Michel, Rebut Solides Canadiens (RSC), à se tourner vers la Ville pour réclamer une aide financière;

Attendu qu'au conseil municipal de mai 2018, la Ville de Montréal a octroyé une aide financière de 29 M\$ afin de maintenir RSC à flot; que lors de cette séance, les élus d'Ensemble Montréal ont refusé de signer un chèque en blanc à une entreprise dont les équipements sont vétustes et qu'ils ont fait adopter un amendement exigeant qu'un plan de modernisation des installations soit présenté dans un délai de 12 mois, en vain;

Attendu que malgré l'aide financière de la Ville, RSC a fait faillite au début de l'année 2020 et que le contrat a depuis été repris par Ricova Services Inc.;

Attendu que lors de l'inauguration du centre de tri de Lachine en novembre 2019, la mairesse de Montréal l'a vanté comme étant « le plus moderne et le plus avancé d'un point de vue technologique au Québec »;

Attendu qu'une enquête du Journal de Montréal du 21 octobre 2020 dévoilait qu'un an après son ouverture, le centre de tri de Lachine produisait des ballots de papiers contaminés et que le système de traitement du verre offert par Éco Entreprises Québec à la Ville de Montréal n'était toujours pas installé;

Attendu que lorsqu'il a été questionné en commission budgétaire le 13 janvier 2022, le directeur du Service de l'environnement de la Ville de Montréal a dévoilé que la Ville refusait de prendre possession du centre de tri en raison de sa trop faible performance et qu'un article publié par La Presse+ le 17 janvier 2022 révélait que 5 000 tonnes de matières recyclables en provenance du centre de tri de Lachine sont allées à l'enfouissement en moins d'un an;

Attendu que selon ce même article, entre 2019 et 2021, la Ville de Montréal a payé Ricova Services Inc. comme si elle avait pris possession du centre de tri et que maintenant, après avoir déboursé 34,5 M\$ de fonds publics, elle menace de poursuivre l'entreprise si la situation ne s'améliore pas;

Attendu qu'un article publié dans La Presse+ le 23 janvier 2022 dévoilait qu'« une partie importante des profits de revente des matières recyclables échappent à la Ville de Montréal »;

Attendu qu'à la suite d'interrogations soulevées par Ensemble Montréal au sujet du centre de tri de Lachine lors de la période de questions des élus des conseils municipaux des 20 et 24 janvier derniers, la réponse de la responsable de l'environnement au comité exécutif est restée évasive;

Attendu que l'émission Enquête de Radio-Canada révélait le 3 février 2022 que le taux de contamination des ballots de papiers mixtes du centre de tri de Saint-Michel est très élevé et atteignait 26 % en moyenne en 2021, soit 8 fois plus que prévu dans le contrat, qu'au centre de tri de Lachine, ce taux atteint en moyenne 20 %, que Ricova Services Inc. envoie mensuellement des rapports contenant ces chiffres à la Ville de Montréal et que certains ballots de matières contaminées en provenance du centre de tri de Saint-Michel ont été expédiés en Inde;

Attendu que lors de la séance du 27 janvier 2020 du conseil municipal, les élus d'Ensemble Montréal ont déposé une « Motion d'urgence pour demander la tenue d'une séance plénière sur l'enjeu de la fermeture des deux centres de tri de Montréal » et que celle-ci a été rejetée à la majorité des voix à la suite du vote en défaveur des élus de l'administration Plante;

Attendu que deux ans après le dépôt de cette motion, la gestion par l'administration Plante des centres de tri n'est toujours pas à la hauteur des attentes des Montréalais ni des objectifs environnementaux que la Ville se donne, et que le manque de transparence de l'administration Plante dans ce dossier doit absolument être compensé;

Attendu que les membres du conseil municipal sont des élus imputables à la population montréalaise;

Il est proposé par M. Aref Salem
Mme Stephanie Valenzuela

appuyé par M. Stéphane Côté
M. Alan DeSousa

Et résolu :

- 1- que le conseil municipal de la Ville de Montréal tienne une séance plénière du Service de l'environnement afin de présenter un plan pour l'amélioration de la performance des centres de tri montréalais;
- 2- qu'en prévision de la séance plénière du Service de l'environnement, les rapports envoyés mensuellement par Ricova Services inc. à la Ville de Montréal soient dévoilés afin d'avoir un portrait global de la situation des centres de tri montréalais;
- 3- que le conseil municipal de la Ville de Montréal détermine un échéancier clair pour diminuer drastiquement le taux de contamination des ballots de papiers sortant des centres de tri montréalais.

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

que le conseil se transforme en comité plénier pour l'étude de l'enjeu de la faible performance des centres de tri de Montréal, pour une période de 60 minutes, et qu'il désigne M. Michel Bissonnet pour agir à titre de président du comité plénier. M. Roger Lachance, directeur du Service de l'environnement de Montréal, disposera de 15 minutes pour sa présentation, les membres du conseil bénéficieront d'une période de 45 minutes pour poser des questions et ce temps de parole sera réparti comme suit :

- Projet Montréal - 25 minutes
- Ensemble Montréal - 15 minutes
- Autres élus-es - 5 minutes

À 10 h 43, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, suspend les travaux pour permettre au conseil de se transformer en comité plénier.

À 10 h 44, M. Michel Bissonnet déclare la séance du comité plénier ouverte et souhaite la bienvenue à M. Roger Lachance, M. Alain Dufort, directeur général adjoint des Services aux citoyens, ainsi qu'à M. Arnaud Budka, directeur de la Direction de la gestion des matières résiduelles. M. Bissonnet invite MM. Lachance et Budka à débiter leur présentation.

À 11 h 36, le président du comité plénier, M. Michel Bissonnet, suspend les travaux pour quelques minutes afin de vérifier le Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051) sur la durée du comité plénier et le temps alloué à chacun notamment.

À 11 h 40, le président du comité plénier reprend les travaux et fait la lecture de l'article 118 du Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051), afin de répondre aux interrogations soulevées par les membres du conseil sur la durée du comité plénier et le temps alloué à chacun des membres du conseil. L'article 118 du Règlement se lit comme suit : « le président du comité plénier peut lever la séance du comité plénier, même avant l'expiration de la durée prévue, lorsque les membres du conseil n'ont plus de questions à poser ou qu'il n'y a plus de membres qui désirent faire une intervention ».

Le débat se poursuit.

Le leader de la majorité, M. Alex Norris, informe le président du comité plénier que des membres de l'Administration ont levé leurs mains pour poser des questions. Le président du comité plénier le confirme et cède la parole à la conseillère Laurence Lavigne Lalonde.

Le débat se poursuit.

À 11 h 55, M. Bissonnet indique la levée du comité plénier. Le conseil reprend ses travaux et, en vertu de l'article 119 du Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051), la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, invite le président du comité plénier à faire son rapport. M. Michel Bissonnet mentionne que le comité plénier a siégé durant un peu plus de 60 minutes, 10 membres ont pris la parole pour un total de 24 questions; il remercie tous les membres du conseil qui sont intervenus.

La présidente du conseil remercie M. Bissonnet d'avoir présidé ce comité plénier et suspend les travaux pour quelques minutes.

À 12 h 01, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, reprend les travaux et cède la parole à la leader de l'opposition officielle, Mme Chantal Rossi, pour l'étude du point 65.01.

Un débat s'engage.

Le chef de l'opposition officielle, M. Aref Salem, prend la parole, et trace un bref historique des problématiques vécues par les centres de tri et le recyclage à Montréal depuis 2018, notamment avec la faillite de l'entreprise Rebutis Solides Canadiens inc. M. Salem aurait souhaité, entre autres, un plan de 12 mois pour prévoir et pallier d'éventuels problèmes comme on peut le constater avec l'entreprise Ricova présentement.

M. Salem poursuit et mentionne notamment que certaines entreprises œuvrant dans les centres de tri de Montréal ne possèdent pas la certification de l'Autorité des marchés publics pour des contrats de plus d'un million de dollars, et demande plus de rigueur de la part de l'Administration à ce sujet.

La présidente du conseil remercie le chef de l'opposition officielle pour son intervention et cède la parole respectivement aux membres du conseil Stephanie Valenzuela, Alan DeSousa et Marie-Andrée Mauger.

La conseillère Stephanie Valenzuela prend la parole et souligne notamment être très préoccupée par les révélations du rapport émis par le Bureau de l'inspectrice général (BIG), et craint un possible bris de service dans la collecte du recyclage des matières. Mme Valenzuela demande plus de vigilance dans ce dossier.

Le conseiller Alan DeSousa soulève ensuite plusieurs questions sur les suites à donner au rapport du BIG, notamment sur la façon de mettre fin au contrat et éviter un bris de service dans la collecte et le tri du recyclage des matières. Il exprime le souhait que l'Administration mette tous les efforts nécessaires afin de répondre aux enjeux soulevés par le rapport du BIG; il énumère quelques pistes de solutions.

La conseillère Marie-Andrée Mauger prend à son tour la parole et précise que l'Administration est également très préoccupée par la performance des centres de tri à Montréal. Mme Mauger souligne la complexité des enjeux liés au recyclage des matières à Montréal, en prenant l'exemple de la durée de deux ans qu'a pris l'enquête de l'inspectrice générale pour comprendre le modèle d'affaires de Ricova, et que le rapport du BIG pourrait avoir des répercussions bien au-delà de la Ville de Montréal. Mme Mauger fait aussi mention du fait que les solutions de rechange demeurent peu nombreuses dans un marché aussi restreint. Elle assure que la Ville y met tous les efforts, et ce, dans une perspective de modernisation du système de collecte sélective en 2023.

La présidente du conseil remercie les conseillères et conseiller Stephanie Valenzuela, Alan DeSousa et Marie-Andrée Mauger pour leurs interventions et cède la parole au chef de l'opposition officielle, M. Aref Salem, afin qu'il exerce son droit de réplique.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, remercie le chef de l'opposition officielle, M. Aref Salem.

La présidente du conseil cède ensuite la parole aux leaders. Le leader de la majorité, M. Alex Norris, indique que l'Administration inscrira sa dissidence sur le point à l'étude, quant au leader de l'opposition officielle, Mme Chantal Rossi, cette dernière réitère que sa formation politique est en faveur de cette motion.

La présidente du conseil remercie les leaders. Elle met aux voix le point 65.01 et le déclare rejeté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

Dissidences :

- Mme Valérie Plante
- Mme Ericka Alneus
- M. Robert Beaudry
- Mme Josefina Blanco
- Mme Caroline Bourgeois
- M. Éric Alan Caldwell
- Mme Lisa Christensen
- M. Sterling Downey
- Mme Marianne Giguère
- Mme Nathalie Goulet
- Mme Vicki Grondin
- Mme Alia Hassan-Cournol
- Mme Virginie Journeau
- Mme Gracia Kasoki Katahwa
- Mme Laurence Lavigne Lalonde
- M. Pierre Lessard-Blais
- M. François Limoges
- Mme Marie-Andrée Mauger
- Mme Sophie Mauzerolle
- M. Peter McQueen
- M. Jérôme Normand
- M. Alex Norris
- Mme Dominique Ollivier

M. Sylvain Ouellet
M. Jocelyn Pauzé
Mme Marie Plourde
Mme Magda Popeanu
M. Luc Rabouin
Mme Julie Roy
Mme Despina Sourias
Mme Émilie Thuillier
Mme Véronique Tremblay
M. Alain Vaillancourt
Mme Maja Vodanovic

65.01

CM22 0392**Motion de l'opposition officielle demandant la mise en place d'un fonds de prévention pour les inondations saisonnières**

Le maire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, M. Dimitrios (Jim) Beis et le conseiller Robert Beaudry déposent une nouvelle version consensuelle du point 65.04. La nouvelle version se lit comme suit :

Attendu que les arrondissements situés en bordure du lac des Deux-Montagnes et de la rivière des Prairies vivent des inondations récurrentes lors de la fonte des neiges ou lors de la formation d'embâcles;

Attendu que les inondations des printemps 2017 et 2019 ont été éprouvantes pour plusieurs Montréalais et que chaque nouveau printemps suscite de l'anxiété chez les riverains;

Attendu que dans les dernières décennies, la fréquence et l'intensité des sinistres majeurs ont augmenté et que, par conséquent, les besoins de s'adapter aux changements climatiques, d'atténuer les effets des sinistres et de s'y préparer ont aussi largement augmenté;

Attendu que les arrondissements de Pierrefonds-Roxboro, de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève et d'Ahuntsic-Cartierville, achètent ou louent des équipements de mitigation à même leur budget en prévention de la montée des eaux et que ces dépenses ne sont pas comptabilisées comme des mesures d'urgence;

Attendu que les dépenses de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro en matière de prévention et l'expérience acquise lors de l'inondation de 2017, tant par les arrondissements touchés que par la Sécurité civile, ont permis de réduire, uniquement à Pierrefonds-Roxboro, à une cinquantaine le nombre de résidences inondées en 2019, contre 900 en 2017, et ce, malgré un plus fort volume d'eau en 2019;

Attendu que la Ville de Montréal rembourse les dépenses encourues par les arrondissements pour contrer les inondations dans le cadre des mesures d'urgence, mais ne rembourse pas celles qui sont effectuées en amont et qui sont liées à la prévention des inondations, ce qui restreint la marge de manœuvre des arrondissements concernés;

Attendu qu'en prévention des épisodes de crues printanières, les arrondissements concernés commandent à des fournisseurs du matériel de mitigation dont les délais de livraison sont parfois un enjeu, qu'il persiste un manque de matériel de mitigation débloqué à temps par la ville-centre pour les arrondissements concernés et que la signature d'ententes-cadres entre la ville-centre et des fournisseurs de matériel de prévention des inondations pourrait pallier ce problème;

Attendu que pour prévenir au mieux les inondations, les mesures permanentes telles que des digues ou encore des stations de pompage peuvent jouer un rôle clé;

Attendu que la préservation des milieux naturels et humides favorise la résilience du territoire et est essentielle dans la prévention des inondations, qu'il s'agit d'une priorité pour la Ville de Montréal et que plusieurs actions récentes contribuent à améliorer cette résilience;

Attendu que la Ville de Montréal travaille en étroite collaboration avec les bureaux de projets mis en place par le gouvernement du Québec pour la gestion des zones inondables à l'échelle des bassins versants, notamment afin de les accompagner dans l'établissement du diagnostic des problématiques spécifiques d'inondation sur le territoire de l'agglomération;

Attendu que cette première phase, qui doit se conclure en 2022, permettra de jeter les bases d'un plan d'action à la réalité montréalaise et structuré à court, moyen et long termes;

Attendu qu'il importe de noter que cette approche s'appuie sur un nouveau cadre réglementaire provincial, entré en vigueur le 1^{er} mars dernier, qui régit désormais toutes les activités situées dans les zones inondables;

Attendu que la Ville de Montréal a déposé une demande au Programme de résilience et d'adaptation face aux inondations (PRAFI) pour quatre ouvrages de protection contre les inondations, qui ont tous reçus un premier avis favorable, dans les arrondissements de Pierrefonds-Roxboro, d'Achats-Cartierville et de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, suite à un appel à projet auprès des arrondissements;

Attendu que la Ville de Montréal a pu bénéficier de financements substantiels issus du Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes (FAAC) pour des projets visant principalement à augmenter la capacité de rétention des eaux pluviales, la protection des berges et le reboisement par la construction d'infrastructures grises et vertes sur l'ensemble du territoire montréalais;

Attendu que depuis 2019, la Ville de Montréal a reçu l'aval pour le financement de quatre projets majeurs, cumulant un total de plus de 130 M\$ en subventions issues de ce programme;

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis
M. Robert Beaudry

appuyé par M. Alain Vaillancourt
Mme Christine Black
Mme Catherine Clément-Talbot
M. Stéphane Côté
Mme Effie Giannou
M. Giovanni Rapanà

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1- instaure un fonds de prévention des inondations afin de soutenir les arrondissements dont le territoire comprend des zones inondables et qu'elle fasse des représentations auprès du gouvernement provincial afin qu'il instaure un fonds de prévention récurrent;
- 2- se dote d'ententes-cadres et d'une liste de fournisseurs disponibles rapidement afin d'assurer la disponibilité du matériel requis de prévention des inondations en fonction des besoins;
- 3- en collaboration avec les bureaux de projets mis en place par le gouvernement du Québec pour la gestion des zones inondables à l'échelle des bassins versants, poursuive le plan d'action structurant et évolutif afin de doter les secteurs inondables de mesures permanentes pouvant notamment inclure des stations de pompage, des digues permanentes et la protection de milieux humides et naturels;
- 4- que des rencontres politico-administratives bi-annuelles soient tenues avec les arrondissements afin de faire le point sur les besoins et mesures prises, et pour faire état de l'avancement du plan d'action.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole au maire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, M. Dimitrios (Jim) Beis.

M. Beis rappelle d'entrée de jeu les inondations historiques qui ont eu lieu depuis 2017 partout au Québec et particulièrement dans son arrondissement de Pierrefonds-Roxboro Il fait état des multiples problèmes vécus par la population touchée par les inondations, notamment les problèmes d'ordre monétaire, mais aussi des problèmes de santé mentale comme le stress et l'anxiété.

M. Beis mentionne ensuite que l'expérience acquise depuis 2017 a permis de mettre en place un plan d'intervention et des mesures d'atténuation dans son arrondissement afin de limiter les possibilités d'inondations; il croit aussi que cette expérience peut être partagée avec tous les principaux acteurs de la Ville. M Beis explique également que le centre de l'arrondissement a été particulièrement touché par les inondations en 2017 en raison par exemple des refoulements d'égouts pluviaux à trois endroits bien précis et qu'à cet effet des travaux correctifs sont requis. En conclusion, M. Beis souligne le travail colossal des employés durant la période des mesures d'urgence et l'importance de bien se préparer à d'éventuelles inondations, et ce, avant de devoir déclarer l'état d'urgence.

La présidente du conseil remercie le maire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro pour sa présentation et cède la parole au maire de l'arrondissement de l'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, M. Stéphane Côté.

M. Côté prend la parole et mentionne, entre autres, l'excellente collaboration entre lui et M. Beis pour la préparation de cette motion. M. Côté souligne également l'ampleur du travail accompli par M. Beis en prévention des inondations de 2019, et souligne qu'il aurait souhaité disposer des mêmes ressources que ce dernier dans son propre arrondissement de l'Île-Bizard-Sainte-Geneviève.

La présidente du conseil remercie le maire de l'arrondissement de l'Île-Bizard–Sainte-Geneviève pour son intervention.

À 12 h 37, la présidente du conseil consulte les leaders concernant une prolongation afin de permettre l'adoption du point 65.04 présentement à l'étude.

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Chantal Rossi

de prolonger les travaux au-delà de 12 h 30 afin de terminer l'étude du point 65.04.

La proposition est agréée.

Le débat se poursuit.

La présidente du conseil cède la parole au conseiller Robert Beaudry.

Le conseiller Robert Beaudry prend ensuite la parole en insistant notamment sur l'importance de coordonner les efforts de la Ville centre avec ceux des arrondissements qui sont en berge avec la rivière des Prairies, et ce, en matière de prévention des inondations. Il abonde dans le sens de M. Beis à l'effet de mettre à profit cette expertise développée par les arrondissements affectés par les inondations. M. Beaudry vante aussi le travail accompli par les employés des services centraux en matière de prévention des inondations, ainsi que le soutien du Centre de coordination des mesures d'urgence (CCMU). M. Beaudry fait mention du rôle de premier plan que doit jouer le gouvernement du Québec afin d'épauler la métropole pour prévenir ces catastrophes.

En terminant, le conseiller Beaudry explique brièvement les Résolus de la motion et enjoint les membres du conseil à voter unanimement pour l'adoption de cette motion.

La présidente du conseil remercie M. Beaudry pour son intervention et cède ensuite la parole au maire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, M. Dimitrios (Jim) Beis, afin qu'il exerce son droit de réplique.

Adopté à l'unanimité.

65.04

À 12 h 47, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente du conseil déclare l'assemblée levée et remercie les membres du conseil municipal ainsi que les équipes du Bureau de la présidence, du Service du greffe et du soutien technique pour leur précieuse collaboration

Martine Musau Muele
PRÉSIDENTE DU CONSEIL

Emmanuel Tani-Moore
GREFFIER DE LA VILLE

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Valérie Plante
MAIRESSE